24e Année

QUEBEC—Mercredi, 24 Décembre 1890

No 184

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRERE, Propriétaires-Editeurs, No. 30, rue la Fabrique, Haute-Ville

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

PORT COMPRIS

Un An.......... $3.

Six Mois.......... 1.50

Quatre Mois.......... 1.00

Les Abonnements sont invariablement PAYABLES D'AVANCE

Par le Porteur à domicile en ville, 8 cts par semaine ou 25 cts par mois.

AVIS

Nos abonnés sont priés de nous adresser leurs remises par mandats poste (money-orders), traites sur Québec, ou en billets de banque par lettres enregistrées.

Nous ne pouvons pas nous servir des timbres postes des Etats-Unis, d'autre part, *les pièces de 25 cents (argent) des Etats-Unis ne valent que 20 cents à Québec.*

ADRESSEZ : L. J. DEMERS & FRERE.

L'Evenement, Québec

TARIF DES ANNONCES

MESURE NONPAREIL

Première insertion, par ligne.......... 15 cts

Insertions subséquentes, tous les jours, par ligne.......... 5 cts

Insertions subséquentes, 2 ou 3 fois par semaine, par ligne.......... 8 cts

Un fois par semaine.......... 10 cts

☞ Les annonces spéciales ou réclames, telles que rapports annuels des banques, Listes des licences, assemblées des actionnaires des compagnies d'assurance, etc., **15c la ligne.**

Les DEMANDES 25 cts chaque insertion ou $1.00 pour une semaine, pour 10 mots.

Les annonces de Décès, Mariages, Naissances, 25 cts chaque insertion, pour 25 mots.

Les annonces au contrat sont prises à des conditions très raisonnables et payables tous les mois.

(1 QUI SUIT A PARU DANS LE "CANADIEN" DE CE MATIN.

Honneur à l'Agriculture

LE MÉRITE AGRICOLE

Inauguration Solennelle

OVATION AUX LAURÉATS

Au dehors

Le beau temps a favorisé la démonstration de mardi soir en l'honneur du mérite agricole, démonstration d'un genre tout nouveau dans sa raison d'être.

Dès sept heures les abords des édifices publics étaient remplis d'une foule avide de s'amuser. De tous côtés l'air retentissait des sons des clairons et des tambours et de l'éclat des pièces pyrotechniques. Les clubs de raquette de Québec et de Lévis étaient de la fête et arrivaient tour à tour au lieu de la démonstration, les membre revêtus de leurs costumes aux nuances variées et portant des flambeaux.

Les clubs *Canadien*, *Union Commerciale*, *Jacques-Cartier*, *Frontenac*, et *Huron* sont allés à la barrière St-Louis, Grand-Allée, au devant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur qu'ils ont escorté jusqu'au Parlement.

Son Eminence le cardinal Taschereau est arrivé à la chambre vers huit heures escorté par les membres du club de raquettes Le *Montagnais*.

Avant l'ouverture de la séance solennelle un ballon portant l'inscription *Champagne* a été lancé aux applaudissements de la foule. Quelques instants après, un second ballon, portant l'inscription : " Le mérite agricole, ' s'en volai dans les airs et se dirigeait vers l'est.

Le Banquet

La première partie du programme de la soirée a été le banquet, présidé par l'hon. Premier-ministre, et auquel les personnes suivantes assistaient :

LAURÉATS.

M. Charles Champagne et Mme Miron.
M. et Mme John Doig, de Lachute,
" J. B. Deslauriers, Lachine ;
" T. Dobbie, Lachute ;
" Ludger Thérien, St-François de Sales ;
" Julien Bourbonnais, S. Ignace
" T. A. Trenholme, Notre-Dame de Grâce ;
" W. T. Hodge, St-Laurent ;
" J. Drummond, Petite Côte ;
" John Nesbitt, Côte Visitation
" Joseph Lortie, Ste-Justine de Newton ;
" S. Auger, New Glasgow ;
" Antoine Bourbonnais, St-Polycarpe ;
" Hormidas Hotte, St-Martin ;
" Albright, St-Andrews ;
" Valiquette, Terrebonne ;
" Gadbois, Terrebonne ;
MM. Wilfrid Ouimet, Ste-Rose ;
G. A. Barclay, Pointe Fortune ;
W. A. Oswald, Belle-Rivière ;
Elie Benoit et fils, Sainte-Anne des Plaines ;
J. Gordon, Genoa ;
David Morin, Lachute ;
W. J. Hodge, St-Laurent ;
George Irving, Greenfield Farm.

Les honorables MM. Mercier, Shehyn, Garneau, Ross, Robidoux, Duhamel, Langelier, Boyer, Mgr Labelle, l'hon. Frs Langelier, M. Blackwood et demoiselle, M. Casgrain, M. et Mme Rhodes, Son Honneur le maire et Madame, l'hon. M. Starnes, l'hon. M. et Madame Marchand, l'hon M. Blanchet, Messieurs Hatt, Larocque, Cardin, Villeneuve, Beauchamp, Owens, Nantel, Dr. Lalonde, Bourbonnais, I. Tarte, G. Stewart, L. J. Demers, Ernest Pacaud, N. Olivier, T. Chapais, J. Carrel, Messieurs Hon. juge Champagne, Zéphirin Champagne, lauréat, et Madame, Messieurs Gustave Grenier, H. George Leclerc, Jos. Boivin, Alex. Clément, M. Hon. Joly et Madame de Lotbinière, Eug. Rouillard, U. Barthe.

Après les santés officielles à la Reine, au gouverneur, au lieutenant gouverneur, M. Mercier proposa la santé des lauréats, l'hon. M. Champagne, magistrat de district, et fils de l'éminent cultivateur qui a conquis la médaille d'or à quatre-vingtdeux ans, y répondit.

L'hon. Premier Ministre termina le diner en faisant M. Champagne, membre du conseil d'agriculture de la Province.

Cérémonie du couronnement

Les convives se rendirent ensuite dans les salles du Conseil législatif où chaque pouce d'espace était rempli par ceux qui avaient pu se procurer des cartes d'admission.

L'enthousiasme éclata lorsque le lieutenant gouverneur, Mme Angers et leur suite firent leur entrée, accompagnés d'un brillant état-major de militaires.

Le lieutenant-gouverneur prit place sur le trône, et ouvrit officiellement la séance du couronnement.

La salle était décorée pour la circonstance d'une peinture sur toile au-dessus du trône représentant une charrue avec cette inscription : " La nourricière des peuples " " Mérite Agricole " et d'un portrait du premier lauréat, M. Champagne.

Aux sièges d'honneur avaient pris place : Son Eminence le cardinal Taschereau, le lord-évêque de Québec, Mgr Paquet, Mgr Marois, Mgr Labelle, Mgr Marquis, le juge Meredith, le juge Pelletier, M. R. Thibaudeau, le recorder Dery, le sénateur Pelletier, les honorables MM. [illegible] et Joly, le maire Frémont, P. B. Casgrain, F. Langelier, le juge Carou, les consuls d'Espagne, de France et de Belgique, les ministres et les députés.

L'hon. M. Joly, président du conseil d'agriculture, et les juges qui ont décerné les prix aux lauréats, étaient debout près de la table qui portait les diplômes du mérite agricole.

Discours de l'hon. M. Mercier

Votre Honneur,
Votre Eminence,
Milord,
Mesdames et Messieurs,

La réunion d'aujourd'hui—je devrais dire la grande solennité d'aujourd'hui—est destinée à marquer dans l'histoire de notre province. Elle y fera époque, non seulement par son cachet de nouveauté, dont elle est la réalisation, non-seulement par la grandeur des résultats qu'elle nous laisse entrevoir, mais encore par la majestueuse solennité que lui prête le concours de tout ce que l'Eglise et l'Etat comptent de plus élevé dans leur double hiérarchie.

Depuis les temps les plus reculés de l'histoire, trois grands symboles ont rayonné sur le blason des peuples civilisés, dont ils ont fait l'avenir et la force : ce sont la Croix, l'Epée et la Charrue.

La Croix, signe de rédemption suprême, espoir de toute vie future, sublime instrument de moralisation, guide éternel destiné à conduire les nations dans les sentiers de l'éternel justice.

L'Epée, emblème de l'autorité civile, empruntant la force physique pour soutenir l'autorité morale, rehausser la majesté des lois, défendre les intérêts de la société, maintenir, la paix de l'intérieur et assurer le respect des frontières.

La Charrue, nourricière du genre humain, notre mère à tous, qui, arrosée des sueurs nées de la faute du premier homme, sacre le travail de ses fils en arrachant aux entrailles de la mère commune les trésors qui font les peuples riches et engendrent les fortes races.

Ces trois grands symboles, Messieurs, sont ici représentés par les personnages les plus autorisés dont s'honore la patrie : par le représentant si respecté de la Gracieuse Souveraine entre les mains de qui repose la sauvegarde pacifique de nos institutions ; par un prince de l'Eglise, dont le pied touche aux degrés du trône même de Saint-Pierre ; et—la Charrue, la noble et vaillante charrue de nos pères !—par ceux de nos compatriotes qui font l'objet de cette démonstration, par les vingt-huit lauréats du premier concours du Mérite Agricole de la province de Québec, qui réhaussent l'éclat de cette fête par leur présence, côte à côte avec les courageuses compagnes des travaux, qui ont valu à ces champions de notre agriculture, la première et la seule décoration officielle dont le pays ait encore cru devoir orner la poitrine de ses enfants.

C'est donc toute la patrie, Messieurs, dans sa manifestation la plus complète et la plus éloquente, qui se réunit en ce jour pour acclamer ceux qui, dans la sphère du progrès matériel et des luttes journalières de la vie, ont bien mérité d'elle.

Et où se fait cette réunion ?

Dans l'enceinte même destinée aux délibérations de nos législateurs, sous les yeux d'un peuple éclairé, au milieu de l'élite de notre population, à coté de la vieille citadelle de Québec, témoin des combats légendaires que se livrèrent les deux plus formidables puissances de l'Europe pour la suprématie du Nouveau-Monde, dans ce palais national, des fenêtres duquel on peut apercevoir la plaine où notre patriarche, Louis Hébert, lia la première gerbe du froment poussé dans le sol vierge de la Nouvelle-France. Ce nom permet de faire un bien agréable rapprochement. Notre Cardinal vénéré descend de ce Louis Hébert, et la terre de ce premier colon est couverte aujourd'hui par la Basilique, le Séminaire et l'Université-Laval. Quel fait admirable ! Le cultivateur français d'autrefois représenté par son parent, un prince de l'Eglise, dans une fête en l'honneur des cultivateurs d'aujourd'hui. Consolante solidarité des événements ! Conséquence rassurante des desseins providentiels !

Je le répète, tout concourt à faire de la présente circonstance une solennité exceptionnelle. Et d'avoir humblement contribué à son succès, par de longs et constants efforts, sera pour moi un sujet d'orgueil dont j'aurai, Messieurs, bien du mal à me défendre.

L'Agriculture est non seulement le premier des arts au point de vue de son utilité et de ses bienfaits, mais il est encore le premier des arts par ordre de date, puisque son institution remonte aux jours reculés où les premières aurores de la civilisation rayonnèrent sur le monde.

Les mythologies payennes lui attribuent même une origine céleste.

En Egypte, c'est le dieu Osiris qui enseigne au peuple les premiers éléments du labour, et l'animal qui trace le premier sillon et ouvre le premier guéret, devient le bœuf Apis, à qui la postérité élève des temples.

En Grèce, c'est Cérès, la blonde fille de la Terre et du Soleil, qui la première ensemence la plaine, et reste jusque dans nos siècles modernes, la personnification poétique de l'Agriculture et des moissons dorées.

Chez les Romains, les croyances populaires font remonter la culture du sol à Saturne et à Jupiter. Chez ce peuple, dont les légions commandèrent à l'univers, les plus grands guerriers comme les plus célèbres hommes d'Etat s'honoraient de manier la bêche et la houe, et jamais les annales de Rome ne furent plus brillantes qu'à l'époque où les Cincinnatus retournaient modestement à leur charrue, après avoir conquis des royaumes ou sauvé la patrie.

Au moyen âge, et jusqu'à nos jours, chez les peuples de l'Europe, la noblesse—sentiment un peu étroit, mais qui trouve son excuse dans l'antiquité des traditions—la noblesse n'a jamais recounu que deux métiers qu'un fils de race put exercer sans déroger : le métier de soldat et celui de laboureur.

Je suis loin, Messieurs de partager cet exclusivisme, qui n'est, après tout, qu'un préjugé du passé ; mais il sert à appuyer ma thèse, en démontrant à quelles traditions aussi brillantes qu'anciennes se rattache la noble profession de cultivateur du sol, et de quel prestige cette profession a joui, à toutes les époques.

Du reste, il n'y a pas deux manières de penser là-dessus. Les plus savants économistes n'ont qu'une voix pour proclamer l'agriculture comme la base de toute prospérité publique, comme la force vive des sociétés. Sans l'agriculture, toute industrie est condamnée à dépérir et à s'éteindre faute d'alimentation. C'est l'huile de la machine ; c'est la flamme du foyer ; c'est la condition nécessaire de tout mouvement ; c'est la source de la vie elle-même.

L'agriculture est la plus vaste conquête de l'homme. C'est elle qui distingue les peuples civilisés des peuples sauvages. Si elle disparaissait, l'humanité retomberait dans la barbarie primitive, et serait forcée de recommencer l'ascension de l'échelle fatale dont elle gravit si lentement et si péniblement les degrés, depuis l'époque où elle vivait de racines, se couvrait de peaux de bêtes, et n'avait d'autre moyen pour allumer le feu de l'âtre, que de frotter deux branches d'arbres l'une contre l'autre,

Aussi, dans tous les pays civilisés, les hommes d'Etat les plus expérimentés et les plus pratiques donnent-ils leur attention constante à tous les problèmes qui se rattachent à ce grand art. Partout l'on voit se multiplier les sociétés d'agriculture, les écoles d'agriculture, les fermes modèles, les journaux et les revues agricoles. La science dirige plus que jamais ses investigations de ce côté.

Depuis un siècle, les découvertes de la chimie ont entièrement bouleversé les anciens modes de culture, et de nos jours les nombreuses inventions de la mécanique ont completement révolutionné cette industrie. A l'heure qu'il est la terre s'enrichit de nouveaux produits ; on introduit de nouvelles méthodes d'irrigation ; on adopte l'usage de nouveaux engrais plus riches et moins coûteux ; on amende de toutes façons l'élevage des bestiaux et la culture des arbres fruitiers, le système d'assolement, ce qu'on appelle ici le système de rotation s'applique aujourd'hui partout, et donne des résultats étonnants, tandis que les moissonneuses, les faucheuses, les herses mécaniques les machines à battre le grain doublent le rendement du sol en diminuant de moitié ce que son exploitation pourrait avoir de lent et de pénible.

Enfin, l'instruction se répand chez le cultivateur, Messieurs ; et—c'est une des choses consolantes que j'aime à constater ici—à mesure que la diffusion s'en fait sentir, on découvre dans l'esprit public une tendance universelle et sincère à relever de plus en plus le niveau social de la noble profession.

Le défaut d'instruction, que des circonstances nationales malheureuses avaient trop généralisé, chez nous, parmi les classes vouées aux travaux manuels, n'a point permis, pendant longtemps, à la majorité de nos cultivateurs, de s'élever à la hauteur qu'ils avaient le droit d'atteindre ; mais, en face des progrès qui s'affirment si énergiquement, j'ose en risquer ici la prédiction, Messieurs, les circonstances, qui sont déjà changées, changeront encore ; et, dans notre pays comme ailleurs, l'agriculture, qui a fait la force du passé, fera la force de l'avenir.

Le mouvement est commencé, non seulement ici, mais dans les anciens pays de l'Europe. Et, constatons-le avec joie, c'est encore la France qu'on voit à la tête de ce beau mouvement. Je regrette qu'il ne soit point parti d'ici ; mais ce sera toujours pour nous un orgueil bien naturel, et une satisfaction suffisante à notre fierté, que de pouvoir emboîter le pas derrière notre glorieuse mère-patrie, chaque fois qu'elle entrera dans de pareilles voies.

L'ordre du *Mérite Agricole* fut établi en France en 1883 ; c'est l'œuvre de M. Méline, alors ministre de l'agriculture. C'est une distinction honorifique destinée à récompenser les personnes qui, à un titre quelconque, ont rendu des services à cette industrie. Cet ordre ne se compose que de chevaliers, dont le nombre est fixé à mille, sans que le nombre des croix accordées puisse dépasser deux cents par année. Les membres de l'ordre sont nommés à vie ; les étrangers peuvent y être admis, mais ne figurent pas dans le cadre fixé. La décoration du *Mérite Agricole* consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de feuille d'olivier ; le centre de l'étoile, entouré d'épis présente d'un côté, l'effigie de la République, avec la date de la fondation de l'ordre et de l'autre la devise " *Mérite Agricole.*" L'étoile, émaillé de vert est en argent, et son diamètre est de quatre centimètres. Les chevaliers du *Mérite Agricole* portent la décoration attachée à un ruban moiré vert, bordé d'un liséré couleur amarante, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine ; le ruban peut également être porté sans la décoration. Les nominations sont faites par arrêté du ministre de l'agriculture.

Sans être absolument identique, l'Ordre du *Mérite Agricole* de la province de Québec ressemble trop à celui de la France—par son objet surtout, pour refuser de reconnaître à celui-ci certains droits de paternité. Tout au moins, peut-on les dire frères l'un de l'autre.

Quoiqu'il en soit, le nôtre est aujourd'hui fondé : le concours ouvert a été beau ; les champions qui en sont sortis vainqueurs sont nombreux et remarquables ; le premier ordre de chevalerie du Nouveau Monde,—ordre pacifique s'il en fut jamais—entre aujourd'hui en existence ; il nait sous les auspices les plus brillants, et s'inaugure sous le patronage de la nation : Dieu lui prête longue vie !

Je n'ai pas, Messieurs, l'ambition de m'attribuer le principal mérite d'une innovation destinée—tout le monde l'admet—à produire tant de féconds résultats. Ce serait faire injustice à plusieurs et, en particulier, à trois hommes, qui ont droit, dans cette circonstance plus que jamais, à la reconnaissance du pays comme à mon plus solennel hommage. Je ne suis que l'humble exécuteur de leurs grands projets.

Je veux parler de mon brave ami, mon ancien collègue, M. le colonel Rhodes, dont le trop court passage au ministère de l'agriculture a cependant été si honorable pour lui et si utile pour nous.

Je veux aussi parler de M. Henri Gustave Joly de Lotbinière, un de mes prédécesseurs au poste que j'ai l'honneur d'occuper dans la province, l'homme universellement respecté, qui depuis ses premiers pas dans la vie publique, a donné, sans compter, aux intérêts agricoles de son pays, tous les trésors de son grand cœur et de sa belle intelligence.

L'hon. M. Rhodes parla ensuite en anglais. Il vanta la noblesse de la profession agricole et félicita en termes heureux les lauréats du concours.

Ensuite eut lieu la distribution des prix.

M. Charles Champagne reçut la décoration des mains du lieutenant gouverneur. Les autres prix et diplômes furent distribués aux heureux lauréats par Son Eminence le Cardinal, l'évêque Williams, Mme Angers, l'hon M. Mercier, l'hon M. Blanchet, l'hon M. Rhodes, Mgr Labelle, l'hon M. Starnes, l'hon M. Marchand, l'hon M. Boyer, l'hon F. Langelier, M. Bernatchez, l'hon Wilfrid Prévost, C. L. l'hon H. G. Joly, Mmes Shehyn, Chs. Langelier, Robidoux, Mme Frémont, Mme Bernatchez, Mme Joly, M. Nantel, Bourbonnais, le consul de Belgique, le consul de France.

Je veux enfin parler de Mgr Labelle, celui que le respect public a depuis longtemps surnommé l'apôtre de la colonisation,—un autre titre Messieurs, qui me dispense de tout autre éloge. Ce digne prélat a choisi comme dévise les *Pater meus agricola* : " Mon père était cultivateur." Quel beau sentiment. Un prêtre se proclamant de la charue ; l'Eglise s'appuyant sur l'agriculture.

Je dois aussi un tribut sincère de remerciements à messieurs les membres du conseil et du comité de l'agriculture, et tout particulièrement à Messieurs Blackwood et Casgrain, chargés de la tâche importante et difficile de jug[illegible] mérite respectif des concurrents, de [illegible]ner à ceux que nous devons couronner aujourd'hui. Le digne président du comité de l'agriculture, M. Bernatchez, ainsi que le député si dévoué de Richelieu, M. Cardin, nous ont rendu, en cette circonstance, à l'occasion de cette fête, des services signalés.

Que dirais-je des concurrents ? Que dirais-je surtout du vénérable vétéran, M. Champagne, dont le mérite exceptionnel nous force à accorder une récompense exceptionnelle ? Que dirais-je de ce vaillant octogénaire doublement patriote : aux manchons de sa charrue, patriote dans les rangs de ceux qui, à des époques moins pacifiques que la nôtre, échangeaient leur vie et leur liberté contre les immunités constitutionnelles dont nous jouissons de nos jours !

Qu'on me permette d'oublier un peu tous les autres pour tendre à celui-là une main émue en lui disant ; Merci, merci pour le bon exemple qu'il a si longtemps donné à ses compatriotes, et merci surtout—cela soit dit entre lui et moi—pour m'avoir fourni l'occasion de payer une dette que je devais à mon père, cultivateur et patriote de 1837 comme lui !

Discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur

Il n'entre pas dans mes attributions de faire des discours et vous n'en devez pas attendre un de moi. Pour moi le silence est d'or. Mais, comme président officiel-je regrette de ne pouvoir dire comme président effectif—du mérite agricole, je ne puis déclarer cette séance close, sans offrir mes remerciements à ceux qui par leur présence ont donné de l'éclat à cette solennité. Je remercie les officiels, les dignitaires, les représentants des nations, étrangères, les membres du conseil d'agriculture, je remercie toute l'assemblée ici présente pour l'éclat qu'elle adonnéà cette démonstration ; car votre présence l'a rendue effective autant qu'agréable pour nous. Elle sera salutaire pour l'avenir. Ceux que je dois remercier surtout, ce sont vous, MM. les lauréats (appl) je vous remercie pour l'exemple que vous donnez au pays, pour l'exemple que vous avez donné à vos voisins, et retournant chez vous fiers de la modeste décoration que ce parchemin que vous suspendrez dans vos demeures, vos voisins, mus d'une légitime jalousie voudront être ici l'an prochain vos successeurs (appl).

On vous a dit MM. que la noblesse d'Europe ne reconnaissait que deux professions ; les armes et la charue : les armes par besoin, par esprit de conquête—la charrue par goût. Mais la noblesse de ce pays a toujours cumulé les deux professions. Nos ancêtres dans ce pays n'ont défriché le premier sol que le fusil d'une main et la hache de l'autre (appl). Cette noblesse d'autrefois, il en est resté ici, et c'est elle encore qui nous donne l'exemple. Les seigneurs d'autrefois défrichaient la terre, côte à côte, avec leurs censitaires. Ils étaient toujours prêts à aller au feu, quand l'iroquois cruel se présentait. Eh ! bien, aujourd'hui, cette même noblesse s'honore encore de se faire cultivateur, et quand l'occasion se présente : elle ne vous dit pas au feu, mais elle dit : étudiez ! La récolte n'a pas été bonne, dans tel champ, la production n'a pas été aussi grande que vous l'attendiez. Ce n'est pas la Province qu'il faut accuser, ce n'est pas le soleil qui vous a manqué, ce n'est pas le sol qui s'est desséché, mais c'est l'instruction agricole qui vous a fait défaut. Et les gens qui sont aujourd'hui à la tête de nos institutions représentent parmi nous la noblesse d'autrefois. (Appl).

Messieurs, on vous a dit que l'ambition des gens de profession est d'acquérir une terre. C'est bien vrai. Comme avocat, je puis vous le dire, ennuyé de toujours manger sur le travail des autres.

J'aurais été fier de pouvoir me subvenir à moi-même.

Messieurs, les gens de l'armée ont les mêmes ambitions que les avocats, et nous avons devant nous l'exemple vivant d'un officier qui a renoncé à son épée pour prendre la faucille. (Appl.) Ainsi, ces gens instruits, ces gens qui ont connu le costume doré, qui ont porté l'épée, s'en sont dépouillés, de gaieté de cœur, pour revêtir la blouse du laboureur. On vous a dit que votre profession est noble. Sans doute, elle l'est. Suivant moi, elle est la plus noble de toutes.

Dans votre travail, personne n'approche de l'action du Créateur, comme vous, cultivateur.

La Génèse nous dit que Dieu, de sa volonté, créa le monde. Eh ! bien, le cours agricoles vous enseignent que le laboureur, de son travail, fait surgir le blé qui donne le pain.

Oui, votre carrière est noble, et malheur au peuple, malheur aux jeunes gens que la fierté chasse loin des champs croyant que la vie est plus brillante et plus belle à la ville, croyant qu'ils porteront des habits qui feront d'eux les plus beaux cavaliers.

Leur erreur est grande. Et ce que j'ai admiré surtout, ce soir, parmi les lauréats, c'est que presque tous les hommes étaient vêtus de l'étoffe faite avec la laine de leurs brebis (Appl.), et ceux qui ont été les plus applaudis sont ceux qui se sont présentés ici habillés en étoffe du pays. Suivez cette louable habitude de vous suffire à vous-mêmes, même pour vos vêtements.

MM. les lauréats, je vous renouvelle mes remerciements pour l'exemple que vous avez donné ; je remercie de nouveau tous ceux qui ont pris part à cette fête ; je remercie les dames qui ont rehaussé de leur présence l'éclat de cette fête. Car il n'est pas d'agriculture parfaite, sans que l'on songe aussi à l'horticulture, la culture des fleurs, et sans vous, ce mérite agricole n'aurait présenté que des épis durs, si votre présence n'avait pas été ici pour remplacer les jardins qui entourent les maisons. (Appl.)

Je remercie aussi les différents clubs qui ont pris part à cette fête, qui ont accueilli l'autorité avec enthousiasme, qui jeté sur le parcours de l'Eglise et du mien et sur cette fête un si brillant éclat. Je veux faire allusion aux membres des clubs de raquettes. Je vous dis à tous un dernier merci, me rappelant peut-être trop tard que pour moi le silence est d'or. (Appl.

Le manque de temps et d'espace nous force à remettre la publication des discours prononcés en cette circonstance par Son Eminence le cardinal Taschereau et l'hon. M. Joly.

La fête s'est terminée à dix heures.

Discours de Son Eminence le Cardinal Taschereau

Votre Honneur,
My Lord,
Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes bien avancés dans la soirée, je ne vais dire que quelques mots de cet ancêtre dont on a parlé tantôt, de Louis Hébert, qui est mon 9ème grand-père. Voici quelques lignes qui font son éloge : "Il est venu au Canada pour donner le commencement à une colonie ou peuplade chrétienne". Ce sont les propres expressions d'un historien du temps.

Voici ce que Champlain en dit : " Ça été le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait. Et je dois dire que je suis très fier d'être un de ses descendants. (Applaudissements.)

J'ai encore un autre titre de noblesse, c'est d'être le successeur de Mgr de Laval. (Applaudissements.) Mgr de Laval qui probablement connaissait l'avenir du Canada, a pris toutes les précautions nécessaires pour que la destinée du Canada fut aussi heureuse que possible ; et entre autres choses il avait établi dans la paroisse Saint-Joachim, près du Cap Tourment que tout le monde connait bien, non pas une école, mais une véritable université, non pas dans le genre de celle qui existe maintenant et qui porte son nom, mais une université telle qu'il en fallait dans ce temps-là.

On trouve dans les archives du Séminaire les noms des élèves qui ont fréquenté cette université. Il y est dit par exemple qu'un tel, âgé de tant, venant de telle partie du pays de la France, est entré tel jour ; il en est sorti au bout de deux ans ou de trois ans après avoir appris le métier de forgeron, de menuisier, de couvreur en bardeau, d'architecte, de peintre, de tailleur, de sculpteur et surtout de cultivateur. (Applaudissements).

Les deux incendies du Séminaire en 1701 et 1705 ayant épuisé les ressources de Mgr de Laval, il fut obligé de fermer cette université en attendant des jours meilleurs, mais le bon nombre d'élèves qui en étaient sortis répandirent partout dans la province, les sciences pratiques qu'ils avaient acquises dans cette université qui a par l'instruction donnée à tant de personnes rendus d'immenses services au pays.

Maintenant, un mot sur le grand nombre de canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Sans doute que nous devons déplorer cet exode, cependant il ne faut pas nous décourager. Pendant les 20 années de mon épiscopat, j'ai nommé les premiers curés résidents dans 42 paroisses nouvelles. (Applaud.). Aujourd'hui à partir de la même époque dans le diocèse de Chicoutimi, qui a été sous mon autorité pendant huit ans et que j'ai parcouru d'un bout à l'autre, il y a eu onze premiers curés résidents nommés. Voilà donc dans ces deux diocèses depuis 20 ans, 53 paroisses nouvelles créées. Il y a un proverbe qui dit que le sucre attire les enfants ; de même aussi un curé résident attire les colons.

Il y a actuellement dans l'archidiocèse quatorze missions qui attendent un prêtre résident.

Il y a quelques jour Mgr de Chicoutimi m'écrivait m'annonçant qu'il va faire bâtir plusieurs chapelles qui seront bientôt desservies par des prêtres résidents. Voilà donc un certain nombre de missions qui vont entrer bientôt dans la liste des paroisses. La fin du monde ne viendra pas par les familles canadiennes. (Appl.)

Grâce au gouvernement de cette province et à la générosité de nos compatriotes, les pères Trappistes vont bientôt ériger sur les bords du lac St-Jean une université agricole comme Mgr de Laval en établit à St. Joachim et à l'exemple de ce bienfaiteur de la patrie, ils fourniront d'excellents cultivateurs qui contribueront à enrichir notre province et enseigneront à leurs enfants comment il faut cultiver.

Je me contente de dire du fond de mon cœur : Gloire à MM. les lauréats en ce beau jour ! puisse leur couronne encourager tous nos compatriotes à suivre un si bel exemple ! (Appl.)

Avis important

Pour l'asthme, le rhume, la toux opiniâtre, le catarrhe invétére faites usage du *Sotherion.*

Sous l'influence de ce remède l'inflamation des bronches disparait, la respiration devient libre, et si vous l'employez au début d'un rhume en 24 heures vous serez guéri.—1m

La Grâce de Dieu

GRAND ROMAN

PAR ADOLPHE D'ENNERY

QUATRIEME PARTIE

LES ENFANTS MARTYRS

Mlle Chonchon, comme par un fait exprès procédait à son second repas et se proposait de défaire à plate couture un trio de bécasses qu'on venait de lui servir. Elle aperçut la chaise de poste et rendons-lui cette justice fit incontinent le sacrifice d'une bécasse les deux autres furent empaquetées par elle pour être plus tard mangées à loisir. Elle courut vers la grande cour.

Au moment même où elle y arrivait un peu essoufflée la marquise de Sivry en toilette de voyage enveloppée d'une douillette de soie puce en petits paniers faisait son apparition sur le perron devant lequel attendait la berline. Chonchon s'élança vers elle juste à la minute où le commandeur paraissait derrière sa sœur.

—Madame la marquise veut-elle me promettre de l'aider à monter en voiture et de lui arranger ses jupes ?

—Vous êtes donc femme de chambre demanda Mme de Sivry étonnée.

—Non, madame la marquise, je suis jardinière seulement.

—Je vous remercie de votre zèle. Comment vous nommez-vous ?

—Fanchette pour vous servir.

—Eh bien ! Fanchette, aidez-moi, je le veux bien.

Chonchon n'était pas maladroite, elle s'y prit très habilement, puis elle dit avec une feinte émotion.

—Hélas ! non, madame la marquise, je ne suis pas femme de chambre mais je le deviendrais aisément pour vous servir si vous me permettiez de partir à votre suite.

—Partir à ma suite ! dit la marquise en même temps que le commandeur tressautait,

—Je suis une pauvre fille bien malheureuse, madame la marquise dit Chonchon celui que j'aime quitte le pays et si je ne vais pas à Paris, je suis bien décidee à mourir.

—Mourir s'écria la marquise toute bouleversée.

—Oui madame, j'ai choisi l'endroit, le lac de votre parc, c'est là que je me périrai.

—Commandeur, dit la marquise chargez-vous d'empêcher ce malheur je vous recommande cette petite vous viendrez me rejoindre au relai.

—A vos ordres marquise dit le commandeur.

Puis s'adressant à Chonchon qu'il venait d'attirer derrière la berline.

—Toi tu me payeras ça.

—M'emmenez-vous ? demanda la jardinière *in partibus.*

—Non répondit rageusement le commandeur.

—C'est votre dernier mot ?

—Ah ! palsambleu ! je crois bien.

—Eh bien ! vous vous trompez.

—Vraiment ?

—Car je partirai quand même.

—Si je veux.

—Non malgré vous.

—Essaye.

—Vous allez voir. Je n'ai qu'un mot à dire pour que Mme la marquise m'attache à sa personne.

Le commandeur haussait les épaules. Mais tout à coup Mme de Sivry se penchant à la portière :

—Où donc est cette petite ?

—Me voici, madame la marquise.

M. de Boisfleury très inquit, écouta ce qu'allait dire sa sœur.

Est-ce que vous seriez fâchée d'entrer à mon service personnel, petite ?

—Oh ! madame la marquise, je n'en suis pas digne riposta Chonchon avec une mines qui fit trembler le commandeur.

—Et pourquoi donc ?

En ce moment Laroque arriva perché sur un grand cheval, et se présentant à l'autre portière sollicita la faveur d'entretenir la marquise de deux ou trois questions très urgentes. Chonchon profita de cette diversion pour se rapprocher du commandeur et pour lui dire :

—Hercule ! vous allez laisser partir la berline.

—Pourquoi ?

—Vous le saurez plus tard.

—Mais......

—Je le veux. Si vous m'obéissez pas je monte aux côtés de Mme la marquise.

—Mais si je reste.

—Je ne vous retiendrai pas longtemps.

—Mais encore...

—Le temps de chercher une voiture de l'atteler, de m'y faire monter et de me mettre en route avec l'argent nécessaire pour le voyage que vous aurez soin de me donner.

—C'est impossible.

—Alors, je vais me faire voiturer par Mme la marquise elle-même qui ne pourra plus se passer de moi dans vingt-quatre heures.

Le commandeur furieux se disait :

—Quelle sotte idée j'ai eue, de lier connaissance avec cette grosse dondon.

—Allons, décidez vous, oui ou non. Je n'ai pas le temps d'attendre.

Le pauvre Boisfleury était fort perplexe. La conversation de sa sœur avec Laroque allait prendre fin. Chonchon était bien capable de partir avec la marquise et pendant le voyage qui sait ce qu'elle pourrait lui dire ? Il hésita encore un moment puis poussé par la nécessité, il capitula.

—Eh bien ! soit, dit-il.

—Vous me donnez votre parole ?

—Oui.

—Votre parole de commandeur ?

—Je vous donne ma parole de commandeur.

—Eh bien ! je vous crois.

—Et Chonchon s'éloigna prestement afin que la marquise, en se retournant ne la vit plus et ne songât pas davantage à se l'attacher. Quelques minutos après la berline s'ébranlait. Chonchon était allée reprendre philosophiquement son troisieme déjeuner et attaquait sa dernière bécasse quand survint le commandeur plus qu'ennuyé.

—Chonchon, dit-il vous êtes une petite peste.

—Et vous une grande, monseigneur.

—Insolente !

—Il n'y a qu'un moyen de me rendre respectueuse.

—Lequel ?

—C'est de faire votre devoir d'honnête homme et de m'emmener à Paris.

—Il le faut bien puisque j'ai juré.

—Alors nous partons !

—Certainement hélas !

—A quelle heure ?

—Aussitôt que nous aurons une voiture.

—Fort bien, j'en connais une.

—Où donc ?

—Chez Léonard, l'ancien postillon qui s'était mis maître de poste et qui n'a pas pu continuer.

—Je vais l'envoyer chercher.

—Bien.

—Tenez vous prête, avez-vous un bagage ?

—Oui, mais ça ne m'inquiète guère ; on trouve tout ce qu'il faut à Paris.

—Avec de l'argent.

—Oui commandeur avec de l'argent et nous n'en manquons pas.

—Pardon ma chere, je vous préviens qu'une fois à Paris où je vous conduis parce que vous me forcez la main.

—Hercule, vous n'êtes pas galant.

—Je vous préviens qu'à Paris je ne ferai rien pour vous.

—Nous verrons bien !

—Vous vous débrouillerez comme vous pourrez. C'est très sérieux.

—Je crois bien, dit Chonchon qui cessant brusquement de manger se leva mit ses poings sur ses hanches et ajouta : Vous êtes encore un joli bonhomme, vous vous conduirez d'une façon infâme vous m'empêchez de me marier vous faites de moi une malheureuse créature sans avenir, sans famille et quand je vous demande de réparer vos torts d'une façon ou d'une autre, vous faites le seigneur scandalisé, allons donc ! Il faut que je sois une bien bonne fille au contraire pour ne rien exiger de plus, croyez-moi monsieur le commandeur, marchez droit, protégez-moi, faites-moi une position.

M. de Boisfleury haussa les épaules se tut envoya chercher la voiture de Léonard. Une heure plus tard, Chonchon partait à son tour escorté par le commandeur, qui fit un bout de chemin à sa portière tout comme si, elle aussi eût été une grande dame.

Mais la rusée paysanne qui avait la bourse du commandeur apprit bien vite comment on fait marcher des chevaux avec un louis de double guide. Et alors, il se passa quelque chose de bouffon, pas pour M. de Boisfleury par exemple. Chonchon était en route depuis une heure quand le commandeur lui dit :

—Maintenant ma chère que vous voilà partie, vous me permettrez je pense de remplir auprès de la marquise mes devoirs de cavalier servant.

—Auprès de la marquise ? demanda Chonchon.

—Oui. Ma sœur entend que je l'escorte.

La bonne fille lui coupa la parole.

—Commandeur, dit-elle en prenant le ton et les façons de Mme de Sivry, commandeur, est-ce que vous songeriez à me jouer un mauvais tour ?

—Moi ! vous êtes folle !

—Vous n'avez pas l'intention de partir en avant et de me laisser en route ?

—Je n'y pensais même pas.

—Vraiment !

—Mais puisque vous m'en croyez capable......

—Eh bien !

—Je serais bien bête de ne pas profiter de la mauvaise opinion que vous avez de moi.

—C'est-à dire ?

—C'est-à-dire que je vous engage à vous défier.

—Me défier ! me défier ! de vous, Hercule ! oh ! non, j'aurais tort et je suis bien tranquille. Aussi je vous prie de ne pas vous gêner. Allez allez auprès de la marquise. Je ne vous retiens plus.

Le commandeur en avait assez de discuter avec sa tenace conquête. Très résigné à tout il piqua des deux et galoppa pendant trois quarts d'heure au bout desquels il rejoignit sa sœur dont les équipages marchaient avec une lenteur solennelle. Mais au bout d'une heure, il ne fut pas peu surpris de voir arriver d'un train d'enfer le carrosse qui contenait Chonchon, lequel carrosse ayant gagné un chemin de traverse, prit les devants sur la grande route et se perdit derrière un mamelon.

M. de Boisfleury ne comprit pas d'abord la manœuvre mais dans la soirée, la marquise s'étant arrêtée dans une hôtellerie pour la couchée le commandeur trouva Chonchon sur ses pas et la conversation fut reprise.

—Commandeur, lui dit la paysanne, je savais bien que vous ne songiez pas à me quitter.

Et d'un air narquois elle ajouta :

—Jusqu'à ce que nous arrivions à Paris soyez bien tranquille vous me trouverez toujours devant ou derrière les voitures de Mme la marquise. Quand elle sera devant je la rejoindrai ; quand elle sera derrière, je l'attendrai et par ainsi mon cher je serai toujours à même de causer un brin avec Mme la marquise quand je me trouverai trop longtemps privée de votre aimable présence,

M. de Boisfleury était vaincu. Dès ce moment il s'employa comme il put à rendre le voyage supportable à Chonchon et il partagea son temps entre la marquise et celle dont il maudissait l'adherence comme il disait si bien au lieutenant générale de police deux mois après.

La jeune femme voyages donc en princesse et trouva la chose très agréable. Tant et si bien arrivant à Paris il ne lui restait pas une bien grosse rancune contre le commandeur. Ce dernier s'en aperçut et voulut profiter de ce vent d'indulgence pour essayer de se soustraire tout à fait aux exigences de Chonchon. Mais dès les premiers mots :

(A continuer.)

Cadeaux de Noël et du jour de l'An

Vous trouverez au No. 64 rue St-Joseph l'assortiment le plus complet concernant un marchand de tabac.

De plus, un cigare pure Havanna du nom de " Compliments de la saison " fait expressement par L. H. Hénault, tous en boite de vingt-cinq, 75c. la boite d'ici au Jour de l'An. 15 j

Conte de Noel

Il faisait un temps superbe à Blancheville le 24 décembre à neuf heures du soir. On se préparait à y fêter gaiement la veillée de Noel. Le ciel était d'une pureté admirable, les étoiles scintillaient dans la voûte céleste et la lune dans son plein éclairait de son grand disque d'argent le village et ses alentours. Il faisait bien un peu froid et l'on prévoyait que la gelée serait rude le lendemain matin. Mais on n'est pas frileux à la campagne et le beau temps rendait tout le monde content.

Les grands-parents avaient organisé des festins auxquels allait prendre part toute la famille : enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants, car on vit vieux à Blancheville. Les fermiers devaient festoyer chez les propriétaires : dans cet heureux pays, tout le monde vit d'accord et on ne connait pas les divisions.

Il n'était pas jusqu'au pauvres gens qui ne dussent avoir leur part de toute cette bombance, car suivant une vieille coutume du village, chaque femme, en se rendant à la messe de minuit, apporte au curé quelques provisions qu'il distribue à tous les pauvres, après l'office, pendant que dans toutes les maisons on célèbre joyeusement la fête.

Bref, tout allait se passer à la satisfaction générale.

Mais cela ne faisait nullement le compte du diable qui trouvait que depuis trop longtemps les fêtes étaient beaucoup trop bien célébrées à Blancheville et qui n'aurait pas été fâché d'apporter quelques troubles dans ces heureuses dispositions.

Il se creusa la cervelle pour savoir ce qu'il ferait bien pour faire enrager tous ces braves gens et quelle méchanceté il pourrait bien inventer. Comme il a l'imagination facile, il finit par trouver.

—Je vais leur jouer un bon tour, se dit-il en se frottant les mains, je vais escamoter la lune et accumuler de gros nuages au-dessus de Blancheville ; de cette façon, personne n'osera sortir, les bonnes femmes ne se rendront pas à la messe de minuit, le curé n'aura rien pour ses pauvres, les enfants n'iront pas chez leurs parents, tout le monde sera furieux, le nombre des gens qui se donneront au diable sera considérable et la soirée sera excellente pour moi.

Il se mit ensuite à l'œuvre.

Ce n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire de prendre la lune, mais tout le monde sait que le diable a des procédés machiavéliques pour arriver à ses fins. Il prit donc son élan et arriva en face du grand cercle blanc. Mais il ne put y rester.

Le diable a beau être habitué à demeurer, en enfer, à côté des fournaises les plus ardentes, les rayons du soleil, qui le frappaient en plein, lui semblaient trop chauds. D'un autre côté, le diable n'aime guère, comme tout le monde sait, que l'obscurité, et cette grande lumière qui éclairait sa face horrible ses mains et ses pieds crochus, sa queue bouclée, lui était insupportable.

Il ne pouvait même pas essayer de toucher à la lune, car la chaleur solaire avait chauffé à blanc notre satellite, et il se brûla quand il voulut y porter la main.

Il fut d'abord fort désappointé, mais comme nous l'avons rappelé, ce génie du mal a plus d'un tour dans son sac ; il réfléchit qu'il n'avait qu'à passer de l'autre côté de la lune pour échapper à tous ces inconvénients. Abrité, en effet, par l'astre des nuits, il put opérer en toute tranquilité. Il poussa la lune dans la mer pour l'éteindre et la mit ensuite dans sa poche.

Puis il alla chercher en Angleterre tous les nuages les plus noirs qu'il pût trouver et les amoncela au-dessus du village qu'il avait entrepris de persécuter.

L'étonnement et le désappointement furent grands à Blancheville. A ce magnifique clair de lune, à ce ciel étoilé et sans nuages qu'on admirait une heure auparavant, succéda brusquement une nuit obscure comme un four, un ciel noir comme de l'encre, et une calotte de nuages des plus menaçants.

La désolation devint générale, les hommes ne tenaient pas à aller au cabaret, pensant qu'aucun voisin n'aurait la tentation d'y aller ; les femmes n'osaient pas aller à l'église, craignant d'être surprise par une bourrasque de neige, peut-être imminente.

Les enfants étaient plus tristes encore, car on avait décidé partout qu'il ne serait pas prudent de les faire sortir par un temps pareil, parce qu'ils prendraient mal s'ils étaient mouillés par l'averse qui était à chaque minute sur le point de tomber.

Tous ceux qui avaient fait des préparatifs étaient à la fois navrés et furieux, car ils pensaient que ce maudit temps ferait hésiter la plupart des convives dont beaucoup demeuraient à de grandes distances et qu'ils auraient fait beaucoup de frais pour rien.

Mais le plus désolé de tous était le pauvre curé qui pensait que personne ne viendrait à la messe de minuit et qu'on ne lui apporterait rien. Il se demandait déjà comment il ferait avec les pauvres que l'obscurité et l'ouragan n'arrêteraient pas eux.

Le diable était ravi ; il dansait de joie.

Il voulut se donner le plaisir de contempler de plus près les résultats de sa bonne farce. Avec l'impudence et l'audace qui le caractérisent, il descendit chez le curé et alla se bottir dans l'âtre de la cuisine où brûlait un maigre feu, attendant la bûche qu'on apportait habituellement du château.

Là, il demeura silencieux, se réjouissant d'avance de l'embarras dans lequel il pensait que le bon curé, son ennemi personnel, allait se trouver.

Minet, le gros chat noir, faisait le tour de la cuisine en ronronnant, se disant dans sa cervelle de matou qu'il y avait du feu bien tard dans la cheminée ce jour-là et devinant, lui aussi, qu'il allait y avoir fête au logis.

Tout à coup, il aperçut un bout de la queue du diable qui dépassait et le prenant pour une souris, il sauta dessus, y planta ses dents et tira.

Le diable, que cette morsure sortit de sa rêverie, se leva brusquement, mais comme Minet tenait bon, il perdit l'équilibre et tomba sur les mains.

La lune s'échappa de sa poche et, sortant alors par le tuyau de la cheminée, elle monta reprendre sa place dans le ciel.

Aussitôt les nuages se dissipèrent, l'obscurité s'évanouit, le temps reprit sa clarté.

Tout Blancheville assista, au comble du ravissement, à cette transformation. On ne prit ni la peine ni le temps d'en chercher les motifs, on se contenta de chasser les soucis qui avaient un instant assombri les fronts et on se disposa à faire joyeuse fête.

Jamais Noël ne fut célébré plus gaiement que cette année-là.

Le diable assista malgré lui à toutes les réjouissances. Minet l'avait emmené sur le toit de l'école dans laquelle il y avait un superbe arbre de Noël, et, quand il put se débarrasser du tenace animal, la fête était finie.

— DE BEAUMONT.

VARIETÉS

Les œufs du Canada

Une conséquence bizarre du bill MacKinley. Le Canada produit une quantité considérable d'œufs qu'il envoyait jusqu'ici dans toutes les villes des Etats-Unis.

Ne pouvant plus leur faire franchir la frontière par suite des droits excessifs les producteurs ont pensé à nous les envoyer.

C'est ainsi que nous allons voir paraître des œufs venant en ligne droite de Montréal et de Québec et qu'on nous servira peut-être comme étant pondus du matin.

C'est la *Presse* de Paris qui parle ainsi. Nous lui demandons si tous les œufs qui nous sont servis à déjeûner, à Paris, sont pondus du matin ?

—

Quelques détails sur la vie du docteur Koch. En 1870-71, il faisait partie du corps des médecins-chirurgiens qui suivirent l'armée d'invasion.

Il fut adjoint, en qualité de médecin militaire, à la section de chirurgie et d'ambulance de corps du 10e corps qui investi Metz

Le 23 août, il arrivait à Saint-Privat. Le 10 septembre il était à Ay. Il suivit ensuite le 10e corps qui, après la reddition de la ville de Metz, fut dirigé sur Paris assiégé.

—

On prétend que dans le médicament du docteur Koch contre la tuberculose, il entre une dose infinitésimale de cyandre d'or

Cela nous rappelle un joli mot du regretté docteur Ricord.

“ L'or, disait-il, est un médicament excellent administré du malade au médecin, mais exécrable du médecin au malade.”

—

Un des derniers survivants de la grande armée, le général de brigade Nicholas de Lisleferme, vient de mourir subitement à Versailles, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Le général de Lisleferme avait assisté aux adieux de Fontainebleau.

—

On sait que les sens se développent extraordinairement chez les aveugles. L'ouïe et le toucher surtout atteignent souvent une puissance inouie.

Le *Boston Journal* en donne une preuve Au tribunal de St Louis, un aveugle a reconnu à la voix un voleur qui l'avait dépouillé. Il le désigna entre un grand nombre de personnes qui furent amenées et lui dirent “ bonjour.”

—

Une famille bénie du ciel, pour employer l'expression consacrée, est celle d'un maçon de Dantzig, habitant la rue basse. Ce brave homme, deux fois marié, a éprouvé vingt-deux fois d'être père et tous ses enfants étaient des garçons. Six de ses fils habitent encore sous son toit, cinq sont au service militaire, deux sont décédés récemment, les autres travaillent à Berlin et dans les environs. Ce père aux vingt-deux enfants n'a pas encore atteint l'âge de cinquante ans.

—

Comme quoi on s'enrichit en devenant ministre. On annonce que M. Crispi va acheter sur le Corso, les immeubles portant les numéros 182, 184 et 186. Ces trois maisons, qui composent un véritable palais, valent la bagatelle de quatre millions de francs.

—

L'église où est ensevelie la mère de Léon XIII était classée comme devant être enlevée au culte : le pape ayant manifesté son regret de cette mesure, M. Crispi vient de décider, dit-on, que l'église ne serait pas désaffectée.

Articles d'art

L'on peut examiner en ce moment dans une des vitrines de l'établissement Samuel Bedard un magnifique sett à thé qui est d'une grande beauté et d'une grande richesse il se compose d'un grand plateau richement décoré de gravure et de six autres morceaux exécuté aussi avec un goût exquis. Le tout est un chef-d'œuvre d'argenterie.

Le gérant de cette maison d'orfèvrerie si bien connue invite tout ceux qui ont des cadeaux à faire à aller lui faire une visite afin d'examiner ce stock avant d'aller ailleurs, et promet aussi de faire un prix spécialement bas pour tout le temps des fêtes. L'assortiment est très complet, en fait de montres en or, argent et nickel (bonne montre nickel $2.50 à $3.00) bijouteries de goût, horloges, argenteries, boites à bijoux, lunettes d'opéra, chaînes, bracelets, lunettes adamantine (la meilleure pour conserver la vue) épinglettes et pendant en or fin et plaquer, joncs et bagues de toutes qualités et de tout prix.

C'est la seule maison où l'on pourra se procurer la montre de l'*Aigle* qui est fabriqué spécialement pour cette maison et qui est très recommandable pour l'exactitude de son temps aussi bien que pour sa durée. Toute personne désireuse d'examiner cette montre n'a qu'à se présenter au magasin où l'on se fera un plaisir de la montrer. Cette montre est sans contredit la meilleure pour les employés de chemin de fer ou toute personne qui aime à avoir le temps exact.

SAMUEL BEDARD, Horloger-bijoutier,
241, rue St. Paul, Palais.
ROSARIO LACHANCE, (gérant)
A l'Enseigne de l'Aigle.)

TELEPHONE 563.

Pianos ! Pianos !

La nouvelle maison BERNARD, FILS & CIE, est seule autorisée à Québec pour la vente des pianos de renom, suivants O. Newcombe & Co., de Toronto. Hallet, Davis & Co de Boston, Schubert Piano Co., de New-York, Mendelsohn Piano Co., de Toronto, Evans, Brothers & Co.. de Sngersoll.

AVIS SPECIAL

DEUX PIANOS de la fabrique Newcombe & Co., et un de Heintzman & Co., ayant eu quelque peu d'usage, mais qui sont, cependant en parfait ordre, sont offerts à des prix particulièrement bas, en considération des montants d'argent que nous avons reçu pour loger : ces pianos seront vendus avec une garantie de 5 ans.

Harmoniums-Orgues et Harmoniums de Salon

DE PLUSIEURS FABRIQUES CONNUES

Accord et Réparations de Pianos, d'Orgues d'église et d'Harmoniums.

M. ALFRED HUTCHISON, accordeur bien connu, qui a été à l'emploi de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, pendant un grand nombre d'années, est employé à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

Instruments de cuivre, Flûtes, Flageolets, Clarinettes, Violons, Violoncelles et Contre-Basse.

Bernard Fils & Cie.
EDITEURS DE MUSIQUE
Coin des rues St-Jean et St-Ursule
HAUTE-VILLE

J. B. LALIBERTE

LE PLUS GRAND MANUFACTURIER DE

FOURRURES

DU CANADA

1867 1890

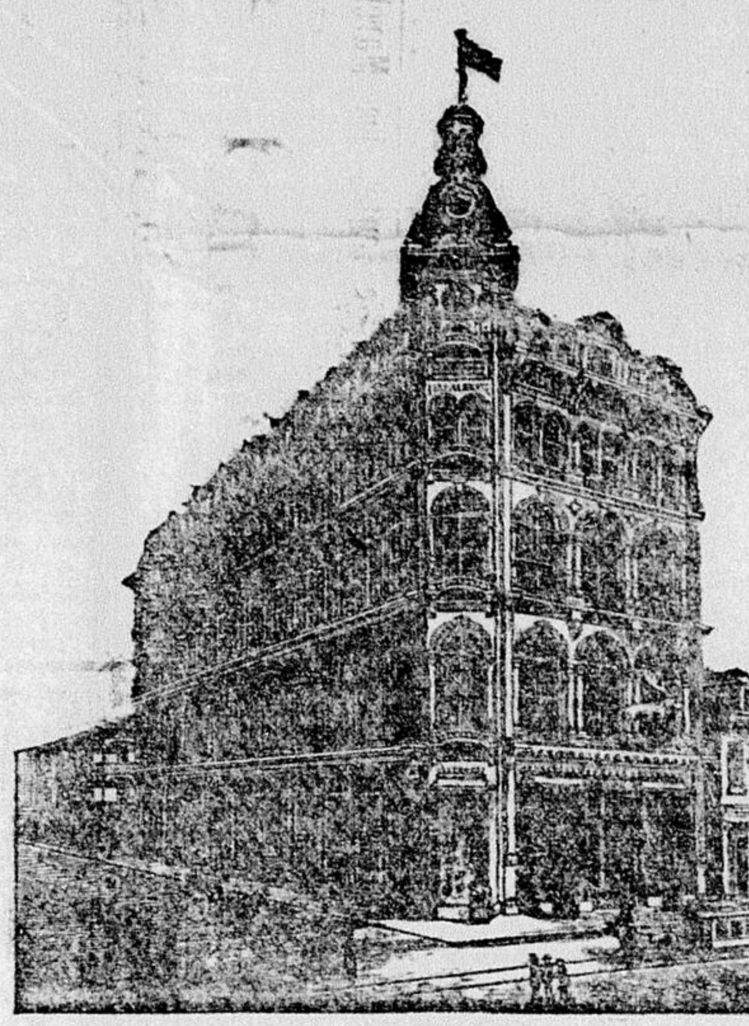

Negociant en Curiosites Indiennes, etc

Entrepôt et Manufacture, 47 rue de la Chapelle,
Magasin, 145 rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

THÉS! THÉS!

RÉCOLTE 1890-91

Provenant directement du Marché Mincing Lane

SOUS LA DIRECTION OFFICIELLE DE L'INSPECTEUR DE THE

Pour la qualité quelques-uns les égalent mais ne les surpassent pas

DÉTAILLÉS AUX PRIX DU GROS

Grand Dépôt de Thé, No 22 rue la Fabrique

Bon Thé Noir, (Demie-feuille), valeur étonnante	12 cts
Thé noir, riche qualité, excellent arôme	16 cts
Thé noir choisi, entier et force intence	20 cts
Thé de surprise, a 30c la lb., valant 50c, un bon mélange de thés Indien et Chinois, absolument pur et fort	x 30 cts
Spécialement choisis thés Ceylon, de Chine et Darjeeling mêlés	x 40 cts
Choix extra de thés Indien et Ceylon mêlés, le thé le plus délicieux du Dominion	x 60 cts
Bon thé du Japon en feuille écrasé, incolore	10 cts
Bon thé du Japon, (Demie-feuille, incolore et entier	12 et 16 cts
Japon de choix, fort et doux	20 cts
Oolong (Formosa)	x 60 cts
Choix extra de Ceylon, Pekoe Oolong	x 60 cts
Assam, choix extra de Hyson	x 60 cts

Namuna, Assam, Darjeeling, Cachar et Sylhet, Kangra, (Himalayas) Neilgherries, (Madras) Souchong, Pouchong, et Congou, Pekoe, Orange Pekoe, Fleur Pekoe, et autres variétés spéciales de thés Indiens, Ceylon, Java, Japon et de Chine, (Noir et Vert) de la meilleure qualité importé en Canada.

Liste de prix et échantillons envoyés gratuitement.

Toute personne qui achètera 10 lbs. des thés marqués (x) recevra un magnifique mouchoir pour Dames, brodé en soie japonaise.

Afin d'écouler une consignation, A. Watters a reçu instruction de vendre comme suit :

Thé Indien, vieil Hyson	20 cts
do nouvel Hyson	20 cts

☞ Rappelez-vous de l'adresse.

Grand Dépôt de Thé, No 22 rue la Fabrique

A. WATTERS

D. S. RICKABY

MANUFACTURIER DE

Meubles, Ecritoires et Matelas en fil metallique

Chaises de fantaisie, Chaises de Vienne en grande variété, Tales, élégants sets de salon, setsde chambre à coucher, sideboard, couchettes en cuivre, chaises couvertes en pluche, écrans, etc.

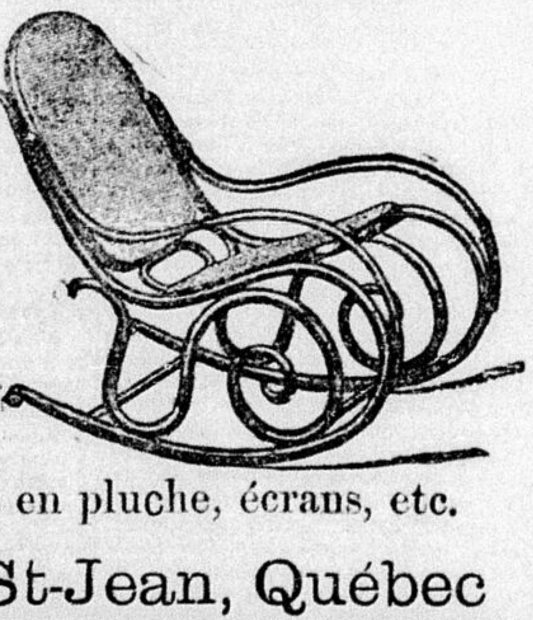

309 rue St-Jean, Québec

LES NOMBREUX MÉDECINS QUI EMPLOIENT LA

SOLUTION PAUTAUBERGE

AU CHLORHYDRO-PHOSPHATE DE CHAUX CRÉOSOTÉ

La considèrent comme le remède le plus sûr et efficace contre les

MALADIES DE POITRINE

PHTHISIE, BRONCHITES CHRONIQUES, TOUX ANCIENNES et OPINIATRES

En Vente chez L. PAUTAUBERGE, 22, rue Jules César, PARIS.

Depôts à Québec : Ed. MORIN & Cie et dans toutes les principales Pharmacies.

GERVAIS & HUDON

Importateurs d'Instruments de Musique

De France, d'Allemagne, Etats-Unis et Fabrique Canadienne

PIANOS :	HARMONIUMS :
Heintzman & Cie,	Wm. Bell & Cie,
Wm. Bell & Cie,	Dominion & Cie,
Dominion & Cie,	Thomas & Cie,
Decker Bro, N.-Y.,	Burdet & Cie,
Schiedmayer, Etc.	Schiedmayer, Etc.

Machines a coudre
New Williams
LE DAVIS
Coffre de Sûreté
(Safe)
Vitrines pour Comptoir

Les dernières Publications musicales reçues chaque Semaine

219, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC

TELEPHONE 273. 3 décembre—1m

T T T

Un Pot à l'eau en verre, donné avec une livre de Thé de 40 cts.

Pot valant......25 cts | Thé valant......40 cts

Formant une valeur de 65 cts, que l'on vous donne pour 40 cts.

Une visite vous convaincra que ce qu'on vous offre en ce moment est une valeur que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

Au magasin de thé

J. B. ROUSSEAU,

240, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Les chars urbains seront payés aller et retour à toute personne qui achètera pour $1.00. | Succursales : 206 rue St-Jean, Rue des Marchands, Lévis

13 Décembre 1890—

RESSORT DE PORTE

Breveté le 12 Février 1890, sous le numéro 33,688

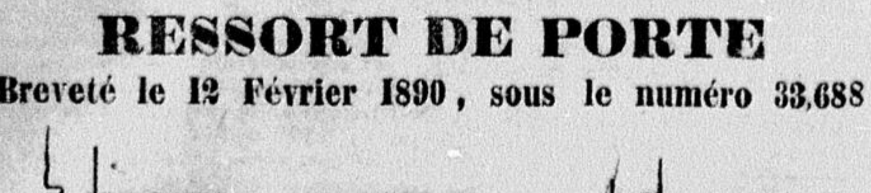

C'est le seul ressort mis en venté sur notre marché qui ait la double fonction de fermer une porte et de l'arrêter, quand on l'ouvre avant qu'elle ne vienne frapper sur le mur, l'empêchant de se briser sous l'action du vent.

Avec ce ressort, plus de poulies, plus de pesées, plus de dalots masquant vos vestibules. Tout ce bibelot est remplacé par un seul mécanisme, qui ne fait aucun bruit et qui fonctionne d'une manière admirable.

Ce ressort possède deux avantages : Le premier, c'est qu'il est moins dispendieux que tout autre ; le second, c'est que la pose coûte extrêment bon marché.

Demandez à votre quincaillier de vous le procurer, ou adressez-vous au manufacturier

JOSEPH BUSSIÈRES,
No 464 rue St. Jean, Québec.

13 Décembre—1m.

Napoléon 1er

HOMME DU MONDE

LE NOUVEAU LIVRE DE M. TAINE.

M. Taine vient de faire paraître un nouveau volume d'études historiques faisant suite aux *Origines de la France contemporaine.* On y trouve des chapitres très curieux sur Napoléon 1er et la cour impériale. Le passage suivant est particulièrement intéressant.

“ Il n'y a guère de souverain, même absolu, qui, constamment et du matin jusqu'au soir, garde l'attitude despotique ; ordinairement, et surtout en France, le prince fait deux parts dans sa journée, l'une pour les affaires, et dans la seconde, tout en demeurant chef d'Etat, il devient maître de maison : car il reçoit, il a des hôtes, et, pour que ces hôtes ne soient pas des automates, il tâche de les mettre à l'aise.

“ Ainsi faisait Louis XVI : être poli avec tout le monde, toujours affable et parfois gracieux avec les hommes, toujours courtois et parfois galant avec les femmes, s'interdire toute brusquerie, tout éclat, tout sarcasme, ne jamais se permettre un mot blessant, ne pas faire sentir aux gens leur infériorité et leur dépendance, les encourager à parler et même à causer, tolérer dans la conversation un semblant d'égalité, sourire d'une repartie, quelquefois se mettre en frais, badiner, faire un conte, telle était sa charte de salon : il en faut une, et libérale, dans un salon comme dans toute société humaine ; sinon la vie s'y éteint. Aussi bien, dans l'ancienne société, l'observation de cette charte s'appelait le *savoir vivre*, et, plus exactement que personne, le roi se soumettait au code des bienséances ; par tradition, par éducation, il avait des égards au moins pour les gens de son monde, et ses courtisans devenaient ses invités sans cesser d'être ses sujets.

“ Rien de semblable chez Napoléon. De l'étiquette qu'il emprunte à l'ancienne cour, il ne conserve que la discipline rigide et la parade pompeuse. “ Le cérémonial, dit Mme de Rémusat, s'exécutait comme s'il eut été dirigé par un roulement de tambour ; tout se faisait, en quelque sorte, au pas de charge.”—“ Cette espèce de précipitation, cette crainte continuelle qu'il inspire ” suppriment autour de lui tout bien-être, toute commodité, tout entretien et commerce facile ; nul lien, sauf celui du commandement et de l'obéissance. “ Le petit nombre des hommes qu'il distingue, Savary, Duroc, Murat, se taisent et ne font que transmettre des ordres. Nous ne leur apparaissons et nous n'apparaissons à nous-mêmes en faisant uniquement la chose qui nous était ordonnée, que comme des machines, à peu près pareilles, ou peu s'en faut, aux fauteuils élégants et dorés dont on venait d'orner les palais des Tuilleries et de Saint-Cloud.”

“ Pour qu'une machine fonctionne bien, il faut que le machiniste ait soin de la remonter souvent, et celui-ci n'y manque pas, surtout après une absence. Pendant qu'il revient de Tilsitt, chacun fait avec anxiété son examen de conscience, cherchant sur quelle portion de sa conduite le maître sévère pourra, à son retour, exprimer son mécontentement. Epouse, famille, grands dignitaires, chacun éprouvait plus ou moins cette angoisse, et l'impératrice, qui le connaissait mieux qu'un autre, disait naïvement : “ L'empereur est si content qu'il va sûrement beaucoup gronder.” Effectivement, à peine revenu il donne son tour de clef, fort et rude, puis, “ satisfait d'avoir imprimé cette petite terreur, il paraît avoir oublié ce qui s'est passé et reprend son train de vie ordinaire. Par calcul et par goût, il ne se détend jamais de sa royauté.”

“ De là, “ une cour froide et muette, plutôt triste que digne ; sur tous les visages, une expression d'inquiétude, un silence terne et contraint.” A Fontainebleau, parmi les magnificences et les plaisirs nul agrément ou jouissance réelle, pas même pour lui. “ Je vous plains, disait M. de Talleyrand à M. de Rémusat : il vous faut amuser l'inamusable.” Au théâtre, il rêve ou bâille : défense d'applaudir ; devant le défilé “ des éternelles tragédies, la cour s'ennuie mortellement, les jeunes femmes s'endorment ; on sort du théâtre, triste et mécontent.” Même gêne dans ses salons. “ Il ne savait, et, je crois, ne voulait mettre personne à son aise, craignant la moindre apparence de familiarité et inspirant à chacun la crainte de s'entendre dire, devant témoins, quelques parole désobligeante. Pendant les contredanses, il se promène entre les rangs des dames, pour leur adresser des mots insignifiants ou désagréables”, et jamais il ne les aborde qu'avec “ gêne et mauvaise grâce ” ; au fond, il est défiant et malveillant à leur endroit.

“ C'est que “ le pouvoir qu'elles ont acquis dans la société lui semble une usurpation insupportable ”.—“ Il n'est jamais sorti de sa bouche un seul mot gracieux ou seulement bien tourné vis-à-vis d'une femme, bien que l'effort pour en trouver s'exprimât souvent sur sa figure et dans le son de sa voix. Il ne parle que de leur toilette, de laquelle il se déclare juge minutieux et sévère, et sur laquelle il leur fait des plaisanteries peu délicates, ou bien du nombre de leurs enfants, leur demandant en termes crus si elles les ont nourris elles-mêmes, ou les admonestant sur leurs relations de société.” C'est pourquoi “ il n'y en a pas qui ne soit charmée de le voir s'éloigner de la place où elle est.” Quelquefois il s'amuse à les déconcerter ; il est médisant et railleur avec elles, en face, à bout portant, comme un colonel avec ses cantinières. “ Oui, mesdames, leur dit-il, vous occupez les bons habitants du faubourg Sanit-Germain ; ils disent, par exemple, que, vous, madame A..., vous avez telle liaison avec M. B..., vous, madame C..., avec M. D...” Si, par des rapports de police, il découvre une intrigue, “ il ne tarde guère à mettre le mari au courant de ce qui se passe.” Sur ses propres fantaisies, il n'est moins indiscret ; ayant brusqué le dénouement, il divulgue le fait et dit le nom : bien mieux, il avertit Joséphine, lui donne des détails intimes et ne tolère pas qu'elle se plaigne. “ J'ai le droit de répondre à toutes vos plaintes par un éternel *moi.*”

“ En effet, ce mot répond à tout ; et, pour l'expliquer, il ajoute : “ Je suis à part de tout le monde ; je n'accepte les conditions de personne.”

Parfums Elegants !

POUR CADEAUX DE
NOEL ET JOUR DE L'AN

Meiza de Perse de Violet,
Muguet des Bois de Violet,
Royale Essence de Violet,
Eaux de Toilette de Violet
Eliotrope blanc de Roger et Gallet,
Iris blanc de Roger & Gallet,
Peau d'Espagne de Roger & Gellet
Eau de Cologne de Lyman,
Eau de Lavande de Lyman.

J. E. MORRISON,
PHARMACIEN.
17 Décembre—1m. 4 rue de la Fabrique

Les Petits Souliers de Noël

I

La petite maison n'avait qu'une seule pièce au rez-de-chaussée : ses quatre murs lézardés soutenaient le toit de chaume qui abritait les pauvres gens contre la pluie, les vents, le froid et la neige.

A l'intérieur tout est si bien rangé et si propre, que les vieux meubles disloqués et vermoulus ont comme un air de gaieté.

Une jeune femme tricotte activement devant des morceaux de bois mort qui se consument lentement devant le foyer de la cheminée. Près d'elle, sur une vieille couverture de laine pliée en quatre, ses enfants, deux petits garçons, jouent et s'embrassent. L'aîné se nomme André, il a sept ans ; le second n'a pas encore quinze mois. André amuse son petit frère ; il l'empêche de s'impatienter et de pleurer, pour permettre à sa mère de travailler. Celle-ci a plus souvent les yeux sur les deux têtes blondes que sur ses longues aiguilles d'acier ; mais le tricot n'en va pas moins vite.

C'est une femme d'environ trente ans : elle a dû être jolie, mais est pâle et maigre, on voit qu'elle souffre. Par instant, deux larmes brillent dans ses yeux, s'échappent d'entre ses longs cils et tombent sur ses joues.

II

Tout à coup, sur ce tableau de famille la porte s'ouvrit et un des huissiers de la justice de paix du canton entra.

En le voyant, la jeune mère laissa tomber son ouvrage à ses pieds, son visage devint plus pâle encore et elle se leva toute tremblante.

—Avant d'exécuter les ordres de M. Gorjut, dit l'huissier, je viens vous demander si vous pouvez payer.

—Hélas, monsieur, mon mari a cherché à emprunter, mais il n'a pu trouver un sou. Nous sommes trop misérables, on n'a pas confiance. Ainsi c'est bien fini, M. Gorjut n'a pas pitié de nous ?

—Je lui ai demandé de vous accorder du temps, il ne veut rien entendre. C'est aujourd'hui la veille de Noël : il vous reste une demi-journée pour trouver la somme.

—Nous ne la trouverons pas ! s'écria la pauvre femme en pleurant ! Quatre-vingts francs. Qui donc nous prêterait tant d'argent ? Ah ! je vous en prie, je vous en supplie, ayez pitié de nous.

—Je ne puis rien, ma chère dame, rien.

—M. Gorjut est donc bien dur !... Nous chasser de sa maison, au milieu de l'hiver, vendre nos pauvres meubles ! Il veut donc que nous mourions de faim et de froid dans la neige ! Nous ne lui avons jamais fait de mal, pourtant. Mon homme n'est pas un débauché, un coureur, un paresseux ; c'est un bon père, un bon mari, un travailleur, vous le connaissez, monsieur Girardin. S'il n'a pas payé, c'est qu'il a été malade pendant deux mois. M. Gorjut le sait bien. Est-ce qu'on peut empêcher la maladie de venir ? Ah ! tenez, s'écria-t-elle avec désespoir, M. Gorjut est un méchant homme : il veut tuer mes enfants.

—Je voudrais pouvoir vous venir en aide, dit l'huissier avec émotion : mais j'ai sept enfants à nourrir et je suis pauvre, presque aussi pauvre que vous. Il vous reste encore un espoir, allez voir M. Gorjut. Peut-être se laissera-t-il attendrir.

—Est-ce qu'il voudra me recevoir ?

—Je l'espère. Je dois vous dire aussi que votre mari l'a rendu furieux en allant travailler chez d'autres au lieu de s'acquitter en faisant des journées pour lui.

—M. Gorjut est injuste, répliqua-t-elle vivement. Jacques n'a pas refusé de travailler pour lui. S'il est allé travailler chez les autres, c'est parce que M. Gorjut voulait lui retenir le prix de toutes ses journées.

Etait-ce possible ? était-ce raisonnable ? Calculez, monsieur Girardin : Jacques gagne 1 fr. 50 par jour ; pour s'acquitter envers M. Gorjut il lui faudrait bien tout près de deux mois, n'est-ce pas ? Eh bien, pendant ce temps-là avec quoi mangerions-nous ? Si seulement il nous laissait la moitié, 15 sous chaque jour, c'est peu, quand il faut tout acheter ; mais, on s'arrange, on se prive... Au lieu de ça, il veut tout garder. Est-ce juste, monsieur Girardin, est-ce juste ?

—Je suis de votre avis, ma chère dame, ce n'est pas possible.

—Je suivrai votre conseil, monsieur Girardin, je vais aller voir M. Gorjut.

L'huissier se retira.

Depuis un instant, le plus jeune des enfants s'était endormi, bercé dans les bras de son frère. La mère le prit doucement, lui mit un baiser sur le front et le coucha dans son berceau. Ensuite, elle débarbouilla André et lui mit sa blouse des dimanches ; elle-même lissa ses cheveux, les emprisonna dans une coiffe blanche et changea de tablier. Puis s'étant assuré que le petit dormait profondément, elle prit André par la main et sortit.

III

M. Gorjut, chaudement enveloppé dans une longue robe de chambre doublée de fourrures et les pieds dans une chambelière, malgré le grand feu clair qui flambait dans la cheminée, était occupé à aligner des chiffres et à faire des additions.

Mlle Gorjut, une charmante jeune fille de dix-huit ans, lisait, assise près du feu.

Le riche propriétaire voulut bien interrompre son travail pour recevoir la visiteuse.

—M'apportez-vous mon argent ? lui demanda-t-il durement.

—Hélas ! non, monsieur, répondit la pauvre femme.

—Si ce n'est pas pour me payer, pourquoi venez-vous ?

—Je viens vous demander du temps, Monsieur ; nous travaillerons, nous vous payerons ; je vous le promets. Jacques va bien maintenant, les forces sont revenues.

—Du temps, un nouveau délai, non. Vous deviez payer à la St-Martin, nous voici à la fin de l'année : j'ai trop attendu, je ne veux plus attendre.

La malheureuse tremblait comme la feuille agitée par le vent. Le petit garçon tenait sa jupe à deux mains et, peureux, se cachait derrière elle.

—Monsieur Gorjut, reprit-elle, nous vous avons toujours bien payé. Si nous sommes en retard aujourd'hui, c'est la faute de la maladie.

—Ce n'est pas mon affaire. Si vous ne payez pas demain, après demain vous partirez.

—Mais où voulez-vous que nous allions ?

—Cela ne me regarde pas.

—J'ai deux enfants, monsieur Gorjut, celui-ci et un autre petit, tout petit, dit-elle en pleurant. Ah ! vous n'aurez pas le cœur assez dur pour faire cela. Nous vous aimons, nous vous respectons ; pourquoi nous traitez-vous si mal ?

—Je veux être payé.

—Mademoiselle, reprit-elle en s'adressant à la jeune fille, de grâce intercédez pour nous auprès de votre père.

Mlle Gorjut fit un mouvement, mais elle ne leva point les yeux et garda le silence.

—Mon Dieu, dit-elle enfin, je n'aurais jamais cru qu'on pût être si cruel pour les malheureux.

Puis elle reprit doucement et avec une certaine dignité :

—Monsieur Gorjut, je vous demande pardon d'être venue vous déranger ; je l'avoue, j'espérais vous attendrir. Je n'aurais pas osé supposer que vous resteriez insensible devant la douleur d'une mère qui venait vous implorer au nom de ses enfants.

Vous me repoussez, votre cœur s'est fermé pour nous ; c'est à Dieu seul que je m'adresserai maintenant. Peut-être aura-t-il pitié de nous. Ah ! Monsieur, je ne vous souhaite pas de souffrir un jour autant que moi !

Après ces paroles, elle prit son enfant dans ses bras et sortit vivement.

M. Gorjut se remit tranquillement à ses additions.

Mlle Gorjut ferma son livre. Sur la dernière page qu'elle avait lue, il était tombé deux larmes.

IV

La jeune mère rentra chez elle : l'enfant dormait encore, le feu était éteint ; elle s'assit près du berceau et se prit à sangloter.

Le petit André se haussa autant qu'il put, et étant parvenu à se suspendre au cou de sa mère, il couvrit ses joues de baisers.

—Maman, lui dit-il tout à coup, M. Gorjut t'a fait pleurer, c'est un méchant, M. Gorjut ; quand je serai grand, je le lui dirai. Maman, je ne veux plus que tu pleures.

—Eh bien ! oui, je ne pleurerai plus.

—Ecoute, c'est demain Noël. Tu m'as dit que ce jour là le bon Noël apportait des bonbons aux enfants qui avaient été bien sages, moi, j'ai été bien sage, n'est-ce pas, maman ? mon petit frère aussi ?

—Oui, mon ami, vous avez été bien sages tous les deux.

—Le bon Noël viendra chez nous cette nuit ?

—Je l'espère.

—Eh bien ! maman, je ne veux pas de bonbons.

—Tu ne veux pas de bonbons, mon ami ?

—Non. Je vais dire ma prière pour que le bon Noël apporte de l'argent.

—De l'argent ?

—Oui, pour que M. Gorjut ne te fasse plus pleurer.

Et le petit garçon alla s'agenouiller, les mains jointes, au milieu de la chambre.

—Oh ! oui, prier, prier ! s'écria la mère.

Et à son tour, elle se mit à genoux devant le berceau de son jeune fils.

Il était nuit noire lorsque Jacques rentra ; il apportait, comme il faisait chaque jour, un énorme fagot de bois mort, qu'il avait ramassé dans la forêt. Le bois mort brûle vite, mais on l'économisait pour que le fagot durât un jour.

En travaillant, Jacques avait eu chaud puis, dans la forêt, en ramassant le bois, le froid l'avait saisi ; il était si légèrement vêtu ! il rentrait tout grelottant.

La jeune femme jeta vite sur le feu une brassée de bois. On fit cercle autour de la flamme pétillante.

Jacques mangea sa soupe sur ses genoux. Voyant qu'il ne parvenait pas à se réchauffer, il se mit au lit.

Un instant après, la mère coucha les enfants. Mais auparavant André, qui n'oubliait pas le bon Noël, eut soin de placer les petits souliers de son frère et les siens tout près du feu, sous le manteau de la cheminée.

—Te trouves-tu mieux ? demanda la jeune femme.

—Oui, répondit-il. Je crois que je vais dormir, un bon sommeil me remettra.

—Moi, je vais faire la veillée de Noël, dit-elle. Et elle reprit son tricot. C'était un gilet de laine qu'elle confectionnait pour son mari.

Une demi-heure plus tard, Jacques et les deux enfants dormaient.

V

Elle travaillait, la jeune femme, et elle se disait : Quand Jacques portera ce bon tricot, il n'aura plus froid. Elle pensait aussi à la menace du propriétaire, et elle se trouvait bien malheureuse. Elle n'avait rien dit à son mari, car elle avait eu peur de le rendre plus malade... Elle préférait souffrir seule.

Vers dix heures et demie, la lampe s'éteignit tout à coup, faute d'huile. Il n'en restait plus dans la maison, et elle n'avait pas d'argent pour en aller acheter.

Peu de temps après, les cloches sonnèrent à grande volée ; elles appelaient les fidèles à la messe de minuit. Je suis bien mal vêtue pour aller à l'église, se dit la pauvre femme ; mais n'importe, à l'entrée, cachée derrière un pilier, on ne me verra pas ; j'entendrai les chants du prêtre et je joindrai mes prières à celles des autres femmes.

Jacques et les enfants dormaient toujours.

Elle s'éloigna à petits pas et sortit sans bruit de la maison.

Cinq minutes après, deux femmes, dont l'une portait une lanterne sourde, s'arrêtèrent devant la porte de l'humble demeure. Il avait neigé dans la soirée, puis à la neige avait succédé un épais brouillard.

—Il n'y a pas de lumière dans la chambre, dit à voix basse l'une des deux femmes.

—C'est vrai, répondit l'autre, ils sont couchés sans doute.

—Faut-il entrer ?

—Oui, la porte n'est sûrement fermée qu'au loquet. Dans le village, les pauvres gens ne se servent pas de clef.

La plus jeune des deux femmes prit la lanterne des mains de sa compagne, ouvrit la porte doucement et entra seule dans la maison. Elle s'avança timidment jusqu'auprès du lit du petit André. Là, elle s'arrêta. Puis, projetant la lumière de la lanterne sur les objets environnant, elle vit Jacques endormi, l'enfant dans son berceau, et le visage frais et rose d'André, ressortant comme une peinture sur la toile blanche de son petit oreiller. Il lui sembla que le garçonnet avait ouvert les yeux.

Elle s'approcha de la table en plongeant la main dans la poche de sa robe. Elle la retira fermée, avec l'intention évidente de mettre sur la table ce qu'elle tenait. Mais en ce moment, la lumière de la lanterne frappa en plein sur les petits souliers placés par André sur le manteau de la cheminée. L'inconnue tressaillit, et un sourire céleste erra sur ses lèvres.

Elle s'approcha vivement de la cheminée, se baissa, et sa main fine et blanche passa plusieurs fois au-dessus des petits souliers. Enfin, elle se redressa belle et radieuse, et, légère comme un oiseau, elle courut rejoindre sa compagne.

Quand la jeune femme rentra au milieu de la nuit, Jacques et les enfants dormaient toujours.

VI

Jacques et sa femme se réveillèrent en même temps à l'aube naissante.

—Jacques, dit-elle, as-tu bien dormi ? te ressens-tu encore de ton malaise ?

—Plus du tout, le sommeil a réparé mes forces : je suis tout à fait bien. Je vais me laver, je ferai un bon feu pour que la chambre soit bien chaude quand tu habilleras les enfants.

—Non, répliqua-t-elle, c'est aujourd'hui fête, tu ne travailles pas ; prends encore une heure ou deux de repos, je veux me lever la première.

A ce moment, André se réveilla à son tour. Il se retourna dans son petit lit, sortit à moitié de dessous ses couvertures et regarda du côté de la cheminée, les yeux grands ouverts. Mais le jour était encore trop faible ; il ne put voir ses souliers et ceux de son petit frère.

—André, lui dit sa mère, tu vas avoir froid, recouche-toi, mon ami, recouche-toi bien vite.

L'enfant obéit ; mais relevant aussitôt sa petite tête intelligente : maman, dit-il, le bon Noël est venu cette nuit, je voudrais bien savoir ce qu'il a apporté à mon petit frère et à moi.

—Hier soir, dit la jeune femme à son mari, ma lampe s'est éteinte, nous n'avons plus d'huile. En rentrant dans l'obscurité, j'ai oublié de mettre dans leurs souliers des noisettes et deux morceaux de sucre que j'ai mis en réserve pour cela il y a plus d'un mois. Jacques poussa un soupir.

Les riches sont bien heureux, dit-il amèrement, de pouvoir faire selon leur cœur pour leurs enfants.

Ces paroles rappelèrent la pauvre femme à la réalité cruelle, et elle se retint pour ne pas pleurer.

Elle se leva.

—Maman, cria André, dis-moi tout de suite le bon Noël.

—Oui, je vais te le dire.

Elle s'habilla très vite et alla prendre sur un meuble sa pauvre réserve de sucre et de noisettes. Elle était presque gaie. Ce rien n'allait-il pas être la joie de ses enfants ? Comme elle se disposait à vider sa main dans les petits souliers, elle s'aperçut qu'une autre main l'avait prévenue. Elle ne put retenir un cri de surprise. Elle courut vers son mari et l'embrassa à plusieurs reprises.

—Méchant, lui dit-elle d'une voix entrecoupée, pourquoi ne me disais-tu pas que tu leur avais acheté des bonbons ? Mon Dieu comme ils vont être heureux.

Voyons, calme-toi, fit Jacques ; je ne te comprends pas, je n'ai rien acheté. Je n'ai pas trop de ce que je gagne pour nous donner du pain.

—Mais ces bonbons. Jacques, ces bonbons, d'où viennent-ils ?

—Tu as mal vu.

Elle alla prendre un soulier et le plaça sous les yeux de son mari.

—C'est vrai, dit-il.

—Jacques ! s'écria-t-elle, cette nuit, en mon absence, quelqu'un est entré chez nous.

—Mais oui, maman, cria André le bon Noël, je l'ai vu.

La jeune femme versa sur la table le contenu du petit soulier. Au milieu des bombons tomba une pièce de vingt francs.

—Jacques, de l'or ! fit-elle. Regarde.

—De l'or, répéta le mari, qui croyait faire un beau rêve.

Elle prit les autres souliers. Dans chacun, il y avait une pièce de vingt francs avec les bombons.

—Quatre-vingt francs ! s'écria-t-elle, nous sommes sauvés !

Elle était comme folle. Elle courut au lit de son mari, à celui d'André, puis au berceau. Elle embrassait Jacques, elle embrassait ses enfants, elle leur montrait les pièces d'or qu'elle faisait sonner dans sa main. Elle pleurait : le bonheur, la joie l'étouffaient. Enfin elle devint plus calme, donna des bombons à André qui se mit à les croquer.

—Le bon Noël est bien gentil, dit tout à coup le petit garçon ; je lui avais demandé de l'argent et il m'a aussi apporté des bombons.

—André, lui dit sa mère, tu m'as dit tout à l'heure que tu l'avais vu le bon Noël ?

—Oui, maman. Je me suis réveillé la nuit, j'ai vu chez nous une grande lumière, et, au milieu le bon Noël. Il était là, tiens, tout près de moi, il m'a regardé et j'ai vite fermé les yeux.

—Etait-il vieux ?

—Non.

—Tu n'as pas reconnu sa figure ?

—Il ressemblait à la demoiselle que nous avons vue chez cet homme qui t'a fait pleurer.

Ah ! Je comprends, s'écria la jeune femme en levant les bras vers le ciel. A côté de l'homme égoïste et sans cœur, Dieu a placé l'ange de la charité.

Caisse d'Economie

Depuis le premier décembre courant, le taux d'intérêt payé par la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, est de quatre par cent (4o/o) sur tout dépôt, quelqu'en soit le montant.

Indispensable

Les personnes faibles, anémiques, les convalescents de maladies longues et débilitantes qui se sont servis une fois du Vin Fer et Bœuf Bromatique de Goyard, trouvent que c'est un remède indispensable. Il remet la santé et la force comme par enchantement. En vente chez le Dr J. A. Morin, pharmacie St-Roch, 161 rue St-Joseph.

"A QUELQUE CHOSE, MALHEUR EST BON."

Toute la population de la ville a eu connaissance de l'incendie qui s'est déclaré à l'épicerie L. N. Bergeron & Cie, et le public qui connaît bien le chemin de cette maison, où il est toujours certain d'y trouver le meilleur assortiment à des prix qui accommodent toutes les bourses, s'est réjoui du règlement des dommages par les compagnies d'assurances.

Cette jeune maison dont la popularité s'est accrue si vite, ne doit son accroissement qu'au patronage soutenu de la population de St-Roch et des autres faubourgs. Aussi, ses propriétaires en venant annoncer la réouverture de leur établissement, désirent en même temps exprimer leurs remerciements à tous leurs amis, et au public de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'aujourd'hui ; et de plus voulant prouver par des faits, que leur reconnaissance est réelle, ils ont résolu de déverser sur leurs marchandises le montant octroyé par les compagnies d'assurance, pour les dommages causés par l'incendie.

Le commerce florissant que la maison L. N. Bergeron & Cie, a fait jusqu'à aujourd'hui, lui permet de disposer de ses assurances autrement que pour compenser les pertes qu'elle a subie, et ces messieurs ont décidé de faire une immense réduction sur toutes les lignes que comprend l'épicerie, et ainsi le malheur qui les a frappé ces jours derniers profitera complètement au public qui les a honoré de son patronage.

C'est donc là un immense avantage et la plus belle occasion d'acheter pour les fêtes les mêmes marchandises qu'ailleurs à des prix auxquels les autres marchands ne peuvent pas prétendre.

Le grand choix et les bas prix vous surprendront tous ! Allez en foule chez

L.N.Bergeron & Cie

-205-

RUE ST-JOSEPH

S. BUSSIERES & FILS

246

Rue d'Aiguillon, Faubourg St-Jean

QUEBEC

MM. S. BUSSIERES & FILS profitent de l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An pour remercier leurs nombreuses pratiques et le public en général, de l'encouragement qu'ils ont eu jusqu'à aujourd'hui, et offrent POUR LE TEMPS FETES

Thés, Cafés, Vins, Liqueurs, Sucreries, Epiceries de toutes sortes, à des Prix très modérés.

☞ Une visite est sollicitée.

S. BUSSIERES & FILS,

246 rue d'Aiguillon, Québec.

TELEPHONE 316.

3 décembre—1m.

Grande Réduction sur toutes les Marchandises pour quelque temps seulement

—CHEZ—

Myrand & Pouliot

215, RUE ST-JOSEPH

Etoffes à Robes 80 cts pour 37½ cts ; Coton jaune, Coupons 10 cts pour 6 cts ; Châles, Tapis et Prélarts, Tapis de tables, Bas pour hommes, dames et enfants ; Tweeds, Camisoles et Caleçons, Draps pour Pardessus, Flanelles ; Pelleteries au prix du gros.

Cadeaux de Noël et du Jour de l'An

Cadeaux de Noël et du Jour de l'An

Cadeaux de Noël et du Jour de l'An

—CHEZ—

FELIX E. LAVOIE, MARCHAND DE THE.

No. 59 rue de la Couronne

Toujours en Avant pour les Nouveautés ! Vitrines attrayantes ! Pour les Etrennes

—DE—

NOEL ET JOUR DE L'AN

CHEZ D. DROLET

NOUS CONSEILLONS nos pratiques et le public en générale, qui veulent faire de jolis CADEAUX à leurs amis de visiter l'établissement D. DROLET ; personne ne visitera l'établissement sans y trouver un objet de son goût, de son choix, et sans être satisfait de sa visite.

D. DROLET,

Coin des rues St-Joseph et de la Couronne

Téléphone 334.

TELEPHONE 36

JOHN E. BROWN & CIE

CHEMIN CHARLESBOURG

SUR DEMANDE

Chevaux et Betes a Cornes morts enlevés gratuitement.

1er Dec—3m.

Merry Christmas disent Messieurs les Anglais. Bonne Annee disent Mesdames les Canadiennes

Aux uns et aux autres nous disons : COMPLIMENTS DE LA SAISON

N'oubliez pas plus que nous d'acheter des cadeaux de Fêtes, d'acheter des Jouets d'Enfants, et surtout, ACHETEZ A BON MARCHÉ et avec l'avantage d'un choix. Nous avons reçu d'une manufacture allemande TROIS CAISSES, maintenant installées pour les Fêtes.

Sans retard, venez au

SYNDICAT DE QUEBEC

Le GRANDATTRAIT du JOUR

—AU—

Palais Enchanteur de Mlle Mohr

Venez et voyez par vous-même les grandes curiosités qui y sont exposées.

MLLE MOHR désire une fois de plus attirer l'attention du public sur l'exposition extraordinaire d'objets de touttes sortes à son établissement. Il y a surtout de remarquable une magnifique collection de jouets comiques, mécaniques, qui ne manquent pas d'utilité.

Rien de semblable s'est encore vu à Québec. Il est impossible d'en faire une description exacte. Il faut voir cette collection pour l'apprécier et c'est pour cela que nous sollicitons respectueusement une visite du public. Cependant une mention spéciale doit être faite au sujet du département des poupées. Il y en a pour tous les goûts. Cet assortiment de poupées a été importé de France, Angleterre, Allemagne, et des Etats-Unis, et vendu à des prix qui défient toute compétition. Il faut aussi remarquer un petit convoi de chemin de fer mu par la vapeur, et une multitude d'objets qu'il serait trop long d'énumérer. Il faut absolument voir ces curiosités.

Tous ces objets sont vendus aux plus bas prix.

Hâtez-vous de faire vos achats, car il sera impossible de renouveler plusieurs de ces objets.

MLLE MOHR

105, RUE ST-JEAN

Pied de la Côte Ste-Ursule

P. S.—Nous n'avons pas d'autre succursale en cette ville.

HARENG du LABRADOR

500 quarts de Harengs No 1—Extra
100 " " No 2
50 " " No 3

—o o—

Morue verte et sèche,
Saumon No 1, 2, et 3
Truite, etc., etc., etc.

—AUSSI—

Farine,
Grains,
Lards et Saindoux.

J. B. Renaud & Cie.

82a 72 rue St-Paul.

oct. 90

C'est lui ! C'est Racicot !

TELLES sont les paroles qui sont proférées à chaque instant, depuis plus de dix ans, non-seulement à Québec, mais dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. En effet si quelque malade a été abandonné, comme incurable, ou si on voyait que la guérison se faisait trop attendre, vite on est couru chez Racicot, et, invariablement, les malades, grâce aux Remèdes Sauvages de ce grand bienfaiteur de l'humanité, ont vu reparaître dans le foyer domestique, la santé, ce don si précieux, qui nous rend la vie si chère. Malades si vous désirez jouir du bonheur, bien minime il est vrai, qui est le partage des humains, n'allez pas confier votre maladie à d'autres qu'à M. Racicot, car lui seul, sachez-le bien, à su trouver les secrets que renferment les plantes, pour la guérison des diverses maladies qui se rencontrent dans la vie. Donc, rendez-vous sans retard à l'Enseigne du Sauvage, chez J. E. P. RACICOT, No 25 rue St-Joseph St-Roch, Québec.

M. Racicot avertit le public, qu'il tient aussi un établissement à Montréal, au No 1434 rue Notre-Dame.

CADEAUX DE

Noel et du Jour de l'An

MADAME SHEPHERD

A en mains un stock des mieux choisis de marchandises pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An, comprenant ; Evantails, dernières nouveautés ; Parures pour Dames, très jolies et très élégantes ; toilettes de soirées, importées directement de Paris ; Habits de dessous pour dames et enfants, de toutes les formes et de tous les goûts.

Etablissement de Confection de Chapeaux, Robes et Manteaux

12, rue de la Fabrique.

3 décembre—1m.

MEUBLES ! MEUBLES ! MEUBLES !

—oooo—

Le plus grand Assortiment à Québec, offert au Prix d'Encan

Meubles de salon
Chambre à coucher
Salle à manger

Chaises dorées
Chaises de Vienne
Chaises en jonc

Pupitres pour dames, portes-musique, bancs de piano, couchettes en cuivre et en fer, sommiers métalliques, matelas, etc. AUSSI : Un fonds de banqueroute de cretonnes, cordes et franges, sera vendu à des prix qui surprendront tout le monde.

Ne manquez pas de visiter notre établissement avant de faire vos achats ailleurs.

P. VALLIERE

142 à 154, rue St-Valier, St-Roch

Vente à Réduction durant tout le Mois

AU FIGARO

LE PLUS BEL ASSORTIMENT d'ARTICLES DE FANTAISIE et de toilette, pour Dames et Messieurs, qu'il y ait à Québec, tant sous le rapport de la perfection, de la variété, que sous celui de la modicité des prix, se trouve à l'établissement du soussigné, AU FIGARO, No 237, rue et Faubourg St-Jean.

SPÉCIALITÉ.—On trouvera au même établissement la plus belle variété de PERRUQUES POUR DAMES et MESSIEURS ; elles sont montéss avec un goût tellement artistique, que l'œil le plus exercé ne pourra découvrir la différence entre une perruque et une chevelure naturelle.

☞ Tous les articles exécutées en cheveux pour ornements de la tête, spécialement pour les dames, shnt d'une qualité et d'un fini parfaits.

Montre d'or donnée en prix, pour Coupe de Cheveux et SHAMPOO.

CONFORT.—L'invention d'un appareil à sécher les cheveux (Shampoo dryer), par le soussigné, a pour effet de preduire un bien-être des plus agréables à celui qui s'en sert.

☞ Une visite est humblement sollicitée.

VICTOR DESPLATS,

PERRUQUIER-COIFFEUR,

237, rue et Faubourg St-Jean, Québec.

2 Décembre.

Grand Depot

-DE-

MEUBLES

SPÉCIALITÉS : Chaises et Berceuses de toutes sortes

AU PRIX DU GROS

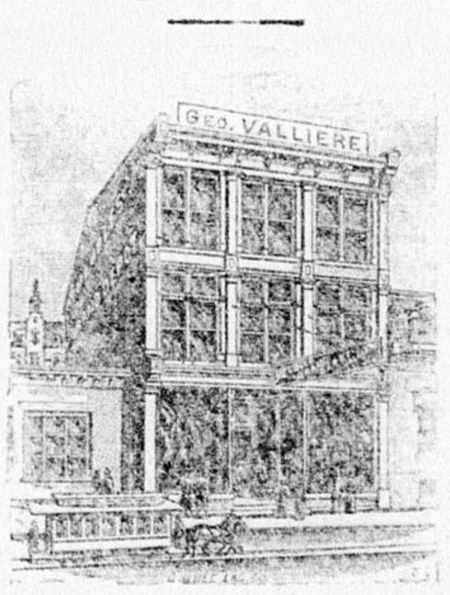

Ameublements de salon, salle à dîner, de chambre à coucher des derniers goûts, pupitres de dames, etc.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

316, rue St-Joseph, St-Roch

Balance du Stock de Fortier & Royer

Devant être vendu en entier sans réserve d'ici au 1er Janvier 1891

Serge noire à moitié prix,
Meltons, noir et couleurs.
Drap Castor (Beaver),
Ratine noire.
Chemises blanches, valant $1.50 pour 50 cts.

CAMISOLES et CALEÇONS, CASQUES, MANCHONS, VALISES. Aussi, la balance de nos HARDES FAITES, PARDESSUS POUR HOMMES ET ENFANTS, HABILLEMENTS, ETC.

Aucun prix ne sera refusé pour les marchandises ci-haut mentionnées.

FORTIER & ROYER

50 rue de la Couronne, St-Roch

N. B.—Qu'on se donne le trouble de venir visiter nos marchandises et personne ne sortira sans en acheter.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que : Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau, etc.

TRES IMITÉS ET CONTREFAITS

Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES

1f 50 la 1/2 boîte (50 grains)—3 fr. la boîte (105 grains). Notice dans chaque boîte.

A Québec : Pharmacie de M. MORIN, et les bonnes Pharmacies.

LE CONFORT SOLIDE Est dans un Bol de HOT FLUID BEEF

JOHNSTON'S FLUID BEEF

Donne la Force, la Vigueur, la Satisfaction

Faites en usage lorsque vous etes fatigue

Amiante ! Amiante !

Specialites Etrangeres et Domestiques

Pipes en amiante,
Boites de sûreté en amiante,
Carton d'amiante,
Presse-étouppe (packing d'amiante),
Ciment d'amiante pour conduits à vapeur et enduits de bouilloires,
Costumes en amiante pour pompiers,
Drap d'amiante,
Peinture d'amiante, à l'épreuve du feu,
Feutre d'amiante,
Corde d'amiante.

Poêles à Gaz, Lampes sans cheminées, Lampes à l'albo-carbone, Poêles de cuisine fonctionnant au moyen d'une lampe, etc.

Théo. Hamel
44
Côte Lamontagne, Québec

Byrrh ! Byrrh !

Une nouvelle cargaison de ce vin délicieux vient d'arriver.

Pris comme apéritif, fébrifuge ou préservatif des épidémies courantes, le BYRRH est en usage dans tous les grands hôpitaux de France et est très recommandé par tous les médecins de Québec qui ont été à même de l'apprécier ; ses effets bienfaisants se font surtout sentir contre la dyspepsie.

Pour répondre à la demande considérable qui a été faite de ce produit, l'agence générale française vient d'en importer

5000 CAISSES

et en considération d'une commande aussi considérable, les propriétaires ont réduit les prix de telle façon que ce vin se détaillera à l'avenir à

$1.00 la Bouteille

En vente au détail chez les pharmaciens et principaux épiciers de Québec ; en gros, seulement chez

Théo. Hamel,
44 Côte Lamontagne

MERCREDI, 24 DECEMBRE 1890

Demain, fête de Noël, l'*Evénement* ne paraîtra pas.

La grande demonstration

Il est dans la vie d'un homme, des fêtes, des solennités dont le souvenir ne se perd jamais.

Nous rangeons la fête d'hier au nombre de celles-là.

Ici, le motif de la fête était grand, noble, presque sublime. C'est non plus un simple anniversaire comme il s'en célèbre quotidiennement, mais l'apothéose du principal levier de notre prospérité et de notre richesse : l'agriculture ; l'apothéose de l'habitant canadien.

Ici, plus de politique. Toutes les nuances se sont effacées, tous les partis se sont confondus en un seul pour rendre hommage au travailleur de la terre, cette mère nourricière de tous les peuples.

En son honneur, les fanfares font retentir les airs de leurs sons les plus harmonieux, en son honneur, les étendards flottent au vent par toutes les rues de la ville, et en son honneur, cinq à six mille citoyens, venus des tous les points de la province, font entendre des acclamations joyeuses.

Dans ce magnifique hommage rendu au labeur des champs, toutes les autorités, civile et religieuse, se trouvent réunies pour s'y associer.

L'autorité religieuse est représentée par un prince de l'Eglise, Son Eminence le cardinal Taschereau, et l'autorité civile par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers présidant en personne ce grand concours et par l'honorable premier ministre de la province, M. Mercier, qui a conçu le premier cette grande et patriotique pensée de récompenser publiquement l'homme des champs.

Dans la salle du Conseil législatif, décorée à grands frais pour la circonstance, les lauréats du mérite agricole occupent des sièges d'honneur. Au milieu d'eux trône leur doyen à tous, M. Charles Champagne, du comté des Deux-Montagnes, un vieillard de quatre-vingt-deux ans et qui porte allègrement le poids de ses années.

C'est un tonnerre d'applaudissements qui éclate quand ce vénérable vieillard, s'appuyant sur le bras du premier ministre de la province, quitte son fauteuil pour aller recevoir des mains du lieutenant gouverneur la décoration du Mérite Agricole, la médaille d'or. Toute la salle se lève spontanément pour voir de plus près ce beau vieillard qui va toucher la récompense due à un labeur de nombreuses années.

Les mêmes acclamations enthousiastes accompagnent les autres lauréats qui vont recevoir des mains de Son Eminence le cardinal, des ministres, de Mgr Labelle, de l'honorable M. Joly de Lotbinière, de l'honorable M. Rhodes et d'autres personnages officiels la décoration qui leur revient et qu'ils ont gagnée par un travail intelligent et persévérant.

Toutes les figures sont épanouies ; tout l'auditoire semble éprouver une vive satisfaction. On est heureux de cet hommage éloquent rendu à l'agriculture qui est, comme le disait si bien Napoléon Ier, la base et la force de la prospérité d'un pays.

Cette fête—nous n'hésitons pas à le dire—ne saurait manquer de produire d'excellents résultats. Le gouvernement Mercier a non-seulement honoré l'agriculture en lui dédiant spécialement cette fête dont le souvenir sera impérissable, mais il lui ouvre une voie nouvelle, il lui imprime une nouvelle impulsion en récompensant ses plus distingués représentants.

La fête d'hier aura un écho dans la province entière. Ceux qui y ont assisté comme ceux qui n'ont pu le faire en tireront cette leçon que la cause agricole en est une des plus respectables et que le gouvernement du pays s'y intéresse et la protége parcequ'elle est le fondement même de notre prospérité.

Le département de la marine a reçu la nouvelle que M. Plimsoll est parti le 6 du courant sur un paquebot de la ligne Guion et qu'il est arrivé à New-York le 18. Il est attendu à Montréal de jour en jour et visitera ensuite Ottawa.

La responsabilité criminelle

On connaît aujourd'hui le dénouement du retentissant procès d'Eyraud.

L'assassin de l'huissier Gouffé a été condamné à mort et sa complice, celle que l'on a appelée l'ensorceleuse Gabrielle Bompard, en a été quitte pour vingt ans de travaux forcés.

Ce procès, on peut bien le dire, a passionné l'esprit public pendant plusieurs semaines.

La curiosité a été éveillée surtout par l'exposition des théories des hypnotiseurs de deux écoles différentes, l'une de ces écoles voulant que Gabrielle Bompard hypnotisée n'eut pas la force de résister à la volonté de Eyraud, et l'autre soutenant qu'une personne hypnotisée gardait toujours assez de force morale pour pouvoir résister à la volonté de l'opérateur.

Le Dr Brouardel et le docteur Charcot, qui sont incontestablement des autorités en matière d'hypnotisme, se sont rangés à cette dernière opinion et ont repoussé les théories de la faculté de médecine de Nancy sur la responsabilité criminelle de Gabrielle Bompard.

Le docteur Charceot, interrogé spécialement sur le cas de la complice d'Eyraud, a dit qu'il ne trouvait rien, dans l'accomplissement du meurtre qui placat cette femme en dehors de la catégorie des criminels.

Le savant médecin doute même qu'il soit possible de persuader à une personne hypnotisée de perpétrer un crime ; on peut tout au plus, d'après lui, réussir à lui suggérer de faire les actions les plus simples.

Pour donner plus de force à cette prétention, le docteur Brouardel a cité lui-même plusieurs cas où la volonté morale continue à exister chez des personnes, même lorsqu'elles sont sous l'influence de l'hypnotisme.

A la Salpetrière, le docteur Charcot a magnétisé deux femmes ; il leur a ordonné de se déshabiller. L'une d'elles a obéi, mais l'autre a refusé par un sentiment de pudeur manifeste et a eu une attaque de nerfs.

En résumé, s'il fallait accepter les théories de l'école de Nancy, c'en serait fait de la responsabilité criminelle et les lois sur lesquelles repose la société pour la protection des honnêtes gens seraient englouties par une anarchie universelle.

NATIONAUX ET LIBERAUX

"L'Etendard" et la "Patrie"

Lafontaine parle de deux pigeons qui s'aimaient d'amour tend

Cette douce amitié paraît être inconnue à nos deux confrères de l'*Etendard* et de la *Patrie*. Ils voguent bien dans la même galère, mais ils sont aux antipodes quant à leurs tendances.

L'*Etendard* s'étant avisé, ces jours derniers de donner assez lestement quelques conseils au ministère, la *Patrie* lui a servi incontinent une tartine fort bien assaisonnée.

Tout doux, jeune homme s'écrie la *Patrie*, n'y allez pas si vite. M. Mercier est puissant aujourd'hui et il se moque joliment de vos rodomontades, allez ! Gravez bien cela dans votre cerveau. Quand il lui plaira de faire élire un rouge dans le comté le plus castor, si tant est qu'il y en ait encore, il réussira en dépit de toutes vos attaques et de toutes vos sournoiseries.

Et vous le savez bien d'ailleurs ; vous ne criez ces vantardises que pour vous donner un peu d'aplomb.

Vous comprenez bien par tout ce qui se dit, par tout ce qui se passe et par tout ce pui se fait à Québec, que votre sort politique y est décrété (*doomed* comme diraient les Anglais). M. Mercier ne vous jette pas tous à l'eau d'un seul coup, parce que cela ne serait pas prudent cela ne ferait certainement pas verser la barque, mais cela pourrait la faire pencher ; et, quand on traverse les cascades d'un gros emprunt, il serait téméraire de lâcher du lest. Vous comprenez?

UNE DECLARATION

S. E. le cardinal Lavigerie vient de faire paraître une note officieuse, dans laquelle il affirme que son adhésion à la République n'implique pas l'approbation de tous "les actes républicains" c'est-à-dire des actes de persécution et des attentats consommés et médités contre l'Eglise.

Conseil-de-Ville de Lévis

Séance du 22 déc. 1890.

Sont présents : Son Honneur le maire Th. Beaulieu, MM. les conseillers Couture, Belleau, Robitaille, Hamel, Fortin, Gibson, Carrier et Lainé.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Honoré Morin demande une licence de boulanger, et en même temps une réduction sur cette licence vu que l'année est avancée. Référée au comité général après la séance.

Plusieurs contribuables demandent du délai pour le paiement de leurs taxes. Référées au comité général après la séance.

M. Alfred Samson informe le conseil qu'il est prêt à payer ses taxes pourvu qu'on lui rendre justice et que la corporation répare le canal qui passe sur sa propriété. Référée au comité général après la séance.

La compagnie Royal de lumière électrique soumet au conseil quelques plans pour l'éclairage de la ville à la lumière électrique.

Le plan No 1 est calculé pour être mis en opération par le pouvoir d'eau "Paradis". D'après ce plan l'éclairage de la ville coûterait $27,000 ; avec les bâtisses nécessaires et autres matériaux le coût ne s'élèveraient pas plus qu'à $30,000. Les dépenses annuelles seraient de $5,550. Quant aux revenus ils seraient comme suit : 80 lampes à arcs, $2,500 ; 1,000 lumières à $3.50, $3,500, soit un total de $6,000, comme revenu annuel.

Le plan No. 2 est calculé pour être mis en opération par la chute de la Chaudière. D'après ce plan, le coût de l'éclairage serait de $100,000, y compris bâtisses et tout ce qui est nécessaire à ce sujet. Les dépenses annuelles s'élèveraient à $138,000.

Les revenus pour les lumières à arcs produisaient la somme de $2,500 ; 3,000 lumières incandescentes à $3.50, $10,500, soit un total de revenu annuel de $14,000. Les propositions de la compagnie Royal sont référées au comité général pour être prises en sérieuses considérations.

M. Couture propose ensuite, secondé par M. Belleau, que les élections municipales de la ville de Lévis soient fixées au 19 janvier. Adopté.

Revenu de la barrière :

5 décembre.... $30.00
22 " 33.00

M. le secrétaire donne ensuite lecture du rapport du comité général après la dernière séance. A propos de ce rapport il s'élève une discussion.

Le rapport mentionne que les demandes de délai pour le paiement des taxes faites par certains contribuables, ont été suspendues.

M. Belleau prétend que ce n'est pas la décision du comité. Celui-ci a tout simplement décidé que le conseil n'a pas le droit d'accorder de délai pour le paiement des taxes.

Finalement M. Couture propose secondé par M. Robitaille que le rapport du comité soit renvoyé au comité général pour être amendé et que les demandes de délai pour le paiement des taxes ne peuvent être accordées parce que le conseil n'en a pas le droit. Adoptées.

Le conseil s'ajourne ensuite au 12 janvier prochain.

Contes et nouvelles

LES ETRENNES

Depuis le matin, Mme Duflost est restée dans le salon, où elle a fait ses cent tours mystérieux ; son époux, un peu par curiosité et beaucoup par mauvaise humeur, y pénètre brusquement.

Monsieur—Ah ça ! quelle est cette nouvelle lubie ? voilà notre cuisinière qui me dit que tu lui as défendu de faire aujourd'hui du feu dans mon cabinet ?

Madame, sèchement—Au prix où est le bois, je juge inutile de le gaspiller dans toutes les cheminées. Il suffit, aujourd'hui, que notre salon seul soit bien chauffé.

Monsieur, promenant ses regards autour de lui.—Tiens ! mais quel mic-mac fais-tu donc ici ? notre salon a l'air d'une boutique de brocanteur.

Madame—J'organise mon exposition d'étrennes, c'est une manière de dire : "Ne m'oubliez pas !" aux visiteurs qui viendront aujourd'hui, car c'est mon jour de réception.

Monsieur, naïvement.—Mais quelles étrennes peux tu avoir déjà reçues, puisque le premier de l'an n'arrive que la semaine prochaine ?

Madame, avec dédain.—On voit bien que vous ignorez les usages du grand monde, qui a adopté la mode russe, c'est-à-dire de donner les étrennes à Noël.. Aussi, comme nos visiteurs d'aujourd'hui pourront s'étonner de ces étrennes prématurées, c'est vous que je charge de leur glisser, adroitement, entre deux phrases : "Ma femme a adopté la mode russe que suit le grand monde !".. Alors, ils comprendront ces étrennes exposées, encore un usage du grand monde, et, en les voyant magnifique, ça leur donnera la note juste de la valeur des cadeaux qu'ils ont à m'offrir.

Monsieur, riant—Dis donc, il ressemble pas mal à un chantage, ton usage du grand monde.

Madame, sévèrement.—Un chantage ! Au lieu d'aller chercher vos mots d'estaminet de bas étage, vous feriez mieux de m'aider. Tenez, prenez ces dentelles et étalez-les sur le dossier de cette chaise.

Monsieur.—Qui diable t'a donné ces dentelles ?

Madame, avec un sourire de pitié.—Ah ! vous êtes bien de votre village ! J'ai écrit à ma marchande de dentelles de m'en envoyer un choix pour cadeau à faire ; après le premier de l'an, je lui renverrai en disant que la personne à laquelle je les destinais est morte d'une chute sur le verglas. Vous comprenez qu'en les voyant là exposées, ça donnera une idée à celui qui cherche ce qu'il peut m'offrir. Le col lui fait penser aux manchettes, les manchettes à..

Monsieur, gaiement.—Elle est drôle, ta manigance !

Madame.—Portez ce carton à manchon sur le fauteuil.

Monsieur.—Tiens ! il est vide !

Madame. — Croyez-vous qu'on aura l'indiscrétion de l'ouvrir ?

Monsieur.—Ah ! par exemple, je suis curieux de savoir ce que tu comptes faire de ces trois paires de vieux draps ?

Madame. — Vous allez prendre ces grandes feuilles de papier bleu et ces rubans roses, puis vous en envelopperez les six draps séparément, et très hermétiquement. Cela jouera bien des robes en pièce.

Monsieur, s'écriant, après s'être tapé sur le front :—Sapristi ! voilà que je me souviens ! (Secouant la tête.) J'ai bien peur, ma bonne, que la plus grande partie des visiteurs que tu attends aujourd'hui te fasse faux bond ! Les Duranchaud sont retenus au logis par une bronchite de leur fils. Madame Pitalon a un gros rhume qui la met au lit.

Leduc s'est donné une entorse en patinant. Et, ce matin, les Mouilledoit m'ont écrit qu'ils partaient pour Etampes, où ils vont passer le premier de l'an chez une tante à héritage. Quant à Ducoudray, son intention, je le sais, est de te dédier un compliment en vers. (Cherchant.) Je ne vois donc plus personne que tu pourrais pincer dans ton traquenard.

Madame.—Et votre ami Cavignol ?

Monsieur.—Lui ! Ah ! le pauvre garçon ! S'il t'offre un paquet de cure-dents frais, ce sera tout le bout du monde. (Riant.) Là, vrai ! tu aurais bien tort de compter sur lui pour une robe en point d'Angleterre ; il est plus décavé que Job.

Madame—Vous m'avez dit vous-même qu'il avait toujours son porte-monnaie ouvert pour ses amis...

Monsieur.—Oui, mais c'est pour que les amis en question y glissent un ou deux louis.

Madame, avec mépris.—Alors, quand on n'a pas le sou, on ne vient pas dîner chez le monde.

Monsieur.—Au contraire, ma chérie, c'est justement parce qu'on n'a pas le sou qu'un dîner en ville fait plaisir... Avec ça que nous ne pouvons guère reprocher à Cavignol ces dîners où tu lui fais une mine ! oh ! mais une mine ! Sans parler des jours de gigot dont tu lui sers invariablement ce morceau qu'on appelle "la souris".

Madame.—Je lui conseille de se plaindre ! la "souris" était le morceau favori de Napoléon Ier.

Monsieur.—S'il l'aimait, il avait grandement raison de s'en régaler. Mais tu reconnaîtras que ce despote, qui se faisait un tapis de la tête des rois aplatis à ses pieds, était libre, si l'envie lui en eût pris, de se couper une tranche dans la noix du gigot. Tandis que Cavignol, lui, n'a pas d'autre choix à faire que de broyer péniblement sa "souris" ou de ne rien manger, car, à défaut du gigot, tu lui marchandes même les haricots !

Le discours de M. Duflost est coupé par l'entrée de la cuisinière qui annonce :

—Madame, voici une visite. Vous savez ? c'est ce monsieur que vous appelez "le Meurt de faim."

Monsieur, à la cuisinière.—N'en dis pas de mal, ma fille, car, sans lui, tu n'aurais jamais mangé, à la cuisine, que les plus mauvais morceaux.

Madame.—A-t-il quelque chose dans les mains ?

La cuisinière.—Oui, un paquet bien enveloppé de papier. J'ignore ce que c'est, mais ça m'a tout l'air d'être lourd.

Madame, vivement.—Fais entrer.

Apparition de Cavignol avec son paquet ; à la vue des cadeaux encombrant le salon, il reste interdit.

Madame, gracieuse.—Mais arrivez donc, cher monsieur Cavignol. Nous parlions de vous à l'instant. Vous devenez rare. A ce moment de l'année où l'on est si heureux d'embrasser ses meilleurs amis, mon mari avait l'intention de passer demain chez vous pour s'informer de quel droit vous nous priviez de votre présence ; j'en étais à me demander en quoi nous avions démérité dans votre haute estime. (A son mari.) Mais à quoi donc pensez-vous, Duflost, pour laisser ainsi M. Cavignol debout ?

Cavignol, vivement.—Non, non, ne dérangez pas pour moi toutes ces belles choses qui s'étalent sur vos sièges.

Monsieur, obéissant à la consigne.—Ma femme, mon cher, a adopté la mode russe qui avance les étrennes au jour de Noël.

Madame.—Tenez, Duflost, débarrassez-donc ce fauteuil de son cachemire en sa boîte.

Monsieur, à part.—Il est joli le cachemire ! c'est la couverture de la cuisinière.

Cavignol.— Vous avez reçu, paraît-il, de magnifiques cadeaux.

Madame, négligemment.— Oh ! quelques souvenirs d'amitié ou de digestion. (A part) Qu'est-ce qu'il peut bien m'apporter dans ce paniers ? Aimable au possible.) Vous savez que vous êtes notre prisonnier.. Puisque nous vous tenons, vous nous ferez l'honneur de dîner avec nous.. N'est-ce pas ?

Cavignol.— Avec plaisir, madame.... et j'ajouterai que vous aimable invention m'encourage à vous offrir ce don d'une amitié sincère.

Il développe son parquet.

Monsieur, à part.— Le pauvre garçon se sera fendu en quatre Ce doit être quelque plume d'autruche qu'il lui apporte pour mettre sur son chapeau.

Le cadeau apparait enfin.

Madame, stupéfaite.— Un gigot !..

Cavignol.— Et j'ai pr[illegible] d'en détacher " la souris [illegible], morceau qui aurait déparé ce présent [illegible] pose à vos genoux.

Madame, à parts, avec rage.— Toi, si tu remets le pied dans la maison, ce sera que nous serons déménagés !...

EUGÈNE CHAVETTE.

Entre amis

—Comment le trouves-tu ?
—Pas mauvais du tout.
—Et comment le prends-tu ?
—Avec une cuiller, mon cher, puisqu'on n'en fait cadeau d'une avec chaque bouteille.
—Je comprends. Tu parles du fameux Sirop d'Epinette Sauvage ?
—Sans doute.

GRANDE REDUCTION

NOUS AVONS REÇU une grande quantité d'Articles de fantaisie, tels que

Boites à Toilette, à Ouvrage, à Gants, etc.
Bronzes, Glaces,

Que nous vendrons A TRES BAS PRIX.

Réduction spéciale sur toutes nos MONTRES

Argent solide.............. $9.50 pour $6.70
Argent solide.............. $18.00 pour $11.60
Montre américaine "Waltham" en or, pour Dame.............. $35.00 pour $25.00

☞ **Une visite est sollicitée.**

C. ROUTHIER,
Horloger, Bijoutier et Opticien,
50 et 52, Côte Lamontagne
Québec, 25 octobre 1890. Téléphone 543

Toujours du Nouveau

TOUJOURS DES
JOBS

NOUS VENONS DE RECEVOIR Un Grand Lot de Peluche, Dans toutes les Couleurs, que nous vendons 28 cts la verge.

AUSSI, un Grand Job dans les JERSEYS en Laine.

900 Jerseys

Dont 400 valant $1,00 pour 45 cts.
Dont 300 valant $1.25 pour 59 cts.
Dont 200 valant $2,00 pour 92 cts.

Nous offrons aussi un grand lot de SOIES de couleurs unies, valant $1.00 la verge pour 52 c.

—CHEZ—

J. SAVARD & CIE
Nos 52 et 54
RUE DE LA COURONNE

Cadeaux
—DE—
NOEL
—ET DU—
Jour de l'An
—CHEZ—
LS. BRUNEAU
95—Rue St-Joseph—95

Escompte spécial d'ici au Jour de l'An, sur toutes les Marchandises de Fantaisie, en

Porcelaine, Verrerie,
Lampes de luxe, etc.

M. Bruneau invite le public et spécialement les dames de venir visiter ses **Vitraux d'Articles de 25 cts et d'une piastre**, ainsi qu'une table de 50cts.

Tous les articles seront délivrés à domicile.
16 déc.—15j. **Téléphone 390.**

ARGENT A PRÊTER

$15,000.00 à prêter par la Société de Prêts et Placements de Québec, sur propriétés, hypothèques, débentures et actions. La Société prête par somme de $100 et plus, remboursables dans un an jusqu'à dix ans.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

La maison situé rue St-Pierre, No. 87, actuellement occupée par la compagnie **Dominion Express.**

Un lot et maison situés rue St-Jean, No 311-343.

Un lot et bâtisses situés à Batiscan, comté de Champlain.

Un emplacement et bâtisses situés Nos 7 et 9 rue St-André, St Sauveur.

A LOUER

Un logement et un magasin, No. 341 Rue St Jean.

S'adresser au bureau de la Société, 139 rue St-Pierre.

ROBT. LAROCHE,
Sec.-Trés.

AVIS

EN JANVIER PROCHAIN, la Société transportera son bureau dans la bâtisse de la Banque Nationale, No 75 rue St-Pierre.
9 Décembre—

Henry Morgan & Cie

MONTREAL

Avant de déménager dans nos nouveaux magasins, nous offrons tout notre stock, comprenant

Plus de $300,000 de Marchandises sèches

Tapis, etc.,à des prix qui n'ont jamais été côtés au Canada. La vent sommencera Vendredi, le 2 Janvier 1891, et les clients de la camsagn cont prévenus de venir de bonne heure pour les achats

HENRY MORGAN & CIE,
MONTRÉAL.

24 Déc.—3f. 2fs. m-a.

Les Proprietaires de la Maison Populaire

VILLENEUVE & FRERE

MARCHANDS

De St-Sauveur de Quebec

—— OFFRENT POUR LES ——

Fetes de Noel et du Jour de l'An

Un choix très varié de Garnitures de Maison, tels que Tapis, Pôles, Tapisseries, Blinds en Peinture, Point à rideau à la verge et à la pièce.—Ainsi qu'un très beau choix d'ARTICLES DE FANTAISIE et de BIJOUTERIES pour Cadeaux.

Le Département des PELLETERIES est aussi pourvu d'un très beau choix de CASQUES, BOAS, PELERINES, qui se donnent souvent pour Cadeaux.

La prospérité toujours croissante de cet établissement, en dépit des mauvaises années que nous traversons, est une preuve de ce qu'il a fallu d'activité et de travail pour réussir à maintenir dans St-Sauveur un commerce aussi florissant que le leur et qui ne demande que la bonne volonté de ses citoyens pour le faire augmenter de nouveau en se conseillant les uns les autres qu'il est très facile de trouver dans notre prospère localité de St-Sauveur toutes les Marchandises dont peuvent avoir besoin les familles et A AUSSI BON MARCHÉ que n'importe où.

Encore une fois St-auveur pour St-Sauveur

Encourageons son commerce ; autant que possible donnons toujours la préférence à sa localité.

CADEAUX

Offerts gratuitement à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A MES CLIENTS

Je profite des Fêtes du Nouvel An, pour offrir à mes amis et aux nombreux clients qui, jusqu'ici, m'ont honoré de leur bienveillant patronage, et que je compte revoir d'ici à la Nouvelle Année, un magnifique cadeau qui consistera en une splendide montre en or française, à dix-huit carats (18 carats), valant au moins $35.

Ces conditions seront comme ci-après énumérer :—Toute personne qui achètera pour un montant de 50 cts, aura droit à un billet ; et les personnes qui achèteront pour un montant plus élevé auront droit à autant de billets que le montant de 50 cts sera contenu dans le montant de leurs achats.

Le numéro du billet gagnant sera connu dans les journaux, le 2 janvier prochain.

Détail des Marchandises en magasin : Assortiment complet de montres en or, en argent et en nickel de $2.50 à $120 ; aussi, argenteries, lunettes en or et en argent. Bijouteries :—Sets en or et plaqués, chaînes pour dames et Messieurs, pendants d'oreilles, jones, bagues, bracelets, ainsi qu'un magnifique essortiment d'horloges en nickel, pour cadeaux, et bien d'autres effets trop longs à énumérer ici.

REMARQUE :—M. J. E. Gagnon se charge d'exécuter toutes sortes d'ouvrages concernant la bijouterie, réparations de montres, etc. **Une visite est respectueusement sollicitée.**

J. E. GAGNON, HORLOGER, BIJOUTIER ET OPTICIEN.
286, rue St-Joseph, St-Roch, Québe

Grande Réduction pour le Temps des Fêtes

EMILE GAGNON
EPICIER
Coin des Rues de l'Eglise et de la Reine
ST-ROCH

M. GAGNON a le plaisir d'annoncer à ses nombreux Clients et au Public en général, qu'il a fait une Réduction raisonnable, sur son stock, pour le mois de Décembre.

Hâtez-vous d'en profiter ! Hâtez-Vous d'en profiter !

Chacun sais que l'Epicerie de M. Gagnon est une des mieux assorties et que les Effets sont toujours de première qualité.

ON Y TROUVE : **Brandy, Rhum de Jamaïque, Gin, Rye, Vins rouge et blanc depuis $1.20 le gallon impérial, en montant. Oranges, Citrons, Raisins de toutes sortes, Amendes, Noix, Sucreri de toutes sortes. Plus de vingt sortes de Biscuits.** ☜

LEGUMES DE TOUTEES SORTES, THE, CAFE, VERMICELLE, RIZ, BARLEY, MUSCADE, CANELLE, CLOUS DE GIROFLE, Et

Pour le temps des Avants, toutes sortes de Poisson frais ; Poissen salé et désalé ; Beurre en tinette de première qualité. Enfin, l'assortiment est au grand complet.

Les nombreux Clients de la campagne, savent que M. Gagnon possède une cour et des écuries spacieuses, et peut loger un nombre considérable de chevaux et voitures, sans charge extra.

Une visite s'il vous plait à l'établissement de M. Emile Gagnon, et vous serez convaincu que vous économiserez au moins DIX pour cent, sur tous vos achats.

Effets livrés à domicile, à bord des chars ou des bateaux, sans charge extra.

EMILE GAGNON,
Coin des rues de l'Eglise et de la Reine, St-Roch

Nos Chemins de Fer

Les subventions du Gouvernement

Nous donnons ici la liste complete des subsides en terres et en argent accordés à nos différentes compagnies par le gouvernement de Québec.

(a) A la compagnie du chemin de fer du

Saint-Laurent et d'Adirondack

pour 22 millles de son chemin, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, (en argent........................$ 70,400

(b) A la compagnie le *Canada-Atlantique*, comme aide à la construction des ponts, depuis le "Côteau-Landing" jusqu'à la ligne frontière, (en argent) 200,000

(c) A la compagnie des

Comtés-Unis

pour 60,000 de sa ligne, une subvention de dix milles acres de terre par mille, (en terre).. 600,000 cette subvention devant lui tenir lieu de celle qui lui a été accordé, sur le pied de 5,000 acres de terre par mille.

(d) A la compagnie du chemin de fer du

Comté de Drummond

pour l'extension de son chemin entre Drummondville et Ste-Rosalie, près de St-Hyacinthe, à un point de jonction avec le chemin de fer le Grand-Tronc, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, sur un parcours de vingt-sept milles, (en terres)..................... 270,000

(e) A la même compagnie, pour son chemin depuis sa gare, à Carmel-Hill, à la gare d'Arthabaska, Victoriaville, une distance de 23 milles, 10,000 acres de terre par mille, (en terres)..................... 230,000

(f) A la même compagnie, à titre de contribution dans les frais de construction des ponts construits, ou à construire, une subvention de (en argent).... 50,000

(g) A la compagnie du

Grand-Nord

1o sur une distance de 23 milles, de St-Jérôme jusqu'à un point entre la ville de Joliette et St-Félix de Valois, pour se raccorder avec le chemin de fer Canadien Pacifique, et 2o sur une distance de 7 milles entre St-André et Lachute, comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas 10,000 acres de terre par mille pour ce parcours total de 40 milles, et ne dépassant pas en totalité .... 400,000 cette subvention devant tenir lieu de celle de 4,000 acres de terre par mille, convertie en argent, qui reste encore exigible, de 18 milles entre St-Jérôme et un point près de Ste-Julienne.

(i) Pour contribuer dans les frais de construction du pont à ériger sur la grande rivière Cascapédiac sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, une subvention ne dépassant pas en totalité.................. 50,000 à la condition que ce pont soit construit a l'endroit fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui pourra ordonner que ce pont soit construit pour les voitures et les piétons, en même temps que pour les convois de chemins de fer.

(j) Pour aider au parachèvement du chemin de fer de la

Baie des Chaleurs

sur un parcours d'environ 60 milles, de la jonction Métapédiac à un point de la riviere Cascapédiac un subside de dix mille acres par mille, ne dépassant pas en tout.......... 600,000 payable à toute personne ou compagnie qui établira qu'elle est en état de faire les dits travaux, et de fournir le matériel roulant pour toute la voie et le maintenir en bon état, et aussi à condition que la balance des dettes privilégiées, dues par la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, soit payée.

(k) A la compagnie des

Basses-Laurentides

pour l'aider à construire l'extention de sa ligne sur un parcours de 33 milles, une subvention n'excédant pas $5,000 par mille, et 5,000 acres de terre par mille.............. 165,000 à la condition que le tracé de cette extension suive une ligne partant de la jonction, sur l'embranchement des Piles, à St-Tite, traverse la rivière St-Maurice près des Grandes Piles, et longe la rive ouest de cette rivière jusqu'à la ville des Trois-Rivières, à travers les paroisses de Ste-Flore, Shawenegan et St-Etienne.

Chemin de fer de Hereford

(l) A la compagnie du chemin de fer de Hereford, comme contribution dans les frais de construction de l'extension de sa ligne depuis le pont de jonction, à Cookshire, jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Lime-Ridge", comté de Wolfe, sur un parcours n'excédant pas 18 milles, une subvention de $3,000 par mille.. 54,000

Lachine et Hochelaga

(m) A la compagnie du chemin de fer de Lachine et Hochelaga pour l'aider à construire sa ligne depuis un point dans la paroisse de Saint Laurent jusqu'aux quais à Hochelaga, sur un parcours de 15 milles, une subvention de $3,200 par mille 18,000

Joliette et Saint Jean de Matha

(n) A la compagnie du chemin de fer de Joliette et Saint Jean de Matha pour l'aider à construire sa ligne sur une distance de 8 milles entre Saint Félix de Valois et Saint Jean de Matha, une subvention de 10,000 acres de terre par mille pour tenir lieu de la subvention en terres de 4,000 acres par mille, accordée pour cette même distance.............. 80,000

Jonction de Napierville

(o) A la compagnie du chemin de fer de Jonction de Napierville pour aider à la construction de son chemin dans le comté de Napierville, à travers les paroisses de St. Cyprien, St. Edouard et St. Rémi, sur un parcours de 15 milles, une subvention de 10,000 acres de terre par mille...... 150,000

Québec et Lac St. Jean

(p) A la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean, pour l'aider à prolonger sa ligne de 66 milles, depuis Chambord jusqu'à St. Alphonse ou Baie des Ha ! Ha ! une subvention de $5,000 et de 5,000 acres de terre par mille pour lui tenir lieu des subventions de 10,000 acres de terre par mille, qui lui ont déjà été accordées pour cette même distance....................... 330,000

Pont sur rivières Métabetchouan

(q) A la même compagnie, pour contribuer dans les frais de construction de trois ponts à ériger sur les rivières Métabetchouan, Kouspiganische et Belle-Rivière, sur l'extension susdite de sa ligne entre Métabetchouan et la Baie des Ha ! Ha ! à la condition que la compagnie fournisse au gouvernement une preuve satisfaisante qu'elle est en mesure d'exécuter l'ensemble des travaux requis pour compléter ces trois ponts et pourvu que les ouvrages soient commencés avant le 1er de juin, 1891.... 150,000

Rivière-à-Pierre à la Tuque

(r) A la même compagnie, pour contribuer aux frais de construction de l'extension de sa ligne principale, depuis un point de jonction de la Rivière à Pierre, jusqu'à la Tuque, sur la rivière St. Maurice, sur un parcours de 45 milles, une subvention de 10,000 acres de terre par mille.............. 450,000

Pont sur la rivière St. Charles

(s) A la même compagnie, comme contribution dans les frais de construction du pont érigé sur la rivière St. Charles, de la gare et autres travaux au terminus de son chemin, à Québec...................... 30,000

Lac Témiscamingue

(t) A la compagnie du chemin de fer de colonisation du Lac Témiscamingue, une subvention additionnelle de $1,800 et de 5,000 acres de terre par mille, pour compléter les sections de 17 milles et de 15 milles (en tout 32 milles) déjà subventionnés et une subvention nouvelle de $5,000 et de 5,000 acres de terre par mille pour 18 autres milles de ce chemin.................... 147,600 de manière à ce que ces 50 milles de chemin reçoivent $5,000 et 5,000 acres de terre par mille, à la condition que tout ce chemin soit construit d'une largeur de quatre piede huit pouces et demi, au lieu de la voie étroite qui a été établie sur une partie de ce chemin ; et aussi à la condition que ce chemin se raccorde à celui du chemin de fer Canadien du Pacifique à Mattawa, et que desarrangementssoient faits avec la compagnie du Pacifique pour faire exploiter et maintenir ce chemin de fer, après son achèvement.

Lac St François

(u) A la compagnie de chemin de fer et de navigation du Lac St. François, pour l'aider à construire un chemin de fer partant d'un pont de jonction avec le chemin de fer le Québec-Central, à quelque point entre la station d'Israëli et la station "Black Lake," pour de là arriver, par le tracé le plus court et le plus avantageux, à travers le canton de Price, jusqu'aux bord du lac St. François, sur ou près de l'établissement projeté des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de ce point se diriger vers le village de Lambton, Beauce, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, pour une distance de 20 milles........... 200,000 à la condition que les Frères des Ecoles Chrétiennes établissent une institution agricole et industrielle à l'extrémité Nord-Ouest du dit lac St François, et que ce chemin de fer passe dans le voisinage immédiat de l'endroit où cette institution sera établie.

Matane

(v) A la compagnie du chemin de fer de Matane, pour l'aider à construire 30 milles de son chemin, à partir du chemin de fer Intercolonial, de St. Octave à Métis, et de là se dirigeant par "Sandy Bay", de la Rivière Blanche et Matane, une subvention de 10,000 acres de terre par mille (en terre).................. 300,000

Vaudreuil et Prescott

(w) A la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott, maintenant connu sous le nom de chemin de fer de Montréal et Ottawa, pour contribuer dans les frais de construction d'un pont à ériger sur le parcours de sa ligne sur la rivière "La Graisse," à Rigoud, une subvention n'excédant pas, (en argent)........$ 75,500 à la condition que ce pont devra être un pont combiné pour l'usage du chemin de fer et des piétons et voitures, si le lieutenant-gouverneur en conseil juge que la chose est dans l'intérêt des municipalités intéressées.

Québec et "Boston Air Line"

(x) Pour l'aider à construire son chemin sur un parcours ne dépassant pas 100 milles depuis ou près de "Lime Ridge," canton de Dudswell, comté de Wolfe, à travers les comtés de Wolfe, Mégantic, Lotbinière et Lévis, jusqu'à la ville de Lévis, ou à quelqu'autres points voisins de jonction avec un autre chemin de fer, en passant par le canton de Leeds, de Mégantic ; une subvention de $3,000 par mille, (en argent).....................$300,000

Cap-Rouge et du St-Laurent

Pour l'aider à construire 9 milles, de son chemin, une subvention de $3,200 par mille. (en argent)................$ 28,800 pourvu que la ligne suive un tracé partant de l'Ancienne Lorette, et allant jusqu'à St-Félix du Cap-Rouge, au bord de l'eau, de là jusqu'à la limite Est de la paroisse de Sillery.

Saint-Chrysostôme

Pour l'aider dans les frais de construction de sa ligne sur un parcours de 30 milles, pour relier cette paroisse dans le district de Beauharnois, avec le chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain et avec le chemin de fer Canada-Atlantique, etc., une subvention de 10,000 acres de terre par mille, en argent...................$ 300,000

Pont sur rivière Richelieu

(aa) comme aide à la construction du pont projeté vis-à-vis de la ville de Sorel, une subvention n'excédant pas en totalité.....................$ 50,000 à la condition que le Parlement du Canada votre une subvention au moins égale.

Montréal et Sorel

(bb) A toute compagnie régulièrement organisé, qui se chargera de compléter et d'équiper le chemin de fer de Montréal et Sorel entre Saint-Lambert et ce dernier endroit, et de le mettre et maintenir en bon état d'exploitation, (en argent......................$150,000

Montagne d'Orford

(cc) A la compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, pour l'aider à compléter son chemin depuis Eastman, comté de Brome, jusqu'à Lawrenceville, comté de Shefford, et de là jusqu'à Richmond, pour se raccorder avec le chemin de fer le Grand-Tronc, une subvention additionnelle de $1,500 par mille pour une distance de 38½ milles (en argent)....................$ 75,000

Lotbinière et Megantic

(dd) A la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic, partant d'un point situé près de l'église de St. Jean Deschaillons, comté de Lotbinière, jusqu'à un autre point situé près de "Glen Lloyd", comté de Mégantic, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, pour une distance de 25 milles, (en terre). 250,000

Vallée-Est de Richelieu

(ee) A la compagnie du chemin de fer de la Vallée-Est de Richelieu, depuis un point dans le comté de Missisquoi, sur la ligne frontière, la paroisse de St. Thomas, comté de Missisquoi, passant à travers cette dernière paroisse et celle de St. George de Clarenceville, de celles de St. George de Henryville, de Ste. Anne de Sabrevoie et de St. Athanase, comté d'Iberville, puis continuant à travers les comtés de Rouville et de St. Hyacinthe jusqu'à un point sur la ligne du Grand-Tronc en St. Hilaire et St. Hyacinthe, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, pour une distance de 25 milles (en terre).. 250,000

Portage-du-Fort and Bristol Branch

(ff) A la compagnie de chemin de fer "The Portage-du-Fort and Bristol Branch Railway Company", pour aider à construire un chemin depuis, ou près du village Quyon, sur la ligne du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, en passant par les cantons de Onslow' Bristol et Clarendon, jusqu'au village de Portage-du-Fort, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, pour une distance de 15 milles, (en terres)........... 150,000

Colonisation de Montfort

(gg) A la compagnie de chemin de fer de colonisation de Montfort, pour l'aider à construire son chemin à partir du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou du chemin de fer Montréal et Occidental, soit de Lachute, St Jérôme ou St Sauveur, jusqu'à Montfort, canton de Wentworth, jusqu'à un point sur la rivière Rouge, canton d'Arundel, une subvention de $3.200 par mille, pour une distance ne dépassant pas 21 milles, pour tenir lieu de la subvention de 4,000 acres de terre par mille (en argent)........$ 67,200

Arthabaska et Wolfe

(hh) A la compagnie du chemin de fer des comtés d'Arthabaska et Wolfe, depuis un point sur la ligne du chemin de fer le Grand-Tronc, à ou près de Victoriaville, en passant par la partie sud-est du comté d'Arthabaska jusqu'à un point sur le chemin de fer le Québec Central, dans les limites du comté de Wolfe, et de là traversant la dernière voie ferrée pour se diriger vers, et se rallier avec les chemins de fer d'Hereford et du "Main Central", une subvention de $3,200 par mille pour une distance de 60 milles (en argent)...$192,000

Montreal Bridge Company

(ii) A la compagnie de "Montreal Bridge Company", à titre d'aide pour faire les explorations nécessaires pour construire le pont projeté sur le St Laurent près de Montréal, pourvu que cette aide ne dépasse pas un tiers du coût total et réel de ces explorations, et que ce tiers ne soit pas plus élevé que (en argent)........$ 10,000

Jonction et des Carrières de Philipsburg

(jj) A la compagnie du chemin de fer de Jonction et des Carrières de Philipsburg, pour l'aider à parachever la section non encore construite du ci-devant chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska connu sous le nom de chemin de fer de Jonction du St Laurent et Lac Champlain, entre Stanbridge et Philipsburg une subvention de $4,000 par mille pour une distance de 6¾ milles étant la balance périmée et maintenant remise en vigueur sur la subvention de $4,000 par mille accordée au susdit chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska (en argent)......................$ 25,720

Québec, Montmorency et Charlevoix

(kk) A la compagnie du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, pour l'aider à construire et achever son chemin, une subvention de $4000 par mille, sur une distance de 60 milles entre St Joachim et la Malbaie, et n'excédant pas en totalité (en argent).......$240,000

Pontiac et Renfrew

(ll) A la compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew, pour la section comprise entre le site où se trouvent les mines exploitées par la compagnie sons le nom de "The Bristol Iron Mines Company", et un point de raccordement avec le chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, pour une distance de 5 milles (en terres).. 50,000

Jonction de la Massawippi

(mm) A la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi (The Massawippi Railway Company), entre Magog et Coaticook, une subvention de $3,200 par mille, sur une distance de 25 milles (en argent)....................$ 80,000

Quebec Oriental

(nn) A la compagnie du chemin de fer le Québec Oriental, pour l'aider à construire partie de sa ligne projetée entre Ste Anselme, comté de Dorchester, à travers les comtés de Dorchester, Bellechasse, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata, pour se relier avec les chemins de fer Intercolonial et Témiscouata à Fraserville, une subvention de 10,000 acres de terre par mille, pour une distance de 100 milles(en terre). 1,000,000

St Lin et Ste Anne des Plaines

(oo) Aux municipalités de St Lin et de Ste Anne des Plaines, pour les aider dans le règlement des procès qu'elles soutiennent depuis plusieurs années, à la suite de la vente du chemin de fer Laurentides et de la loi 1882, relativement à la vente du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, dans la proportion, entre les deux municipalités, qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de fixer une somme de (en argent)........$ 30,000

* * *

Messieurs les médecins, pharmaciens et épiciers, recevront chacun une bouteille de notre nouveau vieux Rye de 5 ans J. B. A. T., qui est bien supérieur à celui que nous vendions antérieurement. Nous ne sollicitons leur patronage que s'il est reconnu supérieur, à n'importe quelle marque du même âge.

Les acheteurs pourront reconnaître ce nouveau vieux rye, par la capsule qui est dorée et rose, l'étiquette étant la même qu'auparavant.

A ceux qui ont de notre ancien Rye, en magasin nous leur ferons une réduction comme si c'était du Rye ordinaire, pourvu qu'ils en achètent du nouveau.

Si quelques personnes ne recevaient pas leur bouteille, soit par oubli ou autrement, nous les prions de bien vouloir nous en avertir, car nous désirons que tous y goûtent. Les particuliers pourront venir le goûter à nos entrepôts, 27 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Nous leur prédisons à l'avance qu'ils le prendront plutôt pour de l'eau-de-vie, que pour du Rye. Nous defions qui que se soit d'offrir un meilleur article, tant que pour la qualité et le goût. Aucunes essences soit chimiques ou autrement entrent dans sa confection, comme nous désirons qu'il soit employé pour des fins médicales, (étant aussi bon que l'eau-de-vie). Nous invitons tous les médecins à se rendre à nos entrepôts, nous en fabriquerons devant eux, car nous désirons enlever tout préjugé, comme il arrive malheureusement trop souvent, pour ce qui est fabriqué à Québec.

A vendre en gros chez A. Toussaint et Cie, 27 rue Notre-Dame.

N. B.—Encore une fois pas de préjugé, goûtez-le s'il vous plait avant de le condamner. N'oubliez pas que tous les Ryes sont fabriqués dans le pays et que chaque manufacturier à sa manière particulière. Pourquoi ne pourrions-nous pas le fabriquer aussi bien à Québec qu'ailleurs ?

Il n'y a plus de grippe

On constate partout que la grippe, cette gricheuse maladie disparait rapidement. Ceux qui l'ont eu ou qui l'ont encore ne restent qu'avec un rhume légèrement ennuyeux mais qu'une bouteille de Sirop d'Epinette Sauvage (cuillrr) guérit radicalement.

Aucune Poudre à Pâte égale en qualité la "Cooks Celight". C'est celle-là que se servent les confiseurs.

PILULES DU DR WILLIAMS ROSES POUR PERSONNES PALES

NE SONT POINT un médicament purgatif, mais bien une préparation réparatrice du sang, et un tonique reconstituant Elles fournissent, en effet, tous les éléments de vitalité nécessaires au sang, guérissent toutes les affections provenant de la pauvreté ou de la trop grande fluidité aqueuse du sang, ou des humeurs viciées qui s'y trouvent, donnent ton et vigueur au sang et au système entier que les travaux excessifs, les fatigues, mentales, la maladie, les excès et les indiscrétions de toutes sortes ont épuisé. Leur action spécifique se fait sentir principalement sur le système générique de l'homme et de la femme, auquel il rend leur vigueur perdue. Il corrige et régularise en même temps toutes irrégularités et suppressions dans le fonctionnement de ces organes.

TOUT HOMME qui s'aperçoit que ses facultés mentales sont appesanties ou s'en vont, ou que sa puissance physique s'affaiblit, devrait faire usage de ces pilules. Elles lui rendront ses forces perdues, soit physiques, soit mentales.

TOUTE FEMME devrait en fair usage. Elles guérissent efficacement toutes ces suppressions, et toutes ces irregularités qui amènent inévitablement une maladie, si on les néglige.

LES JEUNES GENS devraient avoir recours à ces Pilules. Elles guériront toutes les suites des excès et des folies de jeunesse, et rendront la vigueur à tout le systéme.

LES JEUNES FILLES devraient également les employer. Ces Pilules assurent la régularité de la menstruation.

En vente chez tous les pharmaciens, ou envoyés sur réception du prix (50c la boîte), en s'adressant, *THE Dr. WILLIAMS MED. CO.*, *Brockville, Ont.*

ACADEMIE de DANSE

52—RUE ST-LOUIS—52

M. HILL, de Boston, donnera des leçons de danse pendant la saison d'hiver, a l'adresse ci-haut mentionnée, depuis le 24 Novembre courant à Mai prochain.

CLASSES POUR ENFANTS : Chaque mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi après-midi, de 3.30 heures à 5.30 heures.

ADULTES : Mardi et vendredi soir, de 8 à 10 heures.

LEÇONS PRIVEE Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi matin de 10 heures à midi et l'après-midi, de 2 à 3 heures.

CONDITIONS

Adultes : $10.00 pour un terme.
Enfants : $8.00 pour un terme

Prix spéciaux pour des leçons privees.

REUNIONS : Homme accompagne d'une dame $1.00. Homme (élève) accompagné d'une dame $0.50.

Ces leçons étant données dans une résidence privée, les parents pourront envoyer leurs enfants sans hésitations, et ils seront sous la surveillance d'une dame.

Ceux qui desirent louer la salle, ou avoir des classes ou des réunions privées, le local sera à leur disposition le lundi, mercredi et samedi soir. Pour cela, des conditions spéciales seront faites.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'endroit ci-haut mentionne.

20 novembre—1m.

PHARMACIE JNO. I. LAROCHE

SPÉCIALITÉS

Sirop de Tolu, Gomme d'Epinette, et Creosote de Hetre de Jno. I. Laroche
Contre la Toux, Enrouement, Asthme, Bronchite, Maux de Gorge, Etc.

Vin, Bœuf et Fer Mexicain de J. I. Laroche
Reconstituant et Fébrifuge. Excellent pour les Maux de Tête, Faiblesses d'Estomac, Dyspepsie, Chlorose, Anémie.

Liver Regulator de J. I. LaRoche
Contre l'Indigestion, Flatulence, Acidité de l'Estomac Maux de Tête, Constipation.

Sirop calmant de J. I. LaRoche, pour les Enfants
Contre les Coliques, Diarrhées, Dyssenterie, Toux, Coqueluche, Insomnie, Dentition douloureuse.

SPÉCIALITÉS

Pilules Anti-Bilieuses de J. I. LaRoche
Contre les Affections Bilieuses, Maladis du Foie, Dyspepsie, Maux de Tête, Migraine, Etourdissement, Constipation, Abcès, Clous.

Sirop d'Hypophosphite composé de J. I. LaRoche
Contre Catarrhes, Bronchites, Enrouement des Po Toux et Crachements persistants, Consomption.

Baume Catarrhal de J. I. LaRoche
Remède très prompt et très efficace pour la guérison du rhume de cerveau ; en arrêtant la marche du rhume de cerveau il prévient le rhume de poitrine. Fait disparaître le mal de tête.

Partilles de J. I. LaRoche, pour les Enfants

JNO. I. LAROCHE
CHIMISTE - PHARMACIEN
No 67 :: Rue St-Valier, St-Sauveur :: No 67
QUEBEC

Grande Exposition pour les Fetes

— DE —

Joyaux à la Mode, Bijouteries élégantes
Ornements artistiques d'un Fini parfait

JONCS
Joncs Gipsy, Diamants, Solitaires,
Anneaux, Rubis, Bagues,
Joncs composés, Saphirs, Améthystes.

Epinglettes pour Messieurs, Epinglettes pour Dames, Agrafes, Broches

— EN OR, EN ARGENT OU EN OR PLAQUE —

Chaines de Gousset, Chaînes de Montre,
Chaines Royales, Chaînes de Lorgnon

Bracelets en or, Pendants d'Oreilles en or,
Bijouteries ornées de Pierres précieuses,
Colliers en or, en argent et en or plaqué.
— DE TOUTES SORTES —

Button hooks, Event bottles, Memorandum, Canifs, Coupe-papiers, et un grand nombre d'autres Nouveautés en or et en argent

— CHEZ —

G. SEIFERT
BAZAR EUROPEEN
34, Rue de la Fabrique
TÉLÉPHONE 147

Parfumeries du Monde Elégant
IMPORTATION SPÉCIALE POUR LES FÊTES

EXTRAITS CONCENTRÉS, pour Mouchoirs ; EAUX DE TOILETTE, Maisons Gellée & Frère, Roger & Gallet, Piver, Coudray, Le Grand Lubin, LeBrun, Boure Bertrand Fils, Lauthier, Delettrez, à Paris. Parfumeries Olondorff St-Pétersbourg, Colgate, Ricsker, Veunard, Boily, Atkinson. POUDRES DE TOILETTE : Teloutine Fay, Velouté de Lis, Roger & Gallet, Poudre Régina, Lait Antéphelique, Agua de Floride, Delettrez, Paris. Articles de Toilette et de Fantaisie pour Cadeaux,

Dépôt Général à la PHARMACIE LARUE
Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch, Québec.

LA FETE DE NOEL

EN ANGLETERRE

La *christmas-log* ou bûche de Noël pétille dans l'âtre ; les enfants achèvent de décorer l'appartement. Le plafond disparaît sous des guirlandes de houx et de lierre. Des grappes de *mistletoe* (gui) pendent au-dessus des lustres. Ravissant souvenir des temps druidiques. Tout à l'heure, il ne sera plus permis au sexe faible de passer impunément sous le rameau sacré. Faites un détour, mesdames, ou payez de bonne grâce.

D'ailleurs, le péage n'est pas cher : pour un baiser on en voit la farce. Que de charmants romants d'amour ébauchés le jour de Noël sous les baies blanches du *mistletoe*......

Dans la rue les *waits* ou musiciens ambulants, chantent à bouche que veux-tu les *Christmas carols* les plus invraisemblables sur les airs panachés du *Venite adoremus*, de *Boulange* ou du dernier ballet d'Hervé à l'*Empire Theâtre*. On leur jette des sous par les fenêtres.

Dans les cuisines, vraies " cuisines de Riquet-à-la-Houppe," se préparent les noces de Gamache.

Pendant toute la semaine, la ménagère a surveillé elle-même ses emplettes, présidé au choix du dindon le plus dodu, du *Baron of Beef* ou quartier de bœuf le plus solennel.

Le grand concours des animaux gras vient d'avoir lieu à l'*Agricultural Hall*; aussi, l'étal des bouchers, charcutiers, etc., gémit-il sous le poids de bœufs gros comme des éléphants, des porcs gros comme des veaux, de dindons et d'oies qu'on prendrait volontiers pour des autruches.

Dans les universités, notamment à Queen's College, Oxford, il est de tradition de manger une tête de sanglier servie avec tous les salamalecs possibles et imaginables.

Je me suis enquis du motif de cette étrange coutume. La légende raconte qu'il y a cinq ou six cents ans un étudiant d'Oxford se promenait dans la campagne à Shotower Hill en lisant Aristote dans l'original (aujourd'hui les étudiants anglais ont des traductions faites par des Français) ; soudain un sanglier se précipite sur l'*undergraduate* qui, n'ayant d'autres armes que son volume d'Aristote, l'introduisit dans la gorge du monstre qui mourut suffoqué.

Les enfants battent des mains, grimpent sur leurs chaises et poussent de joyeux *hurrahs*. L'aïeul fait un signe et réclame le silence. On sent que quelque chose de grave se prépare. *Granny* (grand'mère) se fait apporter une bouteille de son cognac le plus vieux. On arrose le pudding, on éteint le gaz et le plus jeune des babies allume l'eau-de-vie dont la flamme scintille en reflets bleus, pendant que la sainte Jeunesse improvise une ronde autour de la table.

Le gaz brille de nouveau. Le pudding est majestueusement entamé. La branche de houx qui lui sert de queue est précieusement recueillie. C'est le porte-bonheur de l'an qui vient. On fait d'abord la part des absents. La poste, dès demain, portera aux colons de la Nouvelle-Zélande, aux sheep-farmers d'Australie, aux garnissaires d'Egypte, cette communion avec la mère patrie.

Le maréchal Canrobert m'a raconté que, pendant la guerre de Crimée, les militaires anglais reçurent, le jour de Noël, dans des boites de fer-blanc, des plum-puddings préparés par les soins du comité des dames de Londres, et que cette attention délicate rendit immédiatement la gaieté aux pauvres blessés. Si je cite ce fait, c'est pour démontrer l'importance capitale du gâteau national de Noël.

La tradition veut que plus on goûtera de puddings et de *mince-pies*, plus on aura de jours de bonheur. Aussi que d'échange de politesse ne fait-on pas avec *Christmas-Carods*, lithographies enluminées que l'on s'entre-adresse par milliers de milliers.—La poste en expédie cinquante millions ! — pour se souhaiter *A Merry Christmas and a happy new year* : on joint souvent une mignonne boite enrubannée contenant quelques grains des raisins du pudding. Pareil envoi fait par une demoiselle a une sérieuse déclaration d'amour ; de la part d'un jeune homme c'est sans conséquence.

La Noël britannique est la fête des enfants ; ce jour-là ils règnent en souverains peu constitutionnels. Les parents abdiquent, et, comme dans les saturnales antiques c'est le monde renversé.

Douce tyrannie de vingt-quatre heures : car ainsi que le dit Emile Augier :

> Nous existons vraiment que par ces petits êtres
> Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres,
> Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas,
> Et n'ont pour être heureux, qu'à ne pas être ingrets.

Voyez les gambader autour de l'arbre de Noël, y cueillir des poupées, des bonbons, des albums illustrés. Puis rassasiés de sucreries, faire irruption dans le salon et se mêler aux quadrilles : l'aïeul danse avec son arrière petite-fille la grand'maman avec master Baby, tout près de ses premiers *Knickebokers*.

L'entrain est général ! Ephèbes et bachelettes passent et repassent sous le *mistletoe* et le bruit des baisers couvre l'orchestre.

Mais il se fait tard. Aux dances vont succéder les jeux innocents : C'est d'abord le *Snap dragons*. Il s'agit de pêcher des grains de raisins dans un océan de cognac allumé. Ce n'est pas drôle du tout—même avec des gants blancs !—*The blind man's buff* est fort gai. Comme vous connaissez tous le noble jeu de colin-maillard, je me garderai bien d'insister.

Hunting the slipper (la chasse à la pantoufle) ne manque pas de piquant. Cela ressemble fort au jeu du *furet*, mais la bague traditionnelle est remplacée par un mignon soulier de bal qui court de main en main.

The hide and seek ou " cache-cache ", se joue dans les vieux manoirs. Et, à ce propos, l'aïeule ne manque jamais de psalmodier la *Légende de la fiancée de du beau Lovel*. Cette touchante chanson de Noël ou *Christmas Carol*, date de plus de cinq siècles. La voici dans toute sa simplicité :

" Noël ! Fête au vieux château. La fille du baron joue à cache-cache avec ses compagnes. Elle se cache si bien, si bien, que nul ne peut la découvrir, pas même son fiancé, le jeune et beau Lovel. Les jours, les semaines, les mois, les années se passent....... Vingt ans après, on ouvre par hasard un vieux bahut, et l'on y trouve......horreur !...... un squelette encore couronné de roses blanches fanées ! Jeunes filles, songez à la fiancée du beau Lovel ! "

Avant de se séparer, on passe à la ronde une *Loving cup*, ou *coupe d'amour* pleine d'*elderberry wine*, sorte de vin aromatisé avec des baies de sureau. Ce breuvage bien chaud, bien sucré, procure, dit-on, des rêves fort agréables.

Le lendemain, la fêtre recommence. C'est le *Boxing-day*. Il ne s'agit point ci des boxeurs Smith et Kilrain. *Boxing-day* veut dire : Jour des boites. Distribution d'étrennes sur toute la ligne

C'est, comme on dit ici, une véritable *nuisance*. Garçons de magasins, facteurs, coiffeurs, balayeurs, guettent leurs pratiques. Il faut coûte que coûte remplir les maudites *Christmas-boxes*. C'est absolument notre premier de l'an, à cette différence près, qu'il tombe le 26 décembre.

Le soir du *Boxing-day* (ou, quand c'est un dimanche, le lundi suivant), s'ouvre la grande saison des pantomimes. Pendant deux mois, les théâtres vont rivaliser de luxe de mise en scène de ballets, etc. Ce sont d'ordinaire les contes de Perrault qui font les frais de ces féeries à *transformations* ou somptueux changements à vue.

On les appelle pantomimes parce qu'elles se terminent par des arlequinades où l'on voit Pierrot clown donner force coups de pied au policeman souffre-douleurs. Les allusions politiques abondent.

Il y a quelques années, le goût public assurément moins épuré qu'aujourd'hui s'accommodait fort de voir au théâtre la reine, accoutrée en cuisinière, batifoler avec ses ministres travestis en arlequins. Maintenant cela n'est plus de mise. Ce n'est pas que la censure, représentée ici par le *lord chamberlain*, y ait mis son *veto*. Non. Autres temps, autres mœurs.

GEORGE PETILLEAU.

LA LYMPHE AU DETROIT

Plusieurs des médecins américains qui se sont rendus à Berlin pour y étudier le nouveau traitement de la tuberculose par la lymphe du docteur Koch, sont revenus à New-York par le steamer *Majestic*.

Parmi eux se trouvaient les docteurs H. P. Loomis, H. S. Stearns, J. H. Linsley et J. C. MacCoy, et chacun d'eux a apporté une petite quantité de virus, qu'ils disent avoir eu beaucoup de peine à se procurer. Mais comme le virus ne s'emploie que considérablement étendu, le peu qu'en a apporté le docteur Loomis seul est suffisant, dit-on, pour pratiquer cinq mille injections. La plupart des journaux de New-York publient de longues entrevues avec le docteur Loomis et ses compagnons de voyage, mais presque tout ce que ces médecins ont pu dire a déjà été publié d'après les dépêches du cable.

" Dans les cas de phtisie, a dit le docteur Stearns, les résultats obtenus jusqu'à présent avec la lymphe sont loin d'être satisfaisants, et dans les cas de lupus, dans lesquels elle paraît le mieux réussir, il faut attendre encore plusieurs mois avant de se prononcer, car alors seulement on pourra savoir si la guérison apparente est définitive. L'opinion générale à Berlin sur les mérites de la lymphe du docteur Koch, a ajouté le docteur Stearns en terminant, est très indécise. Les médecins eux-mêmes ne sont pas encore prêts à dire si le nouveau remède a réellement l'efficacité qu'on lui prête."

Mais si l'on en croit une amusante dépêche de Détroit, ces messieurs ont eu tort de se déranger pour aller à Berlin. On a trouvé bien mieux que la lymphe du docteur Koch au Michigan ! Le docteur Shurley, médecin principal du Harper Hospital, de Détroit, et le docteur Gibbs, de l'université du Michigan, annoncent, prétend-on, avoir découvert depuis déjà un an un traitement infaillible pour toutes les maladies de poitrine, y compris la tuberculose, la phtisie, etc. On raconte qu'ils ont déjà guéri radicalement une douzaine de personnes, parmi lesquelles miss Jackson, de Windsor, qui a été conduite mourante il y a sept semaines à l'hôpital, et qui vient d'en sortir mieux portante qu'elle ne l'avait jamais été de sa vie !

Les deux médecins auxquels on attribue cette découverte merveilleuse et destinée à supplanter celle du docteur Koch, jouissent d'une grande réputation au Michigan ; mais malheureusement ils n'ont pas encore fait connaître en quoi consiste le nouveau traitement.

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !

REGISTERED
TRADE MARK

Yours affectionately
Theobald Mathew

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE

ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fete ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillérée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspépsie, Torpeur du Foie ayant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine Montreal

Dépôt a Québec : ED MORIN & CIE

Société de Prêts et Placements de Québec

DIVIDENDE No 25

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'un dividende de trois pour cent, et un bonus d'un demi pour cent, sur le capital payé de cette société, ont été déclaré pour le semestre courant et lesquels seront payables au bureau de la société, le et après

Vendredi, le 2 Janvier 1891.

Le livre de transfert sera fermé à partir du 20 jusqu'au 31 decembre courant, les deux jours inclus.

Par ordre des Directeurs,
ROBT. LAROCHE,
Sec.-Tres.
16 Décembre—

ATTENTION !

L'huile à lampe qui occupe le premier rang dans le monde est

L'HUILE ASTRALE
DE PRATT

Flamme toujours brillante, pas de fumee

EN BARILS ET EN CAISSES

ED. DOLBEC
—GERANT—
No. 99, rue Dalhousie
QUÉBEC
31 septembre—

Hôtel à vendre

M. W. Armand offre en vente l'hôtel autrefois occupé par M. Richard Lehoux à Ste-Marie de la Beauce. Ce poste si avantageusement connu du public voyageur est dans les meilleures conditions possibles. Les écuries y attenant sont les plus vastes et les mieux connues de la Beauce. Le tout est à quelques minutes de marche du marché du Quebec Central et dans le centre commercial du village. Conditions faciles.

S'adresser à WILBROD ARMAND, Ste-Marie, Beauce. 10 décembre—15j

J. E. ASSELIN

EPICIER

EN GROS ET EN DETAIL

COIN DES
Rues St-Joseph et Dorchester

POUR LES FETES
DE
Noël et Jour de l'An

Toujours en mains, les articles du meilleur choix dans cette ligne de commerce, à prix exceptionnellement réduits.

POUR LES FÊTES SPÉCIALEMENT : Sucreries françaises, chocolat français, Bombons, Bombonnières, Sirop de fruits assortis, Essences culinaires assortis, marinades Cross & Blacwells, Batty's, etc.

Liqueurs de toutes sortes, brandy, gin, rye, whiskey, jamaïque, vin de sherry, Colli, Cette, Taragone, O'Pôrto, etc.

Sucres, Sirop, Conserves alimentaires, Riz, Thé, Café, Tabac. Spécialité de cigares.

Fruits, (verts et confits) :— Prunes, Raisins, Figues, Pommes, Citrons, Oranges, Etc.

Facilités extraordinaires de livraison prompte.

Commandes par la malle particulièrement soignées.

J. E. Asselin.

SERINS ! SERINS !

Un lot de Serins Allemands
TRES BONS CHANTEURS

Reçus aujourd'hui et à vendre par
CHS. COTÉ,
94, rue St-Jean,
A l'Enseigne du Parapluie
19 déc.—2f

GRANDE REDUCTION

Hatez-vous d'en profiter

Le soussigné a résolu de diminuer son Stock de Marchandises et à cet effet, il annonce qn'il fera immédiatement

— APRES LES FETES —
— UNE —
Grande Vente
SANS RÉSERVE

A cette occasion, une Grande Réduction sera faite sur toutes les marchandises en magasin.

Jamais une aussi belle occasion d'économiser a été offerte au public.

Que tous se hâtent d'en profiter

ED. BELANGER
29
Rue Notre-Dame, Basse-Ville
QUEBEC

THE
MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY
DE NEW-YORK
Capital - - - - - - $140,000,000
Surplus - - - - - - $10,000,000

THE
Western Insurance Co'y
DE TORONTO
Feu et Marine
Capital $2,000,000

THE
MANCHESTER FIRE INSURANCE COMPANY
D'ANGLETERRE
Garantie aux Porteurs de Polices : - - - $8,000.000

THE
MUTUAL ACCIDENT ASSOCIATION
DE MANCHESTER, ANGLETERRE
Contre les Accidents et Bris de Vitraux
Fonds de Garantie - - - - - - $500,000

Pertes réglées avec promptitude et libéralité et payées à Québec.

W. J. FRASER,
AGENT GENERAL
101 RUE S-PIERRE

Agents demandés : Bons salaires pour des gens compétents.

THEO. ARMAND
HRLOGER, BIJOUTIER ET OPTICIEN
34 et 36, rue St-Joseph, St-Sauveur
Vis-à-vis le Dépôt des Chars Urbains
T. ARMAND, Agent
Pour les Manufactures
☞ POUR LES FETES

Chez T. ARMAND, vous trouverez les Marchandises suivantes, qui sont d'un Bon Marché sans précédent, et bien appropriées pour

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Montres américaines, le plus grand choix, ainsi que les meilleures Marques de mouvements ; Montres en or pour Dames, dans tous les prix ; Petites Montres en argent, couvertes et à remontoir. A très bas prix, un grand choix de Chaînes de montre, pour Dames et Messieurs ; Bracelets, haute nouveauté ; Joncs et Bagues en or solide ; Colliers ; Croix ; Charmes ; Loquets ; Boutons pour poignets et pour collets ; Anneaux d'or pour enfants depuis 90cts en montant ; Set pour Dames ; Epinglettes et Pendants d'Oreilles Horloges sous globe ; Horloges *coucou* ; Réveils-matin en nickell ; Lunettes en cristal de roche montés en or.
☞ Une Visite est respectueusement sollicitée.
THÉOPHILE ARMAND.

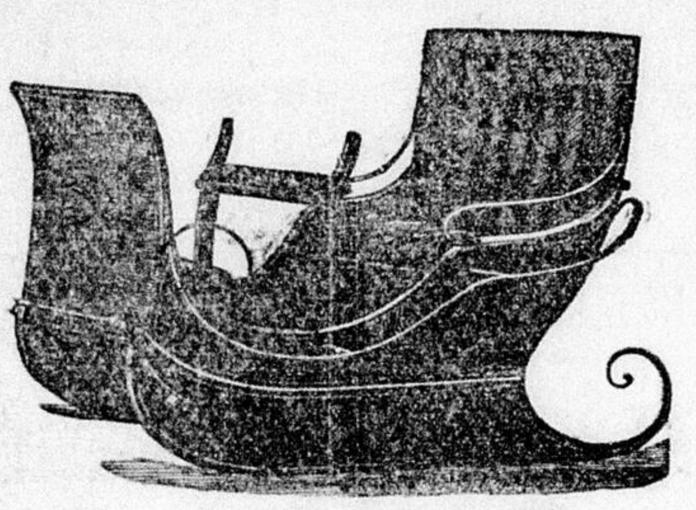

Carrioles simples et doubles,
Sleighs Gladstone,
Sleighs de course,
Sleighs Portland.
CHEZ LATIMER & LEGARÉ,
177, Rue St-Paul, Québec.

Qui veut des Etrennes?
REDUCTION SPECIALE
POUR LES FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

LE SOUSSIGNE croyant pouvoir ouvrir son neuvel établissement pour les Fêtes, avait commandé une quantité considérable de Montres en or, Bijoux, d'une grande richesse et des plus nouveaux, Articles en argent solide, Bronzes de toutes sortes, et surtout le plus bel et le plus riche assortiment de

BAGUES DE DAMES

En diamants, rubis, Emeraudes, saphyrs, perles, opales, *moon stones* corail, turquoises, etc., a décidé de vendre à une très grande réduction,, et sollicite une visite des amateurs du bon, du beau et du bon marché.

Que MM. les Députés étrangers veuillent en prendre note et viennent faire leur choix avant de quitter la ville.

CYR. DUQUET
16, RUE ST-JEAN
10 Décembre—15j. *Vis-à-vis la Caisse d'Economie*

CARON
The Tailor
Au No 101
Rue St-Jean
Ouvrage soigné et sous la surveillance du Propriétaire

A LOUER
Cette magnifique maison à 4 étages, dont la construction s'achève et située au côté sud de la rue St-Jean, et voisin de M. B. Leonard, peintre, comprenant magasin, logements confortables avec cave et cour spacieuse, hangar, écuries. [illegible] très central et avantageux pour une [illegible] de pension. Environ 30 chambres. [illegible] magasin et logement pourront être divi[illegible] les besoins des locataires. Possession [illegible] mai 1891.
J. E. BOILY, notaire.
21 rue St-Joseph, St-Roch.
Quebec.
5 décembre—no.

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassaing»

SPECIAL
1000 Btes Raisins de Valence
— AUSSI —
Un char de Saumon en canistre et un char de Tomates et autres Fruits en conserves
Liqueurs de toutes sortes, Brandy, Gin, Rye, Jamaique, Vin Colli, Tarragone, Oporto, Mis.
Sucre, Sirop, Conserves alimentaires, Riz, Thé, Café, Tabac, Cigares, Huile, Mastic.
Parfums, Eau de Floride, Fruits : Prunes, Raisins, Etc., Etc
☞ Beurre pour exportation.
Sauce Worcester de Lea & Perrins
Maquereau en canistre.
Un grand lot de Noisettes
N. RIOUX & CIE,
EPICIERS EN GROS
98 et 100, rue St Paul

Tableau Chronologique
DE TOUS LES PAPES
NOUS avons dans tout le Dominion, le seul contrôle de cette œuvre d'art catholique la plus grande du genre qui ait encore été produite. L'image est de 43 × 32 pouces, montrant la succession complete des papes depuis St-Pierre jusqu'au pontife régnant Léon XIII. Cette œuvre est dediée, avec permission spéciale, au Saint Père Pie le Grand et approuvée par lui. Plus tard, Sa Sainteté Léon XIII, y a apposé son SEING ET L'A BENIE. C'est le seul travail du genre qui porte la signature de ces pontifes bien-aimés.
Ce magnifique tableau est vendu à vue. On donnera aux agents le circuit qu'ils demanderont. Les premières demandes seront les premières accordées.
Adressez : Canadien Subscription & Pub. Co, 647 rue Craig, Montréal.
10 décembre—6f.

COLONNE
Brunet, Laurent & Cie
ANNONCES
— DU —
Mois de Décembre
Nous vendrons pendant ce Mois, la Balance de nos
ETOFFES A ROBES
— ET —
DRAPS A MANTEAUX
A DES
GRANDES RÉDUCTIONS !
NOUS EXPOSERONS DANS QUELQUES JOURS UN GRAND NOMBRE D'OBJETS DE FANTAISIE POUR
CADEAUX
— DE —
Noël et Jour de l'An
AUSSI
Plusieurs Caisses d'objets de fantaisie de fabrique Japonaise
Brunet, Laurent & Cie.
Enseigne de la Feuille d'Erable
TELEPHONE 281. 29 novembre—1m

Pour Noel et Jour de l'An
—ALLEZ A—
La Maison Blanche
Huot & Langevin
Dans le but de ne garder en mains aucun stock d'hiver, ont décidé de faire une
Réduction Générale de 20%
Sur toutes leurs Marchandises telles que
Draps Meltons et Mottonnés, Pour Pardessus.
Etoffes à manteaux,
Etoffes à robes,
Cachemire. Etc.
Pelleteries de toutes sortes,
Gants, Mitaines, Nuages,
Foulards, Mouchoirs de soie.
— AUSSI —
Un grand lot de Couvertes Blanches et de Couleurs.
POUR ETRENNES
ILS ont en mains une grande variété d'Articles de fantaisie tels que Jouets, Albums, Boîtes a ouvrage, etc.
HUOT & LANGEVIN,
123, rue St-Joseph.

Seconde Edition

La catastrophe de Lévis

Suite des témoignages à l'enquête

A 2.15 heures hier on reprend l'enquête.

DEPOSITION DE PIERRE NOLET

Pierre Nolet, ingénieur de Saint-Joseph, employé à l'ascenseur de la rue Sous-le-fort à Québec, dépose et dit : Je demeure près de la ligne de l'Intercolonial non loin du pont. Au moment de l'accident, j'étais près de la voie à la *switch*. J'ai vu le balancement du train. Quand celui-ci m'eût dépassé, j'ai constaté que le pullman se mettait à pencher au sud puis au nord. J'ai vu la roue perdre le rail en arrière. Le char a ensuite versé du côté du nord en arrière de la maison Duchesneau ; il a attiré le reste du train que j'ai vu tomber dans la rue.

A trois heures la déposition se continue.

Le train a commencé à dérailler par le pullman. Je n'ai jamais vu un train aller à une aussi grande vitesse. Suivant moi le train courait alors à une vitesse

d'au moins 40 milles à l'heure

Je demeure à St. Joseph de Lévis depuis assez longtemps. J'ai visité les chars qui étaient fort endommagés. J'ai retiré plusieurs personnes des chars.

En réponse aux jurés

J'étais sur la voie ferrée, près de la *switch* par affaire, et lorsque le train eut été dépassé j'ai regardé et j'ai vu osciller le train.

Je connais cette ligne, j'y ai beaucoup voyagé. En outre comme comparaison, j'ai vu circuler les trains du Québec-Central qui vont vite en cet endroit, mais jamais je n'ai vu tant sur cette ligne que sur les autres un train co[illegible] à

une aussi grande vitesse

Je parle au meilleur de ma connaissance et je dis que le train courait au moins 40 milles à l'heure. J'ai jugé de cela par l'air qu'il passait.

Je connais bien le chemin de Lévis à Harlaka. Je crois que sur cette partie de la ligne on ne doit pas aller vite à cause des courbes.

Je ne connais pas de chemin de fer qui ait autant de courbes, sur une distance égale, que l'Intercolonial n'en a de Lévis à Harlaka.

En réponse à M. Langelier

C'est à environ 40 pieds de la switch que la roue du Pullman a laissé la voie.

En réponse à M. Angers

Je n'ai jamais travaillé sur les chemins de fer. Je connais cette ligne sur laquelle j'ai eu occasion de passer souvent.

Dans la position que j'avais quand j'ai vu dérailler le train je ne pouvais voir que l'arrière du pullmn et je ne pouvais voir les autres chars.

Suivant moi le déraillement du pullman a été causé par l'oscillation et l'oscillation a été causée par la vitesse du train laquelle était suivant moi de 40 milles à l'heure. Je n'ai pas d'autres indices pour dire que le train allait 40 milles à l'heure que le fait de l'avoir vu passer. Quand le convoi m'a dépassé j'étais à environ 8 pieds de la voie.

Je dis qu'un train ne va pas vite à cet endroit, quand il ne court pas plus de 30 milles à l'heure. De sorte que s'il m'est prouvé que le train n'allait pas plus que 20 milles à l'heure, je concluerai qu'il n'allait pas trop vite lors de l'accident en question.

Si un homme compétent un ingénieur placé à l'autre extrémité du char, c'est-à-dire placé de façon à voir venir le train et à le voir passer venait jurer que le train ne filait que 20 milles à l'heure, je ne puis dire s'il se rapprocherait de la vérité plus que moi quand je dis que le train courait 40 milles à l'heure. C'est mon opinion.

Tout en sachant que l'ingénieur, le chauffeur, le serrefrein et autres gens compétents peuvent jurer que le train n'allait pas une vitesse plus grande que vingt milles à l'heure, je ne puis changer mon opinion.

En réponse à M. Langelier

M. Lavery qui a donné son témoignage ce matin n'a pas vu le train passer près de lui. Il était à 200 pieds en avant du train et lorsqu'il est arrivé sur les lieux l'accident était fait.

En réponse à M. Darveau

Je demeure près de la ligne et quand je suis chez moi, je va voir passer le train presque chaque fois que j'entendais siffler la locomotive. Je suis habitué à voir passer les trains près de moi d'ordinaire —je l'ai entendu dire—la vitesse du train express est en moyenne de 30 à 36 milles à l'heure.

En réponse à M. Carrell

Quand j'ai vu l'engin, il arrivait à la station de St. Joseph. J'ai vu passer des trains express souvent, mais je n'en ai jamais vu passer aussi vite que jeudi. C'est là l'opinion exprimée par plusieurs témoins.

J'ai dit 40 milles à l'heure en fuyant d'après la vitesse ordinaire du train.

En réponse à M. Lambert

Je n'ai jamais calculé la vitesse des autres trains. Ce qui m'a fait remarquer celui-ci, c'est que je n'en ai jamais vu aller aussi vite.

En réponse à M. Darveau

La seule raison qui me fait dire que le train allait à raison de 40 milles à l'heure, c'est qu'il allait plus vite que tous les autres trains.

M. l'abbé J. Lavoie

Assistant chapelain des sœurs de la Charité dépose, et corrobore le témoignage de M. le curé Gauvreau. Il ajoute que la vitesse du convoi lui a paru forte et il se rappelle avoir entendu dire que la route est mauvaise entre Harlaka et Lévis.

Il a été blessé et est actuellement sous les soins du Dr Catellier.

En transquestion, il dit qu'il a senti secouer le char environ une minute avant l'accident et qu'il n'a pas fait de comparaison entre la vitesse de ce train, et la vitesse des trains sur lesquels il a voyagé précédemment.

Déposition de M. Denis Hudon

DENIS HUDON, agent d'assurance de la cité de Québec, et dépose et dit : J'étais un des voyageurs sur le train de Halifax auquel l'accident est arrivé. Etant dans le char de malle en compagnie des deux conducteurs de malle et du conducteur du train.

J'étais à mettre mon casque, lorsque j'ai senti les premières secousses. Walker a alors sauté sur la corde qui fait sonner la cloche d'alarme et l'a tiré. J'ai alors saisi une petite colonne. Nous avons alors roulé en bas du pont. Lorsque je me suis relevé le conducteur était sur le dos privé de sentiments. J'ai fait ouvrir un chassis afin d'avoir un peu d'air. Nous avons relevé Walker et nous sommes tous sortis.

Walker ne savait trop ce qu'il faisait tant il était étourdi. Je n'ai pas remarqué à quelle vitesse le train marchait. J'ai regardé l'heure à St Charles, si j'ai bonne mémoire il était onze heures et demie. J'ai souvent passé par l'embranchement St Charles et j'ai ressenti les mêmes oscillations que jeudi dernier. J'ai entendu dire par quelques personnes que les chars allaient cinquante milles à l'heure et je puis avoir repété cela. Je n'ai pas remarqué que le train allait plus vite de Harlaka à Lévis que de la Rivière-du-Loup à St Charles.

M. le Dr Morisset, un des blessés lors de la catastrophe de St-Joseph, prend beaucoup de mieux.

Mesdames Cayouette et Côté sont aussi en pleine voie de guérison.

Legislature provinciale

1ère Session.—7ème Parlement

Séance du 23 décembre.

SEANCE DU MATIN

L'Orateur prend le fauteuil à 11.30 heures.

M. MERCIER propose que la chambre considère à la prochaine séance des résolutions relatives à la culture de la betterave, à l'établissement d'un haras national et à l'inspection des fromageries.

M. SHEHYN soumettra à la prochaine séance des résolutions concernant l'émission de débentures provinciales pour payer la dette consolidée et pour autres fins.

M. MERCIER propose la seconde lecture des résolutions rapportées du comité général relative aux subsides à accorder aux chemins de fer.

M. McDONALD propose, appuyé par M. Normand, la résolution suivante, comme amendement :

Cette chambre se déclare prête à favoriser une politique de chemins de fer en rapport avec les moyens de la province, les besoins de l'agriculture et les progrès de la colonisation : mais attendu que la dette flottante est aujourd'hui de $6,726,033,86 ; attendu qu'en juin 1886 la dette flottante n'était que de $2,586,222,88, attendu qu'à cette même époque la dette consolidéet n'était que de $18,233,883.34, attendu qu'à cette époque le Premier-Ministre du gouvernement actuel déclarait à propos de certaines résolutions soumises à la chambre relativement à l'octroi de nouveaux subsides pour favoriser la construction des chemins de fer dans une motion de non-confiance dirigée contre le gouvernement du jour ce que suit :

Qu'il est évident qu'en contractant les nouvelles obligations que le gouvernement veut imposer à la Province, celle-ci sera forcée de faire dans un avenir très rapproché des emprunts nouveaux de six à sept millions, ce qui porterait cette dette consolidée à environ 25 millions et augmenterait le service de nos intérêts et nos déficits annuels de 300 à 400 milles piastres.

Attendu que le gouvernement dont l'honorable Premier-Ministre est le chef, endosse cette politique, attendu que depuis la date du mois de juin 1886, savoir au mois de juillet 1888, de nouvelles résolutions accordant des subsides à certains chemins de fer au montant au-delà de 3½ millions ont été votées par cette chambre, attendu que la dette flottante est de $6,762,033,86.

Attendu que la dette consolidée est actuellement de $21,448,666,67 ce qui constitue une dette totale de $28,210,700,33, sans tenir compte du coût des nombreuses entreprises mentionnées au discours du trône.

Attendu que dès le 21 avril 1885, l'hon. M. Mercier, dans une motion de non confiance présentée contre le gouvernement. Ross à la chambre d'Assemblée affirmait que la province était dès cette époque exposée à un désastre financier qui devait la conduire à la taxe directe ou à la banqueroute.

Cette chambre regrette d'avoir à constater que malgré la gravité de l'état actuel de nos finances le gouvernemenc persiste à augmenter toutes les dépenses ordinaires de l'administration dans une telle mesure que nous ne pouvoir entrevoir aucun moyen efficace de mettre sa politique à exécution sans avoir recours à de trop lourds impôts sur certaines industries particulières et sur le peuple en général.

Cet amendement est rejeté sur une division de 40 contre 20.

Pour : Blanchet, Robertson, Hall, Nantel, Poupore, Desjardins, Villeneuve, Marion, McDonald, McIntosh, Duplessis, Beauchamp, Owens, Spencer, England Johnson, [illegible], Normand, Bédard, Martin.—20.

Contre ; Mercier, Shehyn, Robidoux, Langelier, Duhamel, Boyer, Bernatchez, Rocheleau, Tessier (Portneuf) McShane, Desmarais, Tessier (Rim.) Cardin, Watts Cameron, Rinfret, Laliberté, Déchêne, Turgeon, Bazinet, Rochon, Fitzpatrick, Bisson, DeGrosbois, Rainville, Brunet, Carrier, Pinault, Chênevert, Béland, Gosselin, Lowell, Lalonde, Marcotte, Côté Monfette, Ste-Marie, Pelletier, Pouliot, Parent.—40.

M. SHEHYN propose la seconde lecture des résolutions relatives aux licences.

M. BLANCHET. — Ces résolutions contiennent une question importante au point de vue de l'autonomie provinciale et du revenu que nous pouvons retirer de la vente en gros. Le gouvernement y exprime un doute sur notre droit de légiférer sur la vente en gros des boissons. Il s'appuie sur des décisions judiciaires. Ce n'est pas un criterium de certitude. Les jugements ne décident pas la question, la jurisprudence n'est pas établie.

En 1864, les conseils municipaux de cette province avaient le droit de prohiber la vente des liqueurs ; en 1866, l'acte municipal du Canada leur donnait le même droit. Pendant que cette loi était en vigueur l'acte de la Confédération fut passé : il confirmait nos pouvoirs sur ce point. Rien depuis n'est venu changer cet état de choses. Il n'est donc pas sage pour nous de faire, dans un document qui sera transmis au pouvoir fédéral, une déclaration exprimant un doute sur nos droits en cette question. Il serait plus sage et plus digne d'affirmer au contraire notre droit et de le défendre. Nous allons perdre de gaité de cœur, sans nécessité, une source importante de revenus. En face du doute exprimé sur nos pouvoirs dans la résolution soumise, le gouvernement fédéral n'hésitera pas à dire que lui-même n'a pas de doute, que ce droit lui appartient, et que nous avons eu tort de combattre l'acte fédéral des licences de 1883. Le gouvernement fédéral qui avait dans le temps renoncé au droit que nous lui abandonnons aujourd'hui, trouvera notre conduite étrange, ridicule même.

Le premier ministre, qui s'est toujours posé comme le champion de notre autonomie, eût dû être le dernier à faire cette concession maladroite et ruineuse pour nous.

Le chef de l'opposition propose l'amendement suivant :

Que la présente résolution ne soit pas adoptée mais qu'il soit résolu :

Qu'avant et lors de la passation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le parlement du Canada avait délégué aux conseils municipaux dans le Bas-Canada le pouvoir de faire des règlements sur les sujets suivants :

Pour permettre la vente des liqueurs vineuses, alcooliques et enivrantes sous telles limitations qu'il considérera expédient :

Pour déterminer sur quelles restrictions et conditions et de quelle manière le percepteur du revenu de l'intérieur pour le district accordera des licences aux boutiquiers aubergistes ou autres personnes, pour vendre ces liqueurs........

....

Nul inspecteur du revenu n'exercera de licence pour la vente de ces liqueurs dans une municipalité où telle vente a été prohibée par règlement ni dans une municipalité où a été passé un règlement pour déterminer dans quelles restrictions et conditions ces licences peuvent être accordées, autrement qu'en conformité des dispositions de ce règlement ; pourvu qu'une copie de ce règlement ait été transmise à l'inspecteur du revenu par le secrétaire trésorier ;

Que le même acte a conféré à cette législature le pouvoir de faire des lois exclusivement sur les sujets suivants :

Les institutions municipales dans la province.

Les licences des boutiques, des cabarets, d'auberges, d'encanteurs et d'autres licences dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux.

Que les dispositions en dernier lieu citées dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sont et ne peuvent être que la reconnaissance expresse et formelle des pouvoirs dont jouissaient cette province et les conseils municipaux à l'époque de la confédération.

Qu'il soit en conséquence résolu :

Que cette chambre est d'opinion que la législature a toujours eu et a encore le droit exclusif de faire des lois.

1o Relativement aux licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux locaux ou municipaux.

2o Relativement aux institutions municipales.

Et que les droits et les pouvoirs ainsi conférés à la législature ont toujours été et sont encore exercés par elle depuis 1860 ainsi que le démontrent les dispositions de nos statuts.

Que la tentative de la part du gouvernement de référer cette question aux autorités fédérales, avec prière de faire disparaître tout doute à ce sujet, est un abandon de droits précieux et importants au point de vue de notre autonomie et de nos revenus et doit être sévèrement condamnée par cette chambre.

L'amendement est rejeté sur une division de 41 contre 21.

La chambre s'ajourne à 1 heure.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

L'Orateur prend le fauteuil à 3.30 heures.

Le rapport du comité de l'agriculture recommandant une commission spéciale chargée d'étudier la question de l'industrie betteravière et un octroi de $12,000 comme encouragement à la culture de la betterave est soumis à la chambre.

M. BLANCHET observe que les gouvernements antérieurs ont encouragé cette industrie. Il approuve les efforts que le gouvernement actuel peut faire dans le même sens, et l'encouragement de $12,000 que l'on recommande est une excellente mesure. Mais il ne voit pas la nécessité de la commission speciale en question. Cette commission coûtera plusieurs mille piastres et tous les renseignements désirables peuvent être obtenus sans frais nouveaux. L'économie nous commande d'épargner cette dépense à la province.

Quant à l'aide au Haras national mentionné dans le même rapport il a toute l'approbation de ce côté-ci de la chambre L'idée du Haras national a pris naissance sous les gouvernements conservateurs et l'hon. M. Ross en fut l'initiateur. Cette idée combattue par nos adversaires dans le temps, aura probablement d'heureux résultats. Les deniers publics ne peuvent être mieux employés que pour l'agriculture, la colonisation et l'éducation du peuple.

Le chef de l'opposition fait une allusion applaudie à la présence des lauréats du mérite agricole sur le parquet de la chambre.

M. MERCIER, faisant la même allusion, adresse des éloges aux représentants de la classe agricole qui assistent à la séance.

Sur la question de l'industrie betteravière, il dit que le gouvernement n'est pas assez renseigné et ne veut pas prendre la responsabilité d'encourager davantage cette industrie, sans avoir le rapport d'une commission. La culture de la betterave sera-t-elle avantageuse aux cultivateurs, et l'industrie de la fabrication paiera-t-elle les capitalistes ? Voilà les deux questions à résoudre. La commission comprendra un député agricole de chaque côté de la chambre, et quelle que soit la dépense, elle sera faite dans l'intérêt de la province,

Quant au haras national, nous nous sommes opposés à son établissement il y quelques années, parce que les finances de la province ne permettaient pas cette dépense. Aujourd'hui que les surplus ont remplacé les déficits nous pouvons nous permettre d'aider cette entreprise.

Le rapport est adopté.

La chambre se forme en comité sur les résolutions relatives aux licences.

MM. Clendinneng, Villeneuve et Nantel s'opposent à l'article qui impose un droit sur la fabrication du cidre, parce qu'il leur paraît sage d'encourager cette industrie domestique dans l'intérêt de la tempérance,

Le comité rapporte progrès et la chambre s'ajourne à 6 heures.

Le traitement de la tuberculose

Les experiences se continuent

Paris, 24.— La société des vétérinaires a résolu d'inoculer un certain nombre d'animaux d'après le système Koch, e d'enregistrer avec le plus grand soin les résultats obtenus.

Berlin, 24.— William Degan, le phtisique américain amené à Berlin par le docteur Tatawall, de New-York, a été inoculé pour la deuxième fois d'après la méthode Koch ; la dose était d'un milligramme. Neuf heures après l'injection, les symptômes de réaction ont commencé à se manifester, mais ils n'ont pas été très marqués. Au bout de quatre heures, le malade a eu une légère hémorragie des poumons qui l'a beaucoup alarmé. Les médecins ont promptement arrêté l'hémorragie et rendu la confiance au malade.

Un autre poitrinaire, un nommé Lang, venu de Philadelphie, est mort d'une hémorragie des poumons à l'hôpital Augusta, après un traitement de deux semaines pendant lesquelles on lui a fait six injections. Il semblait d'abord aller beaucoup mieux, et il espérait sortir bientôt de l'hôpital complètement guéri.

On dit que le gouvernement allemand donnera un million de marcs au professeur Koch et un demi-million à ses aides pour le privilège de fabriquer la lymphe Koch. Le professeur Koch et ses aides recevront en outre une large part dans les bénéfices résultant de la fabrication de la lymphe.

L'ELECTION DE KILKENNY

La défaite des parnellistes

Hennessy élu par 1,146 voix

Kilkenny, 24—Le résultat de l'élection du comté de Kilkenny est comme suit :

Hennessy, anti-parnelliste..........2,502
Scully, parnelliste...................1,356

Majorité pour Hennessy...........1,146

M. Vincent Scully a l'intention de contester l'élection de Sir John Pope Hennessy ; il prétend que la victoire des anti-parnellistes est dûe à la part active que les prêtres ont prise dans cette élection.

Boulogne, 24—M. Justin McCarthy est arrivé ici hier. Il dit que le résultat de l'élection de Kilkenny a été audelà de ses espérances ; il prétend que cette défaite va désorganiser l'opposition et engager plusieurs parnellistes à abandonner M. Parnell.

ECHOS D'EUROPE

Lyon, 24.—M. Leroy, directeur de la poste à Lyon, s'est tué en se jetant par la fenêtre de son bureau situé au troisième étage de l'hôtel des postes.

Londres, 24.—On vient d'apprendre la mort au Caire de M. Gustave Révilliod, l'archéologue. Il a légué sa collection particulière et sa fortune s'élevant à plus de quatre millions de francs, à la ville de Genève (Suisse), où il était né le 8 avril 1817.

Copenhague, 24.—On annonce la mort du compositeur danois Guillaume Gade ; il était âgé de 73 ans.

Londres, 24.—Lord Salisbury a fait informer la compagnie anglaise de l'Afrique méridionale qu'en occupant Massikesse elle a violé le " modus vivendi " avec le Portugal, et qu'elle doit se retirer immédiatement de ce district.

Constantinople, 24.—Le cuirassé allemand " Frederich Karl " s'est jeté sur un rocher au large de l'île de Mitylène, dans la mer Egée, près de la côte de l'Asie mineure. On espère pouvoir renflouer le navire sans trop de difficultés. Lancé en 1867, le " Frederich Karl " est armé de seize canons ; sa cuirasse a cinq pouces d'épaisseur, sa machine est de la force de 3,500 chevaux-vapeur.

Cadeaux de Noël et du Nouvel An
Nous avons pour cette occasion un choix complet d'articles de fantaisie consistant particulièrement en : nécessaires de voyage, boites à toilette, boîtes à ouvrage, albums, porte-folios, buvards, miroirs, encriers, porte-musique, évantails, papeteries fines, secrétaires, statuettes, livres d'étrennes, fleurs d'appartements, blocs de diffrents genres, etc., etc.
Une visite est sollicitée à la librairie Montmorency Laval.
PRUNEAU & KIROUAC.
28 rue de la Fabrique.

Cooks Delight
La Poudre à Pâte " Cooks Delight " se vend pas avec des présents, mais se vend bon marché et donne satisfaction à tous ceux qui l'emploie. Demandez-là à votre épicier, s'il en a pas il en aura.

PACIFIQUE CANADIEN
FETES DE
NOEL ET JOUR DE L'AN
DES BILLETS DE RETOUR seront émis à tous les points sur le Chemin de Fer Pacifique Canadien, Port Arthur, Ont., et l'Est, comprenant Sault Ste-Marie, Mich., aussi Ch. de fer Int., et tous les points dans les bas de la Province étant spécifié comme suit :
Fête de Noël
SIMPLES BILLETS, 24 et 25 Décembre, bons pour revenir jusqu'au 26 Décembre.
SIMPLES BILLETS et UN TIERS, 19 au 25 Décembre, bons pour revenir jusqu'au 5 Janvier 1891.
Jour de l'An
SIMPLES BILLETS, 31 Décembre et 1er Janvier, bons pour revenir jusqu'au 2 Janvier.
SIMPLES BILLETS et UN TIERS, 31 Décembre et 1er Janvier, bons pour revenir jusqu'au 5 Janvier.
VACANCES SCOLAIRES
Simples billets et un tiers sur présentation d'un certificat, du 10 au 31 Décembre, bons pour revenir jusqu'au 31 Janvier.
Pour plus amples informations, s'adresser à aucun des agents de la Compagnie.
Bureau des billets, Quebec : Hotel St-Louis, Stations du Palais, et 37 rue St-Pierre.
W. J. EGG, D. P. A.
D. McNICOLL, G. P. A.
10 décembre—

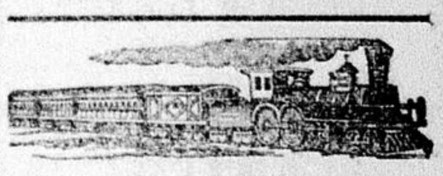

Chemin de Fer Intercolonial
FETES DE
NOEL ET JOUR DE L'AN
BILLETS D'EXCURSION
DES BILLETS d'Excursion (de retour) seront émis à toutes les stations sur ce Chemin de fer, depuis le 23 au 25 Décembre inclusivement, et depuis le 30 Décembre au 1er Janvier inclusivement, au prix d'un simple billet de première classe, bons pour revenir jusqu'au 5 janvier inclusivement.
Des Billets d'Excursion Directe, (aller et retour), à tous les points de Quebec et Ontario, via les Chemins de Fer Grand Tronc, Pacifique Canadien et Canada Atlantique, seront émis à toutes les stations régulières, depuis le 19 au 25 Décembre inclusivement, et du 31 Décembre au 1er Janvier inclusivement, au prix d'un simple billet et un tiers, bons pour revenir le 5 Janvier inclusivement.
D. POTTINGER,
Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 16 Dec. 1890.
18 Décembre.

Chemin de Fer Grand-Tronc
BILLETS DE RETOUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE
Noël et Jour de l'An
Emis entre toutes les stations de la ligne et au divrs points des lignes en connection, en Canada, ainsi qu aux stations du Maine, New-Hampshire, Vermont, état de New-York ; auss à Detroit (via Windsor) Port Huron et Fort Cratiot (via Pointe Edouard et Sarnia).
Simple Billet de première classe émis le 24 et 25 Décembre, bon pour jusqu'au 29 Décembre ; et étant émis le 31 Décembre et 1er Janvier, bon pour retour jusqu'au 2 Janvier.
Au prix d'un billet de première classe et un tiers depuis le 19 Décembre au 25 inclusivement, 31 Déc. et 1er Janvier, bons pour retour jusqu'au 5 Janvier.
☞ Aux Etudiants et instituteurs : Sur présentation d'un certificat de leur Principal, les dates de l'émission de billets seront du 10 au 31 Déc., pour retourner le 31 Janvier, en Canada seulement.
Pour billets et autres informations, s'adresser a aucun des agents de la Compagnie.
Wm. EDGAR, Agent Gen. des Pass.
J. HICKSON, Gerant Général.
10 Décembre—6f.

ANNONCES NOUVELLES

Avis—Elzéar Sansfaçon.
Perdu—Un paquet de lingerie.
Confiseries françaises—Cave Bordelaise.
Grande fête—Patinoir du Palais.
Demande—Dominion Mfg Co.
Perdue—Une montre de dame.

EXTRA

Il est entendu que la législature ne sera prorogée que samedi.

Le *Canadien* observe que la grande démonstration d'hier a été en tous points digne de son objet.

M. Leblanc, député de Laval, a eu la douleur de perdre l'un de ses enfants, un garçon de quatre ans.

La chambre de commerce de Boston a adopté une résolution favorisant un traité commercial entre les Etats-Unis et la colonie de Terreneuve.

La *Minerve* annonce que la société entre son éditeur M. Berthiaume et M. R. Tremblay, est dissoute de consentement mutuel.

Il y a eu hier une grande assemblée politique à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

L'hon. M. Laurier a prononcé un grand discours.

L'EMPRUNT

Il sera de $10,000,000

Nous sommes en position de dire qu'à la séance du conseil des ministres tenue ce matin, il a été décidé de demander à la législature d'autoriser un emprunt au montant de $10,000,000.

Les résolutions concernant cet emprunt seront soumises à la députation dans le courant de la soirée.

UNE DEFAITE

Parnell—on a pu le voir—a subi un terrible échec.

Son candidat a été littéralement écrasé par les anti-parnellistes qui ont fait élire Sir John Rose Hennessy.

Le résultat de cette élection est dû en grande partie à l'attitude et à l'intervention du clergé qui s'est rangé du côté des anti parnellistes.

Cette défaite ne parait pas cependant avoir convaincu Parnell d'abandonner la partie. Il se croit assez fort pour résister à la faction ennemie.

Nous craignons beaucoup que dans cette guerre intestine, ce ne soit la cause du *Home Rule* qui soit sacrifiée.

NOMINATION

C'est M. le lieutenant de vaisseau en retraite Jousselin, commandant du paquebot *Champagne*, et que nous avons vu à Québec, il y a quelques semaines, qui vient d'être nommé directeur de l'exploitation de l'administration centrale de la Compagnie générale transatlantique à Paris, en remplacement de M. Traub, décédé.

LES NEGOCIATIONS AUSTRALIENNES

Sir Charles Tupper attend une réponse

London, 24.—Les commissaires Australiens qui ont assisté à la conférence tenue récemment en cette ville, ont informé leurs gouvernements respectifs que le gouvernement à l'intention de subventionner un service postal entre l'Australie et le Canada et sur l'Océan Atlantique, si les coloniers australiennes et le gouvernement anglais veulent coopérer à cette subvention. Sir Charles Tupper n'aura pas d'entrevue avec M. Goschen à ce sujet avant d'avoir reçu une réponse d'Australie.

AU MANITOBA

La cause des écoles

Manitoba, 24.—La cause des écoles du Manitoba a été entendue en cour d'appel samedi dernier à Winnipeg par Leurs Honneurs le juge en chef Taylor, le juge Dubuc et le juge Bain.

Le procureur-général Martin en personne défendait sa loi, tandis que MM. Ewart et Brophy occupaient pour toute la population catholique représentée par M. J. K. Barrett.

L'argumentation de M. Ewart surtout, de l'aveu de tous ceux qui l'ont entendue, a été extrêmement forte, tandis que celle du procureur-général Martin a été loin de provoquer l'admiration des auditeurs.

APRES LA CONDAMNATION

La doctrine de l'irresponsabilité criminelle devant le Sénat

Paris, 24—La *Lanterne* publie aujourd'hui un article disant qu'un des membres du jury qui a jugé Eyraud et Gabrielle Bompard était un failli non réabilité, ce qui rend le verdict nul.

La *Presse* annonce aujourd'hui que Gabrielle Bompard subira sa peine de vingt ans de travaux forcés à la maison centrale de Rennes.

Aujourd'hui, au sénat, M. Le Breton, sénateur de la Mayenne, a demandé, à propos du cas de Gabrielle Bompard, si l'Etat permettrait, dans les facultés de médecine, l'enseignement de la doctrine de l'irresponsabilité criminelle. M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a répondu que la question n'était pas de celles qu'on peut considérer comme question d'enseignement ou de religion. L'Etat, a ajouté M. Bourgeois, ne peut pas avoir de doctrine officielle, et il doit laisser aux professeurs la liberté d'enseigner chacun d'après sa méthode.

NOUVELLES D'OTTAWA

La Baie Georgienne — L'exportation du bétail—Secrétaire du ministre des Travaux Publics—Sir Hector Langevin

Ottawa, 24—Deux nouvelles chartes de l'Amirauté concernant la Baie Georgienne viennent d'être reçues au département de la Marine. La première se rapporte au chenal St. Joseph et la seconde à la côte nord-ouest depuis l'Ilot Collin jusqu'à l'île McKay.

—M. Smith, le député ministre de la Marine, ne commencera pas une enquête au sujet de l'état du bétail canadien destiné à l'exportation, avant l'arrivée de M. Samuel Plimsoll.

—On rapporte que M. P. N. Côté va succéder à M. Roy comme secrétaire privé du ministre des Travaux Publics.

—Sir Hector Langevin est indisposé ; ses médecins lui ont ordonné de prendre deux ou trois semaines de repos.

Cadeaux ! Cadeaux !!

Un joli cadeau sera offert d'ici au 1er janvier à toute personne achetant pour au moins une piastre chez J. EMILE ROY, [illegible]ien, rue St. Jean. 15j

Voyage de l'empereur Guillaume à Paris

Paris, 24—Le *Gaulois* annonce aujourd'hui que l'empereur Guillaume a décidé de visiter Paris. L'empereur, suivant le *Gaulois*, voyagera incognito et ne résidera pas même à l'ambassade allemande. De Paris, l'empereur se rendra à Cannes et San Remo. On dit que le voyage de l'empereur Guillaume à Paris a été discuté entre M. Von Caprivi et M. Herbatt, l'ambassadeur français à Berlin. Cette question a été référée à M. Ribot, ministre des affaires étrangères en France et le 18 courant, le cabinet français présidé par M. De Freycinet, a longuement discuté la visite de l'empereur allemand à Paris.

Au Vatican

Félicitations des cardinaux

Rome, 24—Le Pape a reçu les félicitations des cardinaux à l'occasion du 23ième anniversaire de la célébration de sa première messe. Dans sa réponse il a dit qu'il regrettait la guerre des sectes religieuses contre l'Eglise et a ensuite démontré les droits de la papauté.

Le Pape semble en bonne santé et est parfaitement rétabli de l'indisposition causé par le froid.

NOUVELLES DE MONTREAL

Le remède de la tuberculose.—La misère à Montréal.—La mairie

Montréal 24.—Deux autres malades ont été inoculés avec la lymphe du Dr Koch, à l'hôpital-général. Chez quelques-uns des 2 premiers patients inoculés il s'est produit une réaction assez satisfaisante.

— Le sergent Desrochers de la police sanitaire a trouvé dans un misérable logis du quartier St Antoine, situé au-dessus d'une remise où il y a des garde-robes, cinq pauvres enfants grelottant de froid auprès d'un poêle glacé. La confiance les tenait près du poêle, n'ayant d'autre vêtement qu'une chemise.

Le plus âgé des enfants était une petite fille d'une douzaine d'années. Le père, infirme, gagne quelques sous à scier du bois, et il est tellement honteux qu'il n'avait dit à personne le dénouement de ses enfants.

La mère est morte.

Les murs ruisselaient : une porte mal vitrée et un petit chassis portant un pouce de frimas et de gelée, voilà toutes les ouvertures par où passait un peu de lumière.

Le sergent a confié le secret de cette misère à la société St Vincent de Paul qui a porté aux malheureux les premiers soins.

— L'hon. Sénateur Murphy a été prié de se porter candidat à la mairie. M. Greniers va probablement se retirer pour faire place à M. Murphy. Quant à M. McShane, il se présentera contre n'importe qui.

Les nihilistes en France

Paris, 24—On dit que le nihiliste Mendelsohn est parti pour Londres où il compte se fixer. Le *Rappel* annonce à ce propos que M. Milerand interpellera le gouvernement à la chambre des députés au sujet du départ de Mendelsohn, car on donne à entendre que c'est la police française qui aurait obligé Mendelsohn à partir.

Une explosion

Pittsburg, Pe., 24.—Mme Gars, de Montour, était à préparer le souper de son mari et voulut activer le feu en jetant de l'huile dessus. Elle mit un canistre de poudre sur le feu. Il s'en suivit une explosion terrible, un côté de la maison fut démoli et la femme fut lancée hors de la maison.

Elle a été blessée sérieusement, ses vêtements ont pris en feu et les voisins ont eu de la difficulté à l'éteindre. Le mari de cette femme en partant le matin pour aller miner dans les environs, avait changé les canistres de place.

AU BRESIL

Une conspiration

Buenos Ayres, 24.—La rumeur qu'une conspiration dont le but était de renverser le gouvernement, a été découverte, et que plusieurs personnes ont été arrêtées, est confirmée. Cependant la conspiration n'est pas d'une grande importance et sa découverte n'a pas causé d'excitation.

LE BILL DES DEBARDEURS

Devant le comité spécial

Le comité refuse de siéger sur le bill

Objections techniques et retards

Délégation auprès du ministère

Une certaine sensation a été causée ce matin dans les couloirs de la chambre, alors remplis par une foule de personnes tant intéressées que non intéressées, anxieuses de savoir quelle serait l'issue de cette importante affaire. A 11 heures la nouvelle se répandit que le bill ne serait pas considéré aujourd'hui parce que le comité avait décidé qu'il n'avait pas les pouvoirs de siéger sur un bill privé.

Le conseil de la chambre de commerce alors au complet dans la chambre du comité se voyait forcé de s'en retourner avec la certitude que ses démarches seraient inutiles, quand l'honorable M. Pelletier, suggéra de se rendre, séance tenante, en délégation auprès de l'honorable M. Mercier pour s'entendre avec le gouvernement à ce sujet. L'honorable premier ministre, forcé de s'absenter du palais législatif ne put recevoir les délégués et confia ce soin aux honorables MM. Shehyn et C. Langelier.

Les délégués furent reçus dans la chambre particulière des députés ministériels.

M. Richard Turner, président du bureau de commerce, prit le premier la parole et demanda au nom de la Chambre de commerce et de la ville de Québec dont les intérêts sont en jeu dans cette affaire, que la prorogation des chambres n'ait pas lieu avant qu'on en soit venu à une solution quelconque.

Il se plaint des retards qu'on apporte au règlement de cette question, importante non-seulement pour le commerce de la ville de Québec mais de tout le district. Le bill après avoir été rédigé avec soin et dans les intérêts de tout le monde est venu devant le comité de députation qui l'a renvoyé à la chambre, laquelle l'a à son tour renvoyé à un comité spécial nommé à cet effet. La considération du bill avait été fixée à ce matin. Monsieur Turner dit que les démarches du conseil de la chambre de commerce sont justes et raisonnables parce qu'elles sont demandées par tout le district de Québec. Tout le monde veut la révocation de la charte des ouvriers du port, c'est pourquoi le bureau de commerce a pris l'initiative de la demande du gouvernement.

Il ajoute que les retards que le comité peut apporter dans le règlement de la question sont préjudiciables aux intérêts de Québec.

L'honorable M. Shehyn dit que le gouvernement est disposé à prendre ces remarques en considération et qu'il désire vivement voir la question réglée avant la fin de cette session. C'est pour cette raison qu'il avait cru devoir confier à un comité spécial le soin de faire rapport en cette matière. C'était l'intention du gouvernement de voir le bill considéré ce matin.

Quant à la question : si le gouvernement retardera la prorogation des chambres jusqu'à ce que la question soit réglée il ne peut encore rien en dire, parce qu'il n'a pas conféré avec ses collègues touchant cette affaire.

L'honorable Frs Langelier dit que le comité n'a pas siégé et que pour en arriver à cette décision, il s'est appuyé sur des objections purement techniques. Il a prétendu que le bill était du domaine privé, ce qui, dans l'opinion de M. Langelier, n'est pas. Les débardeurs sont en grand nombre dans les couloirs de la chambre et qu'ils attendent la réussite de leur stratagème. Il n'y a pas de doute que si leur objection est valable devant l'Assemblée législative, les débardeurs la feront valoir devant l'Assemblée législatif et que ces nouveaux retards empêcheront une décision finale avant la fin de cette session.

Je crois que la chambre qui a nommé un comité peut révoquer cette nomination parce que le comité n'a pas rempli le but pour lequel il avait été formé.

M. Langelier dans quelques remarques fort justes démontre que la chambre doit cesser la nomination du comité et se charger de considérer le bill elle-même. Autrement le bill mourra. Il termine en disant que la délégation a droit de demander qu'une décision soit prise avant la prorogation des chambres.

M. Shehyn dit que la chambre pourra être saisie de l'affaire et décidera si le bill est privé ou non.

L'honorable Charles Langelier demande que les délégués attendent quelques minutes afin de permettre aux membres du cabinet de s'assembler et d'en venir à une décision touchant la prorogation du parlement.

L'hon. M. Pelletier dit que les citoyens de Québec veulent le règlement de la question le plus tôt possible et que c'est justice à leur rendre que d'obtempérer à ce désir.

M. Rinfret, le promoteur du bill dit que l'Orateur de l'Assemblée législative avait décidé que le bill en question était au domaine public et c'est pour cette raison que la chambre l'avait renvoyé au comité des ordres permanents. Malgré cela le bill a été renvoyé à la chambre, puis au comité spécial qui, à son tour s'appuyant sur des objections purement techniques n'a pas cru devoir le considérer. Il demande qu'une décision prompte soit prise en cette matière afin d'empêcher que le bill ne soit mis de côté pour cette année.

Finalement on décide d'attendre la décision du conseil des ministres qui s'est assemblée immédiatement.

M. Dechêne a donné avis de motion aujourd'hui que le projet de loi rappelant la charte des débardeurs fut remis sur les ordres du jour pour la séance de cette après-midi.

Cette démarche est faite pour engager la chambre à se prononcer de suite sur le mérite de la question.

Messe de Noël à l'église St Jean-Baptiste

Messe de minuit

L'union Musicale comme les année dernières ne donnera pas de messe en musique à minuit. Elle se contentera pour cette office qui est toute de dévotion, de donner un beau plein chant à l'unisson et de rendre nos "noëls populaires" qui caractérisent si bien la solennité de cette fête.

M. George Hébert, organiste à l'église St Jean, tiendra l'orgue et M. Ep. Dugal dirigera les chœurs.

Messe du second ton à l'unisson-Dumont.
Graduel—Ca bergers..........Chœur.
Solo—Mad. N. Drolet
Offertoire—Minuit chrétien....A. Adam
Solo—Mlle E. Robitaille et chœur.
Communion—1o Dans cette étable.
Chœur.
Solo—M. F. Gauvreau.
2o Gloria..................Bousquet
Le chœur des élèves des frères

Messe de l'aurore

1o—Saint-Berceau......Chœur
2o—Chœur........Les élèves des Frères
3o Les Anges dans nos Campagnes
Solo—M. Clavet

Messe du jour

L'Union Musicale, aidée du Cercle Albani, de plusieurs amateurs et de son corps de musique, donnera à grand orchestre, sous la direction de M. Clod. Delisle, son maître de chapelle, la messe de Noël de Perrault.

Les différents soli de cette messe ont été confiés à Mlles Béland L. Vézina, G. Béland, et MM. N. Drolet, A. Fecteau, J. Lafleur et J. Pageot.

Graduel.—Venue au Messie....Bousquet
Solo—Mme T. Dugal
Offertoire—Noël—......A. Adam
Arrangement spécial avec solo de trombone.
Le corps de musique de l'Union Musicale, sous la direction de M. Jos. Vézina.
Sortie.—Le chemin de la gloire...Métra
Le corps de musique.

A vêpres

Psaumes harmonisés
Chant d'un cantique de Noël entre chaque psaume
Antienne—" Hodie Christus natus est "
Plein-chant
Grand chœur harmonisé par M. Hébert.
Magnificat—Chœur........Lambillotte
Solo.—Mlle E. Robitaille
Sermon de circonstance.

Salut

1. Alma.......................Webb
Solo—N. Fort. Gauvreau.
2. Votis pater—Prose.......Plein-chant
3. Tamtum Ergo—Chœur.....Lemaigre
4. Sortie—Les anges dans nos campagnes
Chœur

Enquête ajournée

L'enquête du coroner concernant la catastrophe à St-Joseph de Lévis, sur l'Intercolonial, a été ajournée, hier, au 7 janvier prochain.

Les témoins à charge seront alors entendus.

Les amis

Apprendront avec plaisir que le "Sirop de Tolu, Senega et Comme d'Epinette" fait cesser les toux, rhumes, bronchites aigues ou chroniques en très peu de temps. Quelques doses soulagent immédiatement, et aujourd'hui son emploi est général. Préparé par Dr Ed. Morin et Cie, chimistes, 314 rue St Jean, 32-34 rue St Pierre, Québec.

Les examens du Barreau

Les examens du barreau aura lieu le 9 janvier prochain. Les candidats à l'étude du district de Québec, sont : P. N. Archambault, Joseph Juchereau de Salaberry Bossé, Charles Ernest Brodie, Henri Honoré Romuald Fiset, Rimouski, N. A. E. Flynn, Percé, Arthur Pepin dit Lachance, Québec, J. E. Mill, Maria, Joseph A. H. Pelletier, Fraserville, Ernest Vézina, Beauce.

Admission à la pratique—John W. Jocks, Caughnawaka ; Edmond A. B. Ladouceur, Ste Anne d'Argenteuil ; Edmond A. Rinfret, Joseph N. A. Demers, Edward J. Duggan, Alfred E. Harvey, Montréal ; Arthur Jodoin, Longueuil ; Frédéric E. Villeneuve, Louis N. Demers, Francis Topp, Arthur Mainville, Napoléon Déziel, Montréal ; Charles DeGuise, Le Philippe Robitaille, Québec.

Le dernier encan de 1890

MM. Oct. Lemieux et Cie sont à préparer un encan de magnifiques meubles, argenteries, etc., pour mardi le 30 décembre. Ils mettront à l'enchère une quantité considérable de magnifiques sets de salons, de tables en marbre, sideboards, magnifiques garderobes avec glasse de six pieds, argenteries en quadruple plaques de Meriden, services à diner, à thé, coutellerie, album et quantité d'autres effets qui seront vendus sans réserve. Cette encan avantageuse se fera à leur salle, où l'on peut acheter dès maintenant à vente privée à des prix bas qui ne se sont jamais vus à Québec. L'annonce de l'encan sera publiée vendredi.

Comité d'agriculture

L'incubation artificielle

Ce matin au comité d'agriculture, il a été question de l'incubation artificielle. M. Lacroix, de St. Michel, propriétaire d'un incubateur, a produit devant ce comité un instrument de ce genre. Tous les membres du comité ont été unanime sur le fait que le gouvernement devait encourager cette industrie.

Mort subite

Une élève de l'école Normal Laval nommée Zénolie Poitras, dont les parents résident à St. Gabriel de Brandon, est morte subitement hier après-midi, vers 2 heures, au couvent des Ursulines. Elle était âgée de 17 ans. M. le coroner Belleau a tenu une enquête ce matin et le jury a rendu le verdict en conséquence.

La diphtérie

On rapporte que la diphtérie fait des ravages à Beaumont. Plusieurs enfants ont déjà succombé à cette maladie.

Une glissoire

Un groupe de jeunes québecois ont fait construire une glissoire à Charlesbourg, chez M. Gaspard Huot, et l'ont inaugurée hier soir.

Cour du recorder

Aucun prisonnier devant ce tribunal ce matin.

Plusieurs personnes ont été poursuivies et condamnées pour avoir refusé d'enlever la neige sur leurs propriétés.

Feu de cheminée

Une alarme pour feu de cheminée a été sonnée ce matin à la boîte 6, rue Desjardins.

Attention ! Attention !

Continuation de la grande vente à l'encan de jouets et articles de fantaisie à la salle d'encan de St. Roch, coin des rues du Roi et la Couronne, à commencer mercredi le 24 décembre à sept heures du soir et tous les jours suivants à une heure et demie de l'après-midi et les soirs à sept heures. La vente sera conduite par MM. Jacques & Cie., encanteurs, et le tout vendu absolument sans réserve. 2f.

Le fusil Lebel

On vient de publier le résultat des dernières expériences faites sur le fusil Lebel à l'école de tir du camp de Châlons.

D'après ces tableaux, le nombre probable de coups à tirer pour atteindre un homme est :

A 200 mètres : 4 balles 1 pour un homme debout, 2,5 pour un homme à cheval ;

A 400 mètres : 14,5 pour un homme debout, 7,1 pour un homme à cheval ;

A 600 mètres : 37 pour un homme debout, 16,7 pour un homme à cheval.

Une foule immense

Se presse tous les jours devant le nouveau magasin de sucreries, au No. 114 rue St. Joseph, pour y contempler le fameux Santa Claus qui a figuré à la grande exposition de Paris, et qui doit être expédié dans 8 jours pour la grande exposition de Chicago. Que ceux qui ne l'ont pas encore vu se hâtent d'y venir, *gratis*. 2f

Aux médecins et chirurgiens

La pharmacie Brunet et Cie, rue St-Joseph, vient de recevoir de France et d'Allemagne, un assortiment complet d'instruments de chirurgie.

Une visite est sollicitée.

Avis important pour les fumeurs

Le *Stonewall Jackson cigars* est universellement reconnu par les juges en cette matière, comme étant le meilleur cigar de 5 centins, manufacturé en Canada, et même d'une qualité supérieure à certains cigares de 10 centins. Il n'est manufacturé que par les ouvriers de l'*Union*. Les fumeurs doivent insister pour se procurer ce cigare qui est sur le marché depuis 1858 et en conséquence ne pas permettre aux cigares de qualité inférieure d'avoir la priorité sur lui. Les cigares Stonewall Jackson sont en vente chez tous les détailleurs.—23d—1m.

DECES

Les parents et amis sont priés d'assister aux funérailles ci-dessous mentionnées.

GIROUX—Hier, à St Sauveur, à l'âge de 27 ans et 10 mois, dame Marie-Vitaline Roy, épouse de sieur J. Bte Giroux, boulanger.

Les funérailles auront lieu vendredi le 26 à 8½ hrs. Le convoi partira de sa demeure, No. 76 rue Massue, à 8¼ hrs pour l'église St Sauveur et de là au cimetière de cette paroisse.

BERGERON.—A l'Hôtel-Dieu, Québec, à l'âge de seize ans et cinq mois, Anna Marie Bergeron, élève de l'école Normale, fille ainée de Charles Bergeron, écr., maire de St. Antoine de Silly.

La sépulture aura lieu à St. Antoine, samedi à 9 heures.

AVIS

LE SOUSSIGNE donne par le présent avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par sa belle-mère, madame Luce Poulin, épouse de Louis Sansfaçon.

ELZEAR SANSFACON,
St Pierre de Charlesbourg
24 Déc.—3f.

PERDU

Un paquet de lingerie a été perdu hier soir sur la rue Couloumbe ou St-Joseph, depuis l'église N.-D. de Lourdes à chez M. N. Maheux, cordonnier, 278 rue St-Joseph. Nous prions la personne qui l'aurait trouvé d'en informer M. Maheux. 24 Dec.—3f.

GRANDE FETE
— AU —
PATINOIR DU PALAIS
JEUDI, LE JOUR DE NOEL
Commençant à 2 heures p. m. Une Fanfare sera présente.
ADMISSION..................10 cts
VEZINA & FRASER,
Propriétaires
23 Décembre—2f.

PERDUE

Dimanche après-midi, entre quatre et cinq heures, depuis le marché Champlain jusqu'à la barrière St-Valier, une montre de dame, en argent avec garde en or. La personne qui l'a trouvée obligera beaucoup en la rapportant au No 1133 rue St-Valier, St-Sauveur, ou rue St-Joseph, No 149. 23 décembre—3f.

PERDU

Entre la Cathédrale Anglaise et la rue Ste-Anne, une petite boîte contenant deux épingles à châle. Une récompense sera donnée à celui qui la rapportera au No 171, Grande-Allée. Décembre—3f.

Scierie à Vapeur

De GIGNAC & CIE

Jeudi dernier, le 11 courant dans l'après-midi, M. J. Honoré Gignac, conseiller de ville, associé de la maison O. Gignac et Fils, propriétaire de l'un des plus grands ateliers de menuiserie de Québec, invitait un certain nombre des principaux citoyens de la ville à visiter son vaste établissement situé sur les rues du Prince-Edouard et des Commissaires, dans le quartier St. Roch.

Parmi les invités se trouvaient le maire de la ville, M. Frémont, le président de la Chambre de commerce, M. Turner, le président de la Commission du Havre, M. Valin, les échevins et conseillers Hearn, Robitaille, Rhéaume, Gourdeau, Jacques et Gagnon, ainsi que MM. Charles T. Côté, inspecteur des manufactures, Rouillard de l'*Evénement*, et Dunn, de l'*Electeur*.

Les visiteurs ont été émerveillés en même temps que surpris de voir le grand nombre d'ouvriers et de machines qui remplissent cette manufacture, et surtout de l'ordre et de l'harmonie qui semblent y régner avec un personnel aussi considérable. Chacun est à son poste dirigeant quelque machine, généralement très intéressante à voir marcher et il est curieux de voir tout cet enchevêtrement d'ouvriers et de machineries qui se croisent sans se nuire et qu'une direction intelligente fait marcher à sa guise, sans qu'aucun accident n'arrive ; aussi nous devons dire que M. Gignac est bien secondé par ses principaux employés, MM. Pâquet, Mathieu et Robitaille.

Le premier, M. Pâquet, est teneur de livres et remplace les propriétaires partout quand ils sont absents. C'est un "Jack of all trade" dans toute la force du mot : bon employé, très dévoué à ceux qui l'emploient, il ne cherche qu'à se rendre utile partout. M. Mathieu, lui, s'occupe généralement de tout ce qui regarde la manufacture ; homme sans prétentions et ouvrier très intelligent, il surveille tout le personnel, qu'il met en ouvrage et à qui il fait exécuter les commandes ; il sert généralement d'intermédiaire entre le bureau et la manufacture dont il a la surveillance générale. M. J. Robitaille est le contre-maître pour les ouvrages de menuiserie, dont il connait tous les secrets.

L'atelier de tourneur en est un qui intéresse particulièrement tous ceux qui visitent cette manufacture.

D'abord il faut dire que le tourneur qu'on trouve là, n'est pas le premier venu parmi les tourneurs. Son nom est Portugais, et il n'est pas besoin de le regarder travailler longtemps pour s'assurer que cet ouvrier est un artiste dans son genre. Il exécute des tours de force qui amusent beaucoup les spectateurs ; ainsi il fournit au maire qui le regarde travailler, dans l'espace d'une minute, un magnifique goblet, tourné dans du bois de gaïac, qui est très joli de forme ; à d'autres il présente des *studs*, etc. D'un œil et d'un goût délicat, il fait des ouvrages magnifiques sans faire semblant d'y toucher.

Un M. Thibaudeau joue avec la scie à ruban avec la même facilité qu'un chat peut jouer avec sa queue.

Les machines à moulures sont dirigées par un M. Gignac qui entend aussi très bien sa besogne.

Il ne faut pas oublier M. Ferland dans les scieries ; il travaille admirablement.

Enfin, si nous voulions parler de tous les bons ouvriers que l'on rencontre chez M. Gignac, il faudrait un peu parler de tout le monde et cela nous entrainerait trop loin.

Une quantité énorme d'ouvrage se fait dans cette manufacture dont l'outillage est très complet. Un seul homme avec une machine fait aujourd'hui autant de besogne dans une journée que trente personnes auraient pu en faire il y a une cinquante d'années avec l'outillage qu'on avait alors ; et pour donner une idée de la quantité de bois qui se débite en une année, il suffira de dire que M. Gignac sort de sa manufacture, tous les jours, à peu près quarante voyage de bois manufacturé en tous genres, et qu'il vend pour au-delà de $700 de *rippes* seulement à part le bran de scie qui rapporte un montant presqu'aussi considérable.

L'on se sert d'un moyen ingénieux pour se débarrasser des *rippes* qui, en peu de temps, enterrerait complètement les ouvriers, dans une manufacture comme celle-là. Un gros tuyau en tôle forte relie la manufacture avec un hangar voisin. Les *rippes* sont transportées dans le hangar comme par enchantement par un violent courant d'air produit dans ce tuyau en tôle, au moyen d'un éventail mû par la vapeur.

L'engin dont se sert M. Gignac pour donner le branle à toute cette boutique est de la force de 140 chevaux et a été fabriqué par M. F. X. Drolet, de St-Roch ; c'est l'engin le plus puissant qui ait encore été fait à Québec.

M. Gignac, qui est encore un tout jeune homme, a donc droit d'être fier de se voir déjà à la tête d'une aussi grande maison qu'il dirige en amateur et dont il retire de bons profits. Cela est dû en grande partie à ce que ce monsieur a étudié dans tous ses détails ce genre spécial d'ouvrage dont il a saisi tous les secrets. M. Gignac nous disait lui-même que l'étude du dessin et de la géométrie, avec lesquels il est très familier, lui a été du plus grand secours. Chacun se rappellera que M. Gignac a donné il y a quelques années un cours de dessin industriel à l'Ecole des arts et métiers.

Les genres d'ouvrages auxquels M. Gignac s'est surtout appliqué et dont il s'est fait une spécialité sont la fabrication des moulures ainsi que l'embouvetage et le blanchissage des bois de construction. Ces derniers ouvrages sont faits si vite et à si bon marché que les menuisiers-entrepreneurs ont complètement abandonné de faire eux-mêmes à la main ce travail qui leur coûterait beaucoup plus cher.

Après une couple d'heures passées agréablement à visiter son établissement, M. Gignac a prié les visiteurs de se rendre à sa maison privée où on a pris quelques bons petits verres à la santé du Maire de Québec, et à celle de M. et madame Gignac. Tous se sont séparés enchantés de leur visite à cet établissement.

Il y a à Québec plusieurs autres industries qui, comme celle de M. Gignac, gagneraient à se faire connaître cela donnerait, nous en sommes sûr, l'idée à d'autres d'en faire autant. Il n'y a rien comme le succès dans une entreprise pour contribuer à en faire germer d'autres. Si l'industrie du cuir est la seule qui semble être populaire à Québec, c'est parceque les idées ont été spécialement attirées de ce côté-là. Il est important de bien se convaincre qu'il ne faut pas se borner à cette seule industrie du cuir et de la chaussure qui, quoique prospère, n'empêcherait pas du tout un grand nombre d'autres de réussir aussi bien dans d'autres genres. Quand il y aura un plus grand nombre de manufactures à Québec, ce sera alors pour notre ville une ère nouvelle de prospérité que tout le monde désire. Jusqu'à présent, malgré tous nos efforts, le succès n'a pas été tout-à-fait aussi encourageant qu'on aurait pu le désirer.

A LOUER

Un terrain mesurant 42 pieds de front sur 55 de profondeur ou environ et situé à l'intersection des rues Grant et St-François, à St-Roch 2e Québec.

J. E. BOILY, notaire,
24 rue St-Joseph.
25 nov—1m

VENTE A L'ENCAN
Par M. M. MAXHAM & Cie.

A vendre à prix réduits

DEUX magnifiques vitrines de comptoir. S'adresser au bureau de
A. J. MAXHAM & CIE.
Rue St-Pierre, Québec.

Au Magasin Morgan, rue St-Jean

Grande Vente importante et Intéressante d'objets d'art, venant de France et d'Angleterre. Ces objets consistant en Plateaux en argent, Coutellerie, Horloges en marbre, en bronze, etc., etc.

Vente Lundi, Mardi et Mercredi, 29, 30 et 31 Décembre.

MM. Maxham & Cie. ont reçu instruction de grandes maisons d'exportations de Londres et de Paris, de vendre à l'encan, au magasin ci-haut mentionné, un magnifique assortiment d'objets d'art chinois de la plus récente production. Ainsi qu'un assortiment de verrerie, coutellerie, plateaux en argent. Le tout peut être visité Samedi, le 27 Décembre. Les catalogues sont prêts.

☞ Vente à 2 et 7 heures p. m., chaque jour.
A. J. MAXHAM & CIE.,
Encanteurs.

Vente d'actions pour la Banque Nationale

NOUS avons reçu instruction de la Banque Nationale, de vendre MERCREDI, le 7 Janvier 1891, à notre bureau
65 actions de la Banque Nationale
Vente à 10 heures.
A. J. MAXHAM, & Co.
Encanteurs.

AVIS DE CESSION

JE SOUSSIGNE NAPOLEON MATTE, Comptable de Québec, donne avis par les présentes que MESSIEURS TURCOTTE & MENARD, Imprimeurs de Québec, m'ont fait abandon de leurs biens pour le bénéfice de leurs créanciers.

Les réclamations devront être produites à mon bureau dans un délai de quinze jours à compter de la date du présent avis.

Québec, 20 Décembre 1890.
NAP MATTE,
Cessionnaire-Syndic.
113, rue St-Pierre.
20-22-24-27-30.

MESSE DE MINUIT
A Ste-Anne de Beaupré
La Compagnie de Chemin de Fer Q. M. C.

Pour se rendre au désir du public, a mis un train spécial à la disposition du Septuor Albany qui exécutera plusieurs morceaux de son répertoire à la messe de minuit de Ste-Anne de Beaupré.

Le départ aura lieu Mercredi soir, à 10.15 hrs à la gare du Palais, et le retour à 2.15, c'est-à-dire 1 heure après la messe finie.

Les billets en vente au bureau de la Cie, rue du Pont, et à la gare à l'heure du départ.

☞ Prix du billets 60 cts.

On peut se réserver un char pour société en s'adressant au bureau de l'agence rue du Pont.
22 Décembre—3f.

BEHAN BROS.
Présents
— DE —
NOEL

Etoffes à Robes ; Indiennes et Batiste ; Tapis de table et de pianos, Bonnetteries et gants ; Chemises ; Cols et poignets. Mouchoirs de soie et Cravates ; Gants de kid, de buck et de laine ; Foulards de soie et de laine Couvertes et Flanelles. Tapis et Prélarts, Rideaux en points ; Etoffes de fantaisie pour rideaux. Pôles et appareils pour rideaux ; Lits en fer et en cuivre ; Chaises pour les invalides etc. Le tout au rabais.

Souvent il est utile d'associer la *Créosote de Goudron de Hêtre* à *l'Huile de Foie de Morue* dans le traitement des Affections du Larynx, des Bronches, des Poumons, principalement dans les Bronchites chroniques et les Catarrhes. Cette association présente de grands avantages, même en l'absence de maladie véritable, quand on l'emploie seulement dans le but de fortifier une poitrine faible ou un tempérament délicat. — Ces deux médicaments se trouvent réunis dans les CAPSULES DE BERTHÉ CRÉOSOTÉES, dans laquelle la Créosote de goudron de hêtre se présente dissoute dans une huile de foie de morue particulièrement recommandable, puisqu'elle est préparée par des procédés qui, seuls, ont mérité *l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris*.

VENTE EN GROS : MAISON FRERE, 19, rue Jacob, Paris, et principaux droguistes. — AU DÉTAIL dans les Pharmacies.

EN VENTE : Dr. Ed. Morin & Cie, Québec. Montréal : Fabre & Gravel, Lyman Sons & Co. et dans la plupart des bonnes pharmacies.

Vente à Bon Marché

SERA VENDU
A UNE TRES GRANDE REDUCTION
— LE STOCK ENTIER DE —
Gilets, Manteaux et Ulsters d'Hiver pour Dames
50 pièces d'Indiennes et Batistes Anglaises, couleurs solides,
Achetées spécialement pour
Présents de Noël
— ET DU —
Jour de l'An
— AUSSI —
Meltons et Etoffes pour Robes
UNIS ET FANTAISIE
Depuis 15 cts la verge, les meilleurs valeurs du marché
Alpacas Noirs, Cachemires et Cordés pour Robes
A PRIX MODERES
Glover, Fry & Cie.
6 décembre 1890.

BIG G
Guérit en 1 A 5 JOURS. Ne donnera pas de stricture.
Fabriqué par The Evans Chemical Co. Cincinnati, O. E. U. A.
Trade Mark

Big G est reconnu comme étant le meilleur remède pour toutes décharges anormales et maladies privées de l'homme. Opère une cure certaine dans la faiblesse débilitante particulière aux femmes. Je le prescris et j'ai pleine confiance en le recommandant à ceux qui souffrent.
A. J. STONER, M.D., Decatur, Ill.
Chez tous Pharmaciens.
PRIX $1.00. (2)

Dr Morin & Cie., seuls agents, No. 314 rue St Jean et 32-34 rue St-Pierre Québec.

A vendre ou à louer

Un terrain mesurant 43 pieds de front sur 50 pieds en profondeur ou environ et situé à l'intersection des rues Grant et St-Valier, à St-Roch de Québec.

J. E. BOILY, notaire,
24 rue St-Joseph
25 nov—1m.

VENTE A L'ENCAN
—o—
IN RE
ADJUTOR BERNIER
Libraire à Lévis—Failli.

AVIS est par le présent donné que **Vendredi, 26 Décembre 1890, à 11 hrs. a. m.**

On procédera à la vente à l'encan public de la balance de l'actif de cette succession, consistant comme suit :

Stock de libraire $830.61

La vente se fera "en bloc" à tant dans la piastre.

L'inventaire pourra être examiné à mon bureau, ainsi que le stock sur demande au curateur.

La vente aura lieu à mon bureau No 23 rue St-Paul, Québec.

Conditions de paiement : Argent comptant.

B. A. F. A. BEAUPRE, curateur.
23 rue St-Paul, Québec.
F. Alf. ST-LAURENT,
Encanteur.

DEMANDES

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 18 à 23 ans ayant de l'expérience dans la réparation des machines à coudre, trouvera de l'emploi en s'adressant à la
Dominion Corset Mfg Co.
Coin des rues Colomb et Nelson.
23 Décembre—n-o.

DEMANDE D'EMPLOI.—Un jeune homme demande une place comme assistant teneur de livres ou commis. Bonnes recommandations.

S'adresser à V. WARREN, 91 rue Grant, St-Roch, ou par lettre à notre bureau.
20 Déc.—1s.

ATTENTION !
—o—

LE SOUSSIGNE se charge comme par le passé de la confection de toutes sortes d'habillements pour messieurs, d'après les derniers goûts.

Spécialité : Pardessus, Dolman, manteaux toujours faits d'après les dernières modes.

Pour la satisfaction des pratiques qui veulent confectionner aucun de ces articles eux-mêmes, je dis : Venez au seul établissement où vous pouvez les faire tailler et les faire vous mêmes, sans être obligé de les ajuster et cela à des prix très bas.

J. PATOINE,
254½, rue St-Joseph, St-Roch.
2eme étage.
6 décembre.

MME DAVID AMYOT
Bazar du Bon Marché
— 249 —
RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH
(Enseigne du Pavillon)
Véritable Magasin des Familles
NOUVEAUX ARTICLES POUR

CADEAUX de Noël et du Jour de l'An tels que : Jouets Français, Anglais, Allemands etc. Boîtes en peluche et de fantaisie. Bons violons, violons pour enfants, musiques de toutes sortes, jouets automatiques, ainsi qu'une foule d'autres articles utiles pouvant servir pour étrennes. Le tout venant des meilleures manufactures. Les prix sont vraiment étonnants.

Comptant sur l'encouragement de ses amis et du public en général, en retour, elle leur promet entière satisfaction.

249 rue St-Joseph, St-Roch
2 décembre—1m.

Targettes à Levier
Patentées en Déc. 1889
Par D. OUELLET, Architecte, de Quebec

Il ne faut pas confondre ces Targettes avec celles dites espagnolettes ou autres en usage jusqu'à ce jour. **Elles sortent les chassis ou portes de leurs feuillures ou les entrent à volonté** par un simple demi tour sur elles-mêmes. Ce que vous ne pouvez obtenir d'aucune autre targette. Elles sont dix fois plus durables, et pas plus dispendieuses que les targettes les plus économiques. Au-delà de huit milles sont en usage depuis le mois d'avril dernier.

Echantillons expédiés gratis à tous ceux qui veulent les essayer.

Demandez la targette à levier à votre marchand de fer ou à
DAVID OUELLET,
Manufacturier.

VICTOR LABERGE, L. L. B.
NOTAIRE
Commissaire de la Cour Superieure
Bureau : 125 rue du Pont
St-Roch.
17 novemb—n-o-er

CAVE BORDELAISE
Confiseries Françaises
—»o«—
Fruits confits assortis cristallisé.
" " " glacés.
Abricots glacés (choix).
Angélique glacée.
Nougat à la pistache.
Dragées amandes, Dragées liqueurs, Dragées fantaisies.
Pralines roses, Pralines à la vanille.
Bombons et Chocolats fins, etc.

Dernieres Nouveautes Parisiennes
Boites de Fantaisie, Bombonières, Sacs et Corbeilles de luxe pour Bombons.
Spécialité Grands vins authentiques, gros et détail.
H. BEAUTEY,
Bureau d'exportation :
190, rue de ST GENES, BORDEAUX
Caves et magasin :
51, DE LA FABRIQUE, QUEBEC

Achetez maintenant
— VOS —
Cadeaux de Noël
— CHEZ —
WRIGHT & CIE

Nous avons un magnifique assorliment de cartes de Noël, en peluche et de toutes sortes.

Aussi, photographies, albums autographes, porte encriers, plumes, cahiers, crayons, etc.

Venez acheter vos cartes de visite au

NO. 95 RUE ST-JEAN
20 Décembre.

Oranges et Citrons
Oranges de Valance,
Citrons de Valance,
Seulement 30 cts la Douzaine
A VENDRE CHEZ :
A. WATTERS
11 Décembre.